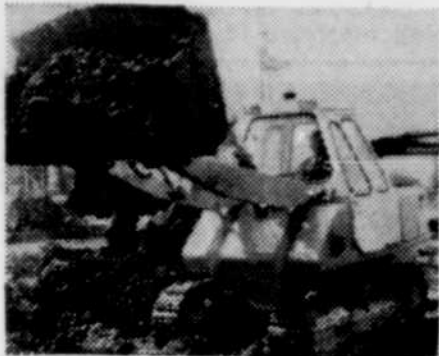




Equipement
lourd: série
de fermetures

page E-1

Fermeture de la laiterie
Chez Nous de St-Raymond

page A-7

AUJOURD'HUI
MERCREDI



La cuisine
avec un wok
est facile

page B-3



Fascinants
les jouets
des artisans

page B-7

Enquête sur la mort du
passager de l'autobus

page A-3

Voir pages
D-7
F-4 + F-5
Casino

LE SOLEIL

COURTAC
connaît le marché
Courtier
en
immobilier
Tél.:
843-2033

85e année, no 297

128 pages 9 cahiers

DERNIÈRE ÉDITION

QUÉBEC, MERCREDI 16 DÉCEMBRE 1981

• • Livraison à domicile (6 jours) \$1.85 • •
Iles de la Madeleine Gaspé-Percé-Abitibi 50¢ Québec 30¢



Michel BERGERON



Daniel BOUCHARD

Cette nuit à Détroit Bouchard et Bergeron ont failli en venir aux coups

par Maurice DUMAS
envoyé spécial du Soleil

DETROIT — Violente prise de bec, cette nuit, entre le gardien de but Daniel Bouchard et l'entraîneur Michel Bergeron. Les deux ont même failli en venir aux coups dans l'autobus qui conduisait l'équipe à l'hôtel Detroit Plaza.

La détonation s'est produite lorsque Bergeron s'est levé pour demander à son gardien de but de se taire. Bouchard blaguait trop au goût de Bergeron. "Ferme ta gueule, a lancé l'entraîneur des Nordiques. Par respect pour tes coéquipiers et le jeune Clint Malarchuk, tais-toi. Il y en a qui ne sont pas heureux de cette défaite de 10-7."

Daniel Bouchard a répondu du tac au tac: "J'ai le droit de parler et c'est pas toi qui va m'en empêcher, a-t-il violemment répliqué. Je ne me sens pas très fort, mais pour toi..."

"J'aimerais ça que tu t'en fasses compter 10 toi aussi, a rajouté Bergeron. Tu te sentiras moins fort."

Et Bouchard de riposter une autre fois: "Là, tu montres que tu n'as pas de classe et que tu ne penses pas au bien de l'équipe. Va t'asseoir sans génie. Tu me tannes. Tu es un idiot. Va t'asseoir sur ton steak."

Cette virulente discussion s'est terminée pendant que les deux brandissaient leurs poings. Bergeron est retourné à son siège et le violent échange a pris fin sans que personne n'intervienne.

Voir A-2, BOUCHARD

Claude Morin changerait de fonctions

MONTREAL (PC) — Les jours du député péquiste de Louis-Hébert à titre de ministre des Affaires intergouvernementales du Québec seraient comptés.

C'est ce qu'affirme le quotidien Le Devoir, dans sa dernière livraison, précisant que des rumeurs persistantes circulent à ce sujet à Québec depuis quelques semaines.

Selon Le Devoir, il semble que M. Lévesque profiterait d'un remaniement ministériel qu'il compte effectuer au début de l'année 1982 pour assigner M. Morin à d'autres tâches et confier son ministère à un homme qui cadre davantage avec les orientations plus souverainistes du gouvernement.

M. Morin jouerait toutefois d'une période de répit puisque rien ne sera définitif avant que le Premier ministre ait fini de régler ses comptes avec le Parti québécois, c'est-à-dire lors du congrès spécial des 11 et 12 février.

Interrogé au sujet de ces rumeurs, à son retour hier d'un voyage en Afrique, où il a représenté le Québec à la conférence générale de l'Agence de coopération culturelle et technique des pays francophones, M. Morin s'est montré énigmatique et a refusé de répondre directement aux questions relatives à son avenir politique.

sommaire

Annonces classées H-7 à H-16
Arts et spectacles H-2 à H-5
Bandes dessinées H-14
Bridge H-9
Carrières et professions E-6
Consommation B-1 à B-7
Décès H-19
Economie-finances E-1 à E-5
Editorial A-4
Feuilleton H-4
Hier et aujourd'hui D-14 et D-15
Horoscope H-12
Information régionale A-7 et A-9
Monde E-11 à E-17, F-1 à F-7
Mot mystère H-7
Mots croisés H-11
Où aller à Québec H-5
Page des lecteurs A-6
Page documentaire A-5
Patron H-13
Sport D-1 à D-6
Télévision H-4

météo

Neigeux. Demain: venteux et froid. Le temps neigeux se poursuivra demain sur la Côte-Nord et en Gaspésie.

Détails, page H-15

Pologne Intervention de Moscou

(D'après UPI, AP et AFP) — Des avions de transport soviétiques se sont posés, cette nuit, à Varsovie; des chars polonais ont foncé sur des ouvriers, à Varsovie et à Gdansk, lançant des gaz lacrymogènes dans le but de briser des grèves, selon des rapports qui ont filtré malgré le silence que les autorités observent sur la situation dans une Pologne frappée par la loi martiale.

D'autres rapports mentionnent que les ouvriers semblent avoir abandonné toute résistance contre les forces militaires, mais un appel à la grève générale aurait été lancé pour samedi. Par ailleurs, 3,000 étudiants se sont retranchés à l'intérieur de la faculté des Sciences techniques de l'université de Wrocław en Silésie.

Une soixantaine de voitures blindées de l'armée polonaise avaient foncé sur une usine occupée par des travailleurs défiant la loi martiale. Tous les leaders de la grève ont été arrêtés portant ainsi à 5,000 ou 6,000, dit-on, le nombre de personnes "internées" depuis l'annonce de la promulgation de l'état d'urgence.

Un tract de "Solidarité" parvenu en Occident soutient que 49,000 personnes auraient été arrêtées dans toute la Pologne jusqu'à maintenant.

En dépit de l'isolement de la Pologne sur le plan des communications, on signale aussi d'importantes manœuvres de blindés polonais autour des usines où des membres de "Solidarité" font grève.

Walesa "cassé"

Les dirigeants polonais rapportent enfin que le leader de "So-

lidarité", Lech Walesa" est "psychologiquement cassé" et qu'il ne cesse de pleurer. Ses compagnons encore en liberté soutiennent au contraire que le chef syndical est "psychologiquement fort" et font état d'un message que celui-ci a adressé à ses compatriotes. Selon ces derniers, Lech Walesa appelle les Polonais à s'entraider pour assurer l'alimentation, les communications et les soins de santé.

Des informateurs de "Solidarité" disent que les dirigeants polonais voulaient organiser une rencontre entre le chef syndical, le général Jaruzelski et le primat de Pologne, Mgr Jozef Glemp. Ce dernier y aurait consenti à la condition d'être entouré de conseillers, ce à quoi se sont objectés les dirigeants polonais.

Des communications radio "beaucoup plus intenses qu'à l'ordinaire" entre avions soviétiques et le centre de communications de Moscou avaient été signalées, aux environs de 6h ce matin, par les services d'écoute de la radio israélienne.

La veille, le gouvernement polonais avait interdit le survol de son territoire à tout avion.

En raison de l'isolement de la Pologne sur le plan des communications, il est assez difficile d'obtenir des détails sur l'ampleur du mouvement de troupes soviétiques.

La radio de la Tchécoslovaquie a signalé quant à elle, que "les forces de l'ordre ont pris des mesures contre des émeutiers à Gdansk. La nouvelle paraît être la première admission officielle d'un conflit ouvert entre des Polonais et des forces de sécurité, sous le commandement de la nouvelle administration militaire.

Dans la journée d'hier, des porte-parole soviétiques avaient déclaré que le Kremlin était prêt à accorder une aide militaire à la Pologne si le général Jaruzelski en faisait la demande.

"Dans quelques jours, dans une semaine, si Jaruzelski demande une aide militaire, nous la lui accorderons. Nous accorderons tout ce que les dirigeants polonais jugent nécessaire pour restaurer l'ordre public.

Les grèves

Dans la journée d'hier, des informations obtenues de la Pologne par le réseau d'informations parallèle de "Solidarité" ou par des Occidentaux qui revenaient du pays ont fait état de sérieux affrontements entre les forces de l'ordre et des grévistes de "Solidarité".

Des coups de feu auraient été tirés à Varsovie et dans la région des mines de Silésie, au sud-est du pays.

Il y aurait eu plusieurs morts et une quarantaine de blessés, selon le secrétaire de l'Académie des sciences suédoise à Stockholm, M. Olof Tandberg.

Celui-ci a pu entrer en contact avec des scientifiques des pays de l'Est informés par des collègues par des voies détournées.

La nuit dernière, les informations faisaient état d'une vaste offensive contre les occupants des usines. Des gaz lacrymogènes ont été utilisés et des coups de feu ont été aussi tirés.

Hier, le Conseil militaire de salut

Voir A-2, POLOGNE

□ autres détails aux
pages F-1 et F-3



Guy BISAILLON

Bisailon décide de quitter le PQ

MONTREAL (PC) — Le député de Sainte-Marie à l'Assemblée nationale, Guy Bisailon, a décidé de quitter le caucus parlementaire du Parti québécois.

Après avoir consulté ses proches, M. Bisailon a informé le premier ministre René Lévesque de son intention de siéger à titre de député indépendant à l'Assemblée nationale dès la reprise des travaux parlementaires, en février 1982.

Il y a longtemps que M. Bisailon se sent à l'étroit au sein du caucus du PQ et qu'il songe à laisser les banquettes ministérielles pour retrouver sa pleine liberté de pensée et d'expression. C'est cet état d'esprit que les événements des dernières semaines et notamment la menace de démission de M. Lévesque ont accentué.

Les dirigeants du parti avaient froidement accueilli une première entreprise de M. Bisailon d'organiser le regroupement des forces de gauche au Québec. L'impression de radicalisation qui s'est dégagée du congrès du Centre Claude-Robillard et le rôle que la délégation du comté de Sainte-Marie a joué dans les tumultueux débats de ce week-end ont inévitablement identifié M. Bisailon comme l'un des agitateurs si vivement dénoncés

Voir A-2, BISAILON

La poupée qui accouche

NEW YORK (AFP) — Après la poupée qui parle, celle qui marche et celle qui fait pipi, un nouveau jouet est proposé pour Noël aux petits Américains: la poupée qui accouche.

"Natalie", ainsi a-t-elle été baptisée, est commercialisée au prix de \$22. Elle a dans son ventre un minuscule bébé que les enfants peuvent faire "venir au monde".

Pour sa créatrice, Jan Alovus, 35 ans, le jouet est avant tout éducatif. La poupée, a-t-elle indiqué, est utilisée dans certaines écoles de Californie pour apprendre aux enfants comment naît un bébé.

"Natalie" est très réaliste: elle est présentée avec des seins et des poils pubiens. Une version permet la "naissance" par césarienne.

Mme Alovus a reconnu que la poupée choquait certains. "Des parents ont émis des réserves", a-t-elle dit.



Réactions spontanées

Une Polonaise s'est mise à genoux et un Polonais a baisé le sol à l'extérieur du quartier général de Solidarité, syndicat polonais, après avoir entendu, dimanche, l'allocution du primat de Pologne qui exhortait son peuple à ne pas se livrer à des effusions de sang. Cette photo a été transmise, cette nuit, par la chaîne de télévision CBS.



On connaît
not'monde!



METRO

Nos prix spéciaux de la semaine en pages E-8 + E-9 + E-10

BOUCHARD

(Suite de la première page)

Interrogé à son arrivée à l'hôtel, Michel Bergeron a précisé qu'il n'entendait prendre aucune mesure disciplinaire contre son gardien de but au repos depuis une semaine. "Pour moi, c'est un incident banal, a-t-il dit. Je ne me propose même pas de le rencontrer. L'équipe passe avant la fierté personnelle. Daniel Bouchard faisait des farces dans l'autobus et je ravalais."

Daniel Bouchard a attendu les journalistes avant de monter à sa chambre. "Je ne m'excuserai pas, a-t-il certifié. Ce n'est pas à moi de faire les premiers pas."

La décision de Michel Bergeron d'utiliser Clint Malarchuk, hier soir, contre les Islanders de New York, a soulevé la colère de Daniel Bouchard. "Je ne le comprends pas, a-t-il fulminé. Clint Malarchuk n'était pas encore remis des émotions du match contre les Sabres de Buffalo. Michel Bergeron aurait dû m'employer ou encore faire appel à Michel Plasse. Je n'ai pas vu ça depuis le peu wee."

Selon Daniel Bouchard, son entraîneur a perdu les pédales. "Il m'a insulté devant tout le monde et je ne lui pardonne pas d'avoir envoyé Clint Malarchuk dans la fosse aux lions. Le petit gars pleurait après le match et j'ai été le premier à le consoler. Michel Bergeron s'est foutu de la carrière de ce jeune gardien de but."

Bouchard prétend que Bergeron veut faire un exemple avec lui. "Il a fait la même chose avec Marc Tardif, la saison dernière", a encore vociféré le vétéran gardien de but.

Cette crise a provoqué plusieurs réunions, cette nuit, chez les Nordiques.

On sentait qu'un différend séparait Bergeron et Bouchard, mais on ne pensait jamais que le fossé était aussi large.

Les Nordiques ont voyagé à bord d'un avion nolisé immédiatement après le match d'hier soir, à Uniondale. L'appareil s'est posé à Windsor, vers les 3 heures. L'accrochage s'est produit dans l'autobus qui conduisait les Nordiques à l'hôtel Detroit Plaza.

L'Ontario menace de percevoir elle-même son impôt personnel

TORONTO (d'après PC) — Le trésorier de l'Ontario, M. Frank Miller, a menacé, hier, de retirer la province d'une entente en vertu de laquelle Ottawa perçoit l'impôt personnel de l'Ontario.

M. Miller, parlant aux journalistes à son arrivée à la dernière journée de la conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances, a soutenu qu'il ne le ferait qu'en dernier ressort et "avec grande réticence".

Cependant, il a noté qu'il se pourrait que ce soit la seule façon de redonner aux contribuables de

l'Ontario quelques-uns des avantages que leur a enlevés le budget fédéral du 12 novembre.

M. Miller a ajouté que le ministre fédéral des Finances, M. Allan MacEachen, avait écouté les critiques des provinces sur le budget durant la conférence mais "je ne vois aucune flexibilité".

Le Québec est la seule autre province à percevoir directement l'impôt personnel tandis que l'Alberta, le Québec et l'Ontario perçoivent leur propre impôt des corporations.

Autres textes et photo en page H-1

Lac-St-Charles confie son déneigement au secteur privé

Les frais de déneigement des rues de la municipalité de Lac-St-Charles ne risquent pas de causer de mauvaises surprises aux administrateurs, puisque le travail est entièrement confié à un entrepreneur à contrat fixe pour les trois prochaines années.

Selon le secrétaire-trésorier adjoint de la municipalité, M. Cler-

mont Bélanger, le travail de déneigement des 37 milles de rues de la municipalité se fait actuellement à raison de 49 cents le pied linéaire, soit une dépense totale de \$76,444 pour l'année en cours (1981-1982).

Selon le contrat qui a été accordé à la compagnie Pavage Gilles Carmichael Inc., les mêmes travaux coûteront \$80,466 l'hiver prochain et \$84,368 au cours de l'hiver 1983-1984, ce qui représente une augmentation moyenne d'environ 10 pour 100 à ce chapitre, par année.

Pour ce montant, l'entrepreneur s'est engagé à débayer toutes les artères à chaque précipitation importante aussitôt que les rues sont encombrées. Il est intéressant de noter toutefois qu'on fait très peu d'enlèvement de neige avec des camions dans cette ville, "où la plupart des rues sont suffisamment larges pour recevoir les accumulations tout au long de l'hiver".

Pour la municipalité, les seuls frais relatifs au déneigement concernent le sablage et l'épandage de calcium, un travail qui coûte environ \$15,000 par année du fait qu'il y a très peu de côtes raides à sabler dans cette municipalité.

L'entrepreneur chargé de l'entretien s'est engagé à mettre à la disposition de la ville un souffleur, quatre camions équipés de grattes, un tracteur avec pelle, deux camions quatre roues motrices avec charrette et une niveleuse.

La BOURSE

MONTREAL (PC) — Les cours étaient ou bien stables, ou bien en hausse à l'ouverture de la séance, ce mercredi matin, à la Bourse de Montréal.

Canada Cement grimpe de 1/4 à \$11. Banque Nationale ajoute 1/4 à \$7 et Banque de Montréal progresse de 1/4 à \$23, tandis que les valeurs suivantes demeurent inchangées: Bell à \$19, Nova Alberta à \$9 et Alcan à \$26.

BISAILLON

(Suite de la première page)

par le premier ministre Lévesque.

La tournure du congrès et la réaction brutale du premier ministre Lévesque ont fait du député de Sainte-Marie la "brebis galeuse" du caucus péquiste. Plus encore, après qu'il eut refusé de signer la pétition invitant M. Lévesque à demeurer à son poste, alors que tous ses autres collègues y avaient souscrit.

La direction du PQ finit par s'entendre sur le référendum

par Réjean LACOMBE

Les membres du bureau de direction du Conseil national du Parti québécois ont réussi à s'entendre, au terme d'une longue et parfois houleuse réunion, sur les modalités du référendum et sur le genre de question qui sera soumise aux 300,000 membres du Parti québécois.

Dans un même temps, ils se sont entendus sur les grandes lignes du manifeste que le bureau de direction du Conseil national du PQ rendra public aujourd'hui lors d'une conférence de presse.

Cette réunion était attendue avec une certaine impatience depuis la décision du premier ministre René Lévesque de consulter les membres du PQ sur l'orientation politique de cette formation politique avant de décider s'il reste à la tête du Parti québécois.

La rencontre qui a débuté à 20h30 hier s'est terminée à une heure ce matin. Les journalistes qui attendaient patiemment la fin de la réunion, ont vu le député de Prévost, M. Robert Dean, claquer la porte de la salle où se tenait la rencontre tout en

maugréant. Interrogé par les journalistes, M. Dean a déclaré qu'il n'avait aucun commentaire à formuler. Il devait toutefois revenir quelques minutes plus tard, assister à la fin de la réunion.

Interrogé sur cette sortie du député de Prévost, un dirigeant péquiste a dit qu'il n'y avait pas eu de désaccord et que si la porte avait claqué à la sortie de M. Dean, cela était tout simplement dû à un "courant d'air".

Un peu tout le monde, le premier ministre Lévesque et le président du Conseil national, Sylvain Simard en tête, ont carrément refusé de divulguer le contenu des délibérations se contentant de dire qu'une conférence de presse aura lieu ce matin.

Tout au plus, le chef péquiste a précisé qu'il avait noté "une longueur d'onde qui se maintient au sein de l'exécutif". Pour M. Simard, cette rencontre a été "sereine et fructueuse". "Nous sortons unanimes sur tous les votes", a-t-il précisé.

Perdre 10,000 membres

Toutefois, le chef du Parti qué-

bécois, M. Lévesque, était beaucoup plus loquace lors de son entrée à la réunion. Interrogé par les journalistes, il a indiqué qu'il ne s'agissait pas là d'un ultimatum lancé aux membres du parti "mais bien un retour à la base".

M. Lévesque est même d'avis que ce n'est pas tellement grave si le Parti québécois perdait, au terme de cette crise 10,000 membres. "C'est peut-être mieux d'être un peu moins nombreux, avoua-t-il, que de se péter les bretelles avec 300,000 membres. Un parti sain est bien meilleur quand il sait où il s'en va."

Le chef péquiste a même invité les militants qui sont en profond désaccord avec les orientations du parti à quitter ni plus ni moins cette formation politique. "Que les gens, dit-il, qui ont des idées différentes, aient le courage de s'en aller ailleurs."

Toutefois, lorsque M. Lévesque a été interrogé sur l'attitude qu'il adoptera vis-à-vis du député péquiste de Sainte-Marie, Guy Bisailon, il a lancé fermement: "Parlez-moi pas de Bisailon..."

le mot du jour

La cohue

Depuis quelques jours, les établissements commerciaux sont ouverts, tous les soirs, pour accommoder les clients. Il ne faut pas dire qu'il y a un changement dans les heures "d'affaires" (anglicisme), mais dans les heures d'ouverture.

Pierre BELLEAU

LE SOLEIL

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)

647-3333 Lundi au vendredi 9h30 à 19h30

Samedi 9h00 à 12h00

647-3233

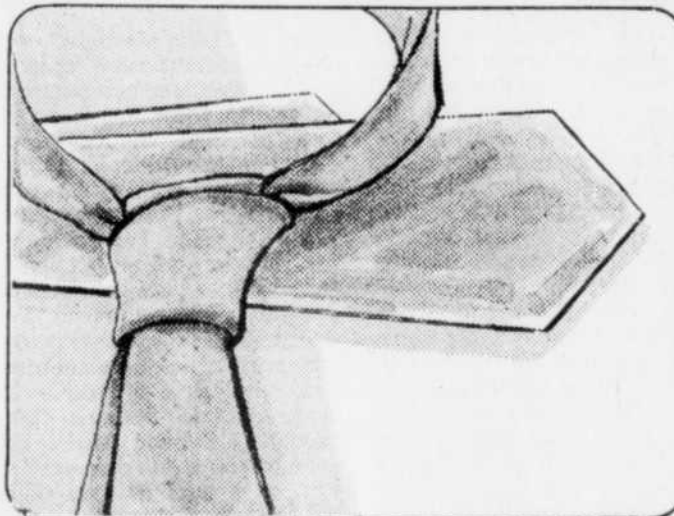
647-3394

RENSEIGNEMENTS

REDACTION

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206"

C'EST NOËL CHEZ SIMONS



LES CRAVATES DE CUIR ET SUÈDE

les cravates étroites en suède ou cuir, pour agencer aux chemises sport. noir, taupe, gris, marine, kaki, beige, brun, bordeaux ou bronze. \$12.

demandez votre boîte-cadeau

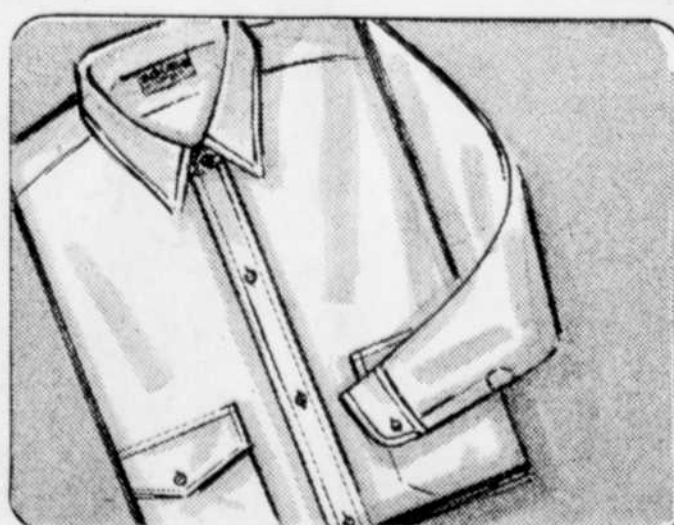
la maison **simons**



LE PULL SHETLAND À TORSADES 24.95

le pull de pure laine shetland avec torsades texturées. épaules raglan. gris, marine, bordeaux, naturel. p.m.g.tg. une exclusivité simons

la maison **simons**

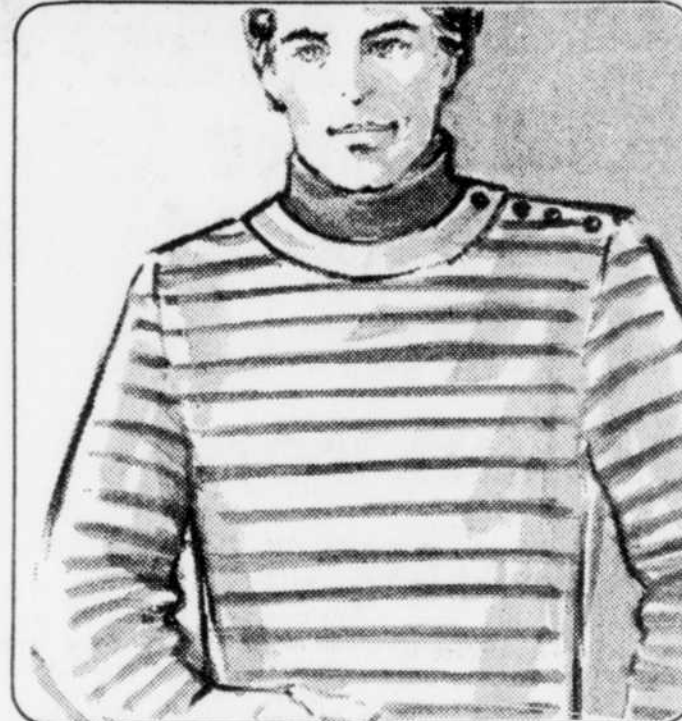


LA CHEMISE SPORT

la chemise de pur coton brossé en tons de gris, chameau, marine, blanc cassé. deux poches plaquées à rabat. p.m.g.tg. \$40.

demandez votre boîte-cadeau

la maison **simons**



LE PULL BRETON

le pull breton de pure laine vierge à rayures, marine sur écu ou écu sur marine, également en tons unis de marine, rouge ou écu. p.m.g.tg. 54.95

demandez votre boîte-cadeau

la maison **simons**



VENTE DE PANTALONS VELOURS CÔTELÉ 29.95

pantalons de velours côtelé 85% coton et 15% polyester, lavables à la machine, ceinture élastique coordonnée. marine, gris, brun, taupe. 28 à 42. rég. \$40.

la maison

simons

Nos trois magasins sont ouverts tous les soirs samedi inclus, Québec le samedi jusqu'à 18 heures.

LA QUOTIDIENNE

(tirage de mardi)

1-2-0

Informations: 643-8990

Hôpital Saint-Sacrement

Enquête sur la mort du septuagénaire

par Roger BELLEFEUILLE

Le ministère des Affaires sociales a décidé de faire sa propre enquête au sujet d'un septuagénaire, passager d'un autobus de la CTCUQ, dont l'accès à l'hôpital du Saint-Sacrement, à Québec, samedi soir, aurait souffert de retards indus. Cette personne, M. Gérard Thibaut, est décédée par la suite à la salle d'urgence du même établissement.

Selon le ministre des Affaires sociales, M. Pierre-Marc Johnson, les allégations sont suffisantes pour justifier son ministère de s'enquérir des faits.

Par contre, des recours existent à l'endroit d'un hôpital qui n'aurait pas fourni d'une façon adéquate les soins et les services requis par une personne.

Interrogée à cet égard, hier, par LE SOLEIL, la conseillère juridique de l'Association des hôpitaux du Québec (AHQ), Me Ghislaine Gosselin, rappelle qu'il s'agit d'un droit inscrit dans la loi sur les services de santé et des services sociaux.

L'article quatre de cette loi précise en effet que "toute personne a droit de recevoir des services de santé et des services sociaux adéquats sur les plans à la fois scientifique, humain et social, avec continuité et de façon personnalisée, compte tenu de l'organisation et des ressources des établissements qui dispensent ces services".

Dans le cas où un hôpital, par exemple, aurait présumément fait défaut sur ce plan, en vertu de la même loi une plainte peut être portée au Conseil régional de la santé et des services sociaux (CRSSS). Celui-ci doit faire les recommandations qui s'imposent à l'établissement visé et au ministre des Affaires sociales.

Par contre, une poursuite au civil reste une option toujours possible.

Cet éclairage a été sollicité par LE SOLEIL à la suite de l'incident qui a marqué l'acheminement à l'hôpital du Saint-Sacrement, en début de soirée, samedi, dans un autobus de la CTCUQ, d'un pas-

sager qui s'était senti soudainement mal.

Les circonstances de l'accueil de cette personne avaient fait l'objet, lundi, de témoignages accusateurs sur le comportement présumé peu empressé de membres du personnel de cet hôpital à l'émission matinale de l'animateur André Arthur sur les ondes de CHRC. Des propos qui avaient été rapportés aussi dans un autre quotidien de Québec, dont le témoignage du chauffeur d'autobus, M. Martin Bouchard. Ces témoignages laissent entendre des retards indus à cause du peu d'empressement présumé du personnel à répondre à cet appel à l'aide.

Au-delà du oui-dire

D'autre part, un proche du défunt a indiqué au SOLEIL, hier, que pour le moment aucune démarche spéciale n'était entreprise par la famille afin de vérifier si toute l'attention nécessaire et immédiate dans les circonstances avait été apportée par le personnel de Saint-Sacrement.

Des membres de la famille avaient été convoqués samedi soir à l'hôpital pour constater le décès.

Ce n'est que dans la journée de lundi, a souligné le même porte-parole, que des amis nous ont fait part de l'incident en question. Jusque-là, devait-il ajouter, nous ne pouvons nous fier que sur ces dires ou sur les comptes rendus des médias, aucun membre de la famille n'ayant été directement témoin de l'incident relaté. La famille attendra donc quelques jours avant d'aviser si quelque recours est indiqué.

Aucun blâme

De leur côté, les autorités de l'hôpital du Saint-Sacrement lavent de tout blâme leur personnel clinique et de soutien au sujet de cet incident.

La version des faits rapportés par les médias avait incité la direction du centre hospitalier à faire enquête, lundi soir et mardi, auprès de neuf membres de son personnel présents lors de l'arrivée du malade, dont le responsable de l'urgence à ce moment, le Dr Alain

Caouette, et la surveillante du nursing, soeur Guignard.

Selon le directeur général, M. Fernand Boutin, cette enquête a révélé que tout le monde était à son poste à ce moment et qu'aucune négligence ou manquement ne peut être relevé.

La situation de confusion qui a pu sembler régner, à un certain moment, serait davantage attribuable, toujours selon le directeur général, à un état compréhensible d'énervement tant de la part d'un passager qui tentait d'obtenir de l'aide pour M. Thibaut, que de la part du chauffeur d'autobus.

Dans un premier temps, le passager bon samaritain avait indiqué que le malade se trouvait non pas dans l'autobus stationné en face de l'entrée principale, mais sur le chemin Sainte-Foy. On leur aurait alors conseillé de l'amener à l'urgence.

Sans jeter non plus aucun blâme, la direction de l'hôpital estime que les choses auraient été facilitées si le chauffeur d'autobus avait conduit son véhicule di-

rectement à la porte de la salle d'urgence. "Celle-ci est indiquée par un panneau lumineux et des camions de 60 pieds y ont accès", de préciser M. Boutin.

Dès que le patient fut localisé, d'ajouter toujours le directeur général, le code d'urgence "99" a été donné. A cet appel, une équipe toujours disponible intervient partout dans l'hôpital, même dans une chambre située dans une unité de soins, pour porter assistance à une personne en détresse.

L'enquête maison a aussi démontré que le malade a été conduit de l'autobus au hall d'entrée par un agent de sécurité et le chauffeur d'autobus au moyen d'un fauteuil roulant faisant partie de l'équipement médical de l'établissement.

Sur place, le Dr Caouette aurait procédé à la respiration artificielle bouche-à-bouche, avant que le patient ne soit conduit, sur une civière, à la salle d'urgence. A cet endroit, des techniques de réanimation cardio-vasculaires furent appliquées, sans succès, pendant une période de "20 à 25 minutes".

La présidente régionale du PQ remet sa démission



réjean lacombe

Se refusant dorénavant à jouer dans ce qu'elle appelle un "vaudeville de deuxième ordre", Mme Thérèse Fortin-Gagnon vient d'abandonner son poste de présidente régionale du Parti québécois de la capitale nationale.

Militante de la première heure du mouvement indépendantiste québécois, Mme Gagnon fait sa sortie par la grande porte en se disant incapable de cautionner la série d'événements survenus depuis le huitième congrès du Parti québécois au début de décembre.

Mme Gagnon ne cache pas son désarroi en regard de l'attitude manifestée par le chef du Parti québécois, René Lévesque. Dans une entrevue accordée au SOLEIL, elle invoque même la possibilité que sa démission soit en quelque sorte le point de départ d'une série d'autres démissions susceptibles d'être enregistrées au cours des prochains jours ou des prochaines semaines.

Du même souffle, elle entrevoit la fondation prochaine d'un parti politique d'obédience indépendantiste qui drainera possiblement certains députés. Pour elle, le PQ est devenu rien de moins qu'une autre Union nationale.

Certes, il se trouvera bien quelqu'un quelque part pour indiquer que Mme Gagnon agit par dépit. Mais, à l'entendre parler, il est pour le moins difficile d'accepter un tel énoncé. Elle indique clairement que ce qu'elle souhaite dans le fond, c'est que les prises de position des 2,000 délégués au récent congrès péquiste soient respectées.

Aucune manipulation

Réfutant les accusations de manipulation du congrès proférées par M. Lévesque, Mme Gagnon avoue franchement que c'est en fait "la démarche de M. Lévesque qui me fatigue le plus. On ne fait pas cela à des membres qui ont travaillé d'arrache-pied".

Pour Mme Gagnon, les événements survenus au congrès étaient très prévisibles. "Ayant ré-

digé, dit-elle, des propositions qui furent discutées et amendées au congrès de circonscriptions de Portneuf, les ayant défendues et votées au congrès régional du 24 et 25 octobre, puis les ayant vues adoptées en commission et en plénière au congrès de décembre, je conçois mal que mon vote et ceux de 2,000 délégués soient balayés du revers de la main parce que le "chef" n'est pas content".

Elle explique de plus le silence des ministres et des députés à ce congrès comme étant une stratégie de leur part. "Devant l'impossibilité de contrôler le congrès, explique-t-elle, ils ont décidé de ne pas intervenir".

Mettant en doute les raisons invoquées par M. Lévesque pour repenser son avenir politique, Mme Gagnon riposte fermement qu'il "aurait pris n'importe quel prétexte" pour en arriver à ses fins.

"Étant certaine que cette manœuvre était prévue depuis quelque temps déjà, précise-t-elle dans un communiqué remis à la presse, et que cette éventuelle démission de M. Lévesque est une forme de chantage pour rappeler le parti à l'ordre, je me refuse complètement à jouer dans ce "vaudeville" de deuxième ordre."

Elle avoue que sa décision de démissionner était presque prise la semaine dernière.

Un plébiscite

Mais pourquoi ne pas avoir attendu le résultat du référendum avant d'annoncer ses couleurs? Mme Gagnon réplique tout de go que ce n'est pas un référendum mais bien un plébiscite. Elle dénonce du même coup cette façon de procéder "puisque, dit-elle, on exigera une seule réponse à trois questions".

"Je peux, ajoute-t-elle, vous dire à l'avance le résultat: 95 pour 100 des militants vont dire oui. Le problème, c'est que le vote se fera comme un plébiscite puisque le président du parti y a mis sa tête en jeu."

Cette façon de procéder est apparemment par Mme Gagnon à une "bonne opération de marketing". "Ainsi, explique-t-elle, M. Lévesque va aller chercher une proportion de personnes qui sont du centre droit." Dans son esprit, tout cela se

fera au détriment des militants du parti, de leurs idées et de la démocratie.

Des départs

Cette crise qui secoue actuellement le Parti québécois pourrait déboucher prochainement, de l'aveu même de Mme Gagnon, sur plusieurs démissions. "Les personnes qui vont partir, dit-elle, ils vont les regretter. Les "bons vieux indépendantistes" ce sont eux qui vont partir."

En regard de cette éventualité, elle postule qu'il ne leur reste plus d'autre choix que de fonder un parti indépendantiste au Québec. Elle voit déjà le député de Sainte-Marie, M. Guy Bisailon, dans ce giron.

Pour Mme Gagnon, il ne fait plus aucun doute que M. Lévesque "a fait son temps". Elle constate, dit-elle, que le chef du PQ ne laisse personne indifférent. "M. Lévesque, dit-elle, on l'aime beaucoup ou on le déteste. Actuellement, je ne pense pas que la cause avance beaucoup."

Mais qui voit-elle à la tête du PQ? Elle évoque des noms. Jacques Parizeau? Bernard Landry? Puis un nom fait surface: Lise Payette. Quant au ministre des Finances, Mme Gagnon indique qu'il "a perdu la chefferie du parti à la suite de son attitude lors du dernier congrès".

Mme Gagnon songeait à s'impliquer plus activement en politique. Elle désirait, lors des prochaines élections, faire la lutte au député libéral de Portneuf, Michel Pagé. "Mais, précise-t-elle, je ne serai jamais capable de passer sur des principes fondamentaux, comme la démocratie à l'intérieur d'un parti politique, pour une carrière en politique."

Elle admet que certaines pressions se sont exercées sur elle au cours des dernières heures par des militants péquistes afin qu'elle abandonne l'idée de démissionner. "Mais, tranche-t-elle, les militants péquistes ne sont rien d'autres que des "faiseurs" d'élections. Ils n'ont pas à penser. Si, on le fait on les dérange..."



Traction avant?
Un camion qui a récemment quitté la route près de Fort McMurray en Alberta est demeuré dans cette position, le devant immobilisé dans la glace de la rivière Clearwater. La police a fait savoir que l'accident ne lui avait pas été signalé.

JOUETS
"Neufs et presque neufs"
ACHAT ET VENTE
LA JOUJOUTHEQUE
(QUEBEC) ENR.
381-A, 14e Rue, Québec
522-2258

ARBRES DE NOËL
Cultivés et semi-cultivés de 75 à 205 max.
Centre d'achats
Place Ste-Foy et Galeries
Charlesbourg

AUJOURD'HUI
Voyez le cahier publicitaire de
ZELLER'S
INSÉRÉ DANS CETTE ÉDITION

REMY BEAULIEU & ASSOCIÉS
DOCTEURS EN OPTOMETRIE
Examen de la vue — Lunettes — Verres de contact
Tél.: 524-8417
376, DU ROI, SUITE 308
QUEBEC G1K 2W6
(en haut de la Société des Alcools)

ABRI FISCAL
Pourquoi donner à l'impôt l'argent que l'on pourrait investir dans un immeuble et qui nous crée un fonds de pension intéressant? Un immeuble double de valeur en 8 ans! 90% des millionnaires américains ont fait leur fortune dans l'immobilier.
64 LOGEMENTS, électrique, financement 12 1/4% fixe l'an 2000, un compteur électrique par logement, foyer dans logements du dernier étage, tous des 4 1/2, piscine, construction 1980 de qualité, liste attendue. A être vendu en copropriété indivise de 12 parts de \$50,000 chacune, 6 parts déjà vendues. Classe 31.
12 LOGEMENTS, électrique, impeccables. Classe 31.
8 MAISONS DE VILLE, soft costs, \$15,000 comptant, \$12,000 dépréciation fiscale en 1981, économie \$7,000 impôt. Classe 31.
GUY PARE & ASSOCIÉS 529-2934
Courtiers en immobilier 524-3753

Noël approche...
Offrez à vos enfants des
JOUETS ÉDUCATIFS
Laissez-nous vous guider et vous conseiller dans le choix de jeux instructifs de qualité, offerts dans une gamme de prix.
LA BOUTIQUE DU JOUET ÉDUCATIF
1302, rue Maguire, Sillery — 681-5043

Jean Déry **Marcel Blouin**
Jean Déry & Marcel Blouin, architectes, sont heureux d'annoncer leur nouvelle association sous la raison sociale: **DERY & BLOUIN, ASSOCIÉS.**
ADRESSES:
49, Principale, St-Romuald
1399, Provancher, Cap-Rouge
130, Nairn, La Malbaie (Bureau de consultation)
109, des Pins, Lauzon (Bureau de consultation)

Pourquoi ne pas lui dire avec un beau bijou en argent
Le Grenier d'Emilie
DÉCOR CADEAU
CARRÉFOUR CHARLESBOURG 8500 boul. Henri-Bourassa 627-3054
CARRÉFOUR LES SAULLES 1305 boul. Mission 672-8588

Le coup de force de Begin



paul lachance

Le premier ministre Begin a pris le monde entier par surprise, lundi, en faisant adopter au pas de charge, par la Knesset, une loi visant à "annexer" le plateau du Golan.

Pour situer l'objet de cet acte pour le moins sidérant, il faut savoir ce qu'est ce territoire stratégique à nul autre pareil pour Israël.

Long de 67 kilomètres et large de 25, le plateau syrien du Golan est borné au nord par le Liban, au sud par la Jordanie, il constitue une plate-forme idéale pour Israël pour observer tout mouvement venant de ces directions et offre, par ailleurs, une voie d'accès sur Damas, la capitale de la Syrie.

Il a été conquis par Israël lors de la guerre de six jours de 1967, fut à nouveau le théâtre de violents affrontements, en 1973, à la suite desquels Israël et la Syrie signèrent un accord de séparation des forces, sous les auspices des Nations-Unies, accord qui fut renouvelé en novembre dernier et qui prolongeait pour six mois le mandat d'une force-tampon des casques bleus de l'ONU dont font partie quelques centaines de Canadiens.

M. Begin n'a pas expliqué son initiative. Mais en "ex-terroriste" qu'il est, il n'est pas exclu qu'il ait voulu par là poser un geste qui lui rappelle bien des souvenirs, ne serait-ce que pour satisfaire un vieux rêve de la droite israélienne. Des impératifs de politique intérieure l'ont aussi sans doute inspiré sans compter que la position intransigeante du président Assad, de Syrie, a pu constituer un élément supplémentaire dans sa décision.

On se rappellera, en effet, qu'il n'y a pas si longtemps, Israël était pratiquement en état de guerre contre la Syrie qui avait déployé au Liban des missiles pointés sur son territoire, ce Liban où sont massés plus d'un million de Palestiniens jadis chassés par Hussein de Jordanie et qui sont en position d'attaquer en tout temps le territoire hébreu et d'où ils partent, d'ailleurs, pour y exécuter des raids.

Or, devant la menace constante de voir violé le cessez-le-feu intervenu au Liban, en août 1980, Israël ne veut sans doute pas se faire prendre par surprise et, surtout, qu'à aucun prix ne lui soit ravie cette position extrêmement stratégique pouvant servir de terrain d'envol pour toute attaque perpétrée sur son territoire.

Depuis sa création, en 1949, l'Etat hébreu est, en quelque sorte, en position constante de "légitime défense". Voilà pourquoi, sans excuser formellement un geste comme celui que vient de poser la Knesset, des éléments plus fondamentaux peuvent servir à une certaine justification, tout au moins à une explication de la "nature préventive" tant des guerres déjà déclenchées auparavant que l'annexion du Golan.

Ce sont ceux du fait historique que les pays arabes n'ont jamais reconnu l'existence de l'Etat d'Israël et que nombre d'entre eux ont toujours juré son extinction. Un exemple: personne du monde arabe n'a jamais voulu accepter les accords de Camp David issus du voyage historique de Sadate à Jérusalem.

L'initiative de Begin constitue un précédent extrêmement dangereux pour le processus de paix au Moyen-Orient. Les accords de Camp David pourraient y trouver leur dénouement et tout le cheminement problématique d'une entente israélo-arabe dans la région du Golfe peut s'évanouir. Décidément, quelles que soient ses appréhensions, justifiées ou non, M. Begin donne bien des maux de tête à ses amis et son "coup de force" n'est pas pour enjoliver les sentiments qu'on éprouve à l'égard de son pays.

au fil des idées

Mon cher René, c'est à ton tour...



gilles lesage

Démarche intrigante, aberrante même, que M. Lévesque propose au Parti québécois qu'il a fondé il y a quatorze ans.

D'ici quelques semaines, les 300.000 membres du PQ se prononceront par référendum sur l'accession à la souveraineté du Québec, une offre d'association avec le Canada et le respect de la diversité québécoise. Sans nul doute, ils renverseront d'emblée les résolutions adoptées il y a dix jours par les 2.000 délégués au congrès général. M. Lévesque justifie ce recours exorbitant et sans précédent en disant qu'il fait appel à la base militante, le

fondement même de la démocratie au sein d'un parti.

Mais les résolutions adoptées en congrès l'ont été à la suite de réunions dans les 122 circonscriptions, de colloques et d'ateliers régionaux, au sein d'un parti qui se targue d'être le plus démocratique qui soit. Il est arrivé souvent dans le passé que M. Lévesque soit en désaccord avec des propositions de l'instance suprême du PQ. Il s'est toujours arrangé pour les désavouer ou pour s'en accommoder. Pourquoi pas cette fois encore?

Il est vrai que le congrès a donné lieu à une "profusion anarchique" de textes, à des "pressions inhumaines", à une "incohérence totale", et finalement à une "fausse démocratie", pour reprendre les termes mêmes de M. Lévesque. La situation exigeait certes un "redressement rapide et vrai";

mais les moyens utilisés sont hasardeux et dangereux, non seulement pour le PQ, mais pour la fragile démocratie québécoise.

Désireux de garder M. Lévesque à la tête du parti, bien des militants devront taire leurs allégeances profondes, leurs sentiments réels, ou alors se dresser comme des ennemis du chef incontesté et être cloués au pilori. Il ne faut pas se faire d'illusion: il n'y aura pas de véritable débat, l'enjeu portant sur la tête d'un homme respecté et admiré. En ce sens, ce n'est pas un référendum mais un plébiscite, qui fait resurgir avec éclat le culte du chef dont on croyait le Québec débarrassé.

Les déclarations, les prises de position, les professions de foi démontrent à l'évidence, depuis dix jours, que la très grande majorité des militants et des

membres sont d'accord avec M. Lévesque; ils sont même prêts à se soumettre docilement à tous ses diktats. Il connaît déjà la réponse qui lui sera communiquée officiellement dans quelques semaines.

Mais alors, pourquoi cet inquiétant court-circuit à la démocratie péquiste? L'on a la pénible impression que M. Lévesque veut en quelque sorte les pleins pouvoirs pour reprendre le contrôle d'un parti déboussolé — en grande partie par ses propres écarts de langage — et pour faire avaler aux Québécois les décisions extrêmement difficiles et douloureuses qui se préparent. D'abord une purge au sein du Parti, une sorte de chèque en blanc, qui peut ressembler à maints égards à une manœuvre de diversion; ensuite, la mise au pas du caucus et même du Conseil des ministres. Avec un

risque sérieux de scission et de démobilisation des militants, voués corps et âme à un chef demiurge.

Après M. Lévesque, il n'y a donc personne? Est-ce le déluge? Son geste inusité soulève des questions fondamentales sur l'exercice de la démocratie québécoise.

Démocratie, que de crimes l'on commet en ton nom: l'on peut même tenir en otage tout un parti et une province, laissant de côté le règlement des problèmes urgents; l'on peut infléchir le jeu en cours de route.

M. Lévesque est extrêmement populaire. Il doit rester, il ne peut se dérober à son devoir de capitaine dans des eaux traitresses. Pourquoi exige-t-il en plus que ses 300.000 fidèles lui chantent en chœur, sans une faus note: Mon cher René, c'est à ton tour de te laisser parler d'amour?



bloc-notes

La MIUF et l'Apocalypse

On savait que l'isolation des maisons à la mousse isolante d'urée formol (MIUF) devenait une véritable tragédie nationale au Canada sur le plan juridique comme sur le plan sanitaire. Mais malgré un tas d'embêtements moraux et financiers, on pouvait imaginer qu'une aide gouvernementale et communautaire réussirait à vaincre l'essentiel c'est-à-dire une kyrielle de troubles jugés bénins à la santé des victimes. Or les propos tenus lundi à Ottawa par un toxicologue réputé, le Dr Albert Nantel, constituent un cri d'alarme que les pouvoirs publics devront entendre car il y va de la survie de plusieurs de ces victimes.

Pour le Dr Nantel, la mousse peut provoquer chez certaines

personnes une grave dépression de tout le système immunitaire qui laisserait sans défense les sujets à infections et les victimes de cancer traitées à la chimiothérapie. Non seulement aurait-il rencontré des infections toutes plus rares les unes que les autres mais des familles entières dont le cas bénin s'aggrave et "se transforme en film d'horreur".

Les propos d'une autorité moindre en la matière mériteraient probablement des nuances. Mais comme le Dr Nantel met sa crédibilité en jeu dans ce qu'il avance, chacune des victimes n'a pas à le prendre à la légère. Dans son programme même partiel d'aide aux victimes, le Québec a eu la main heureuse de s'adjointre ce directeur du centre de toxicologie

à Québec. Sur une telle question de santé publique, on ne devrait pas lésiner et lui donner toutes les ressources humaines et matérielles qui s'imposent pour procéder à des recherches scientifiques absolument indispensables pour bien circonscrire un mal nouveau et pour parer à toute éventualité demain.

Il est affligeant de constater que la plupart des médecins traitants se trouvent actuellement démunis devant la MIUF. Quoi qu'il advienne, cette tragédie aura peut-être des effets bénéfiques: la société se préoccupera davantage de prévenir les maladies de l'environnement plutôt que de les soigner in extremis...

J.D.

La révolte de Samuel...

Ce n'est pas la première fois qu'une école secondaire polyvalente ferme provisoirement ses portes par suite d'un conflit. Ce ne sera pas la dernière non plus au gré des prochaines négociations dans les secteurs public et parapublic ou du prétexte séduisant des coupures budgétaires. Mais c'est qui est survenu pendant trois jours à la polyvalente Samuel-Champlain, à Beauport, tient de la bêtise érigée en système, d'une bêtise collective qu'on aurait facilement pu prévenir sur la base du dialogue et des intérêts supérieurs de la clientèle étudiante.

De toute évidence, prise de panique ou en quête d'un scénario spectaculaire, la direction de l'institution a privé 1.300 étudiants de leurs cours. Non pas à la suite d'un incendie dévastateur ou d'une tempête de neige prolongée mais bien d'une révolte appréhendée. Y a-t-il une deuxième crise d'octobre 1970 dans l'air? Non pas mais il n'empêche qu'un conseil étudiant provisoire a vu le jour, que des tracts et une pétition ont circulé et qu'un professeur, au surplus délégué syndical, fut mêlé de très près à cette tentative de coup d'État...

Dès lors et même si dans le doute on s'abstient, la direction ferme l'usine, suspend le prof également menacé de congédiement, convoque les parents à une réu-

nion, en appelle aux forces de l'ordre. On s'engueule à qui mieux mieux puis l'on convient de rouvrir la prison en laissant le prof dehors et les problèmes en suspens. Les hostilités ne reprendront qu'en janvier pour ne pas gêner les retrouvailles des Fêtes.

Le délégué syndical a bien des défauts dont celui d'aimer les jeunes qui le lui rendent bien. Cela est troublant pour l'ordre établi plus froid. La littérature dont on lui attribue la paternité s'apparente plus aux sonnets de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) qu'à une conscription dans le maquis. On y aborde de manière colorée, classique même, le vécu étudiant peu exemplaire dû à une direction par trop complaisante avec la manière forte et à l'omniprésence chaotique des compressions budgétaires. Si les étudiants savaient écrire ou s'exprimer, on présume qu'ils auraient pu brosser un tableau analogue ou plus caricatural encore. Mais si on les fait taire, les encadre à outrance, les évacue (ou congédie) parce qu'on en a peur, comment la direction et la régionale Orléans le sauront-elles?

L'erreur capitale du délégué syndical fut d'utiliser une terminologie de cheval ("les jeunes... ont raison de se soulever...") dans un tract signé par un organisme du nom de "Jeunesse du front du peuple" et dont on peut se demander s'il n'existe pas que pour les besoins de la cause. A n'en pas douter, cette propagande n'a rien pour rassurer. Par ailleurs, qu'un délégué syndical ne saisisse pas préalablement ses collègues professeurs de l'offensive qu'il entreprend avec une poignée d'étudiants pour le mieux-être de tous témoigne d'une irréflexion inquiétante qui ne lui a d'ailleurs pas mérité que des appuis. Enfin, sa propension militaro-syndicale à se servir de la condition étudiante pour entreprendre le combat à venir sur le plan national au profit des enseignants a largement contribué à entortiller le débat et à déplacer l'enjeu véritable à Samuel-de-Champlain.

Cet enjeu en est un d'attitudes et de climat. L'autoritarisme manifeste et malsain de la direction ne peut conduire qu'à l'impasse et même à la révolte que l'on veut pourtant prévenir. Le Conseil supérieur de l'éducation, dans son rapport annuel de l'an dernier, fait état de situations explosives dans huit polyvalentes québécoises où prévaut la loi du cadenas et cette présomption délirante selon laquelle "tout élève en liberté est un délinquant qui s'ignore". Il appartient aux autorités de Samuel-de-Champlain de prouver enfin que cette polyvalente existe pour les étudiants et non contre eux...

Jacques DUMAIS

notes de lecture

Réal Caouette



laurent laplante

(collaboration spéciale)

Peut-être parce qu'il eut avec l'électorat québécois une relation à nulle autre pareille, Réal Caouette ne s'enferme que malaisément dans une biographie même copieuse. Ce n'est donc pas faire injure à Marcel Huguet que de noter du même souffle les qualités, mais aussi les limites du livre qu'il consacre à Réal Caouette "l'homme et le phénomène".

Pas de querelle quant aux débuts de Réal Caouette: Marcel Huguet accumule à ce propos les éléments significatifs et les détails pittoresques. Si tout ne s'en trouve pas nécessairement clarifié, le lecteur est néanmoins puissamment et intelligemment incité à la nuance. Retenons, à titre de simple illustration, cette emprise étrange qu'une Gilberte Côté-Mercier a visiblement exercée sur des hommes politiques aussi costauds et aussi retors que Réal Caouette lui-même ou Laurent Legault. On a trop vite fait, peut-être, par paresse, par ignorance ou par simplisme, de ranger cette dame au plus profond des folklores surannés, Marcel Huguet, quant à lui, s'en tient aux faits et aux témoignages. Il est ainsi conduit à soupçonner en cette femme une assez extraordinaire autorité.

Huguet retrace également avec grande clarté la difficile et précaire alliance entre Réal Caouette et le chef "national" du Crédit social Robert Thompson, l'entrée fracassante du jeune Caouette à la Chambre des communes, ses déboires avec un monde syndical alors dominé par la combativité d'un Jean Marchand... Tout cela sonne juste. Tout cela rend aussi justice à Réal Caouette.

Cette série de tableaux honnêtes et attachants ne suffit pourtant pas à ressusciter vraiment le personnage. Elle ne parvient pas davantage à reconstituer pour ceux qui ne l'auraient pas connu l'impressionnant magnétisme du phénomène créditiste. Ce n'est pas que les éléments regroupés manquent de piquant ou de vérité; c'est que le courant ne passe pas.

Peut-être Marcel Huguet aurait-il mieux rempli sa mission si, au lieu de s'en tenir à des sources trop uniformément créditistes, il avait aussi promené son inquisition de l'autre côté de la barricade. On aurait aimé savoir, par exemple, ce que disent aujourd'hui de Réal Caouette les jeunes loups ambitieux et bagarreurs que le Parti libéral fédéral de l'époque avait lancés, toute gueule dehors, aux troupes de Réal Caouette. Je songe, à cet égard, à André Ouellet et Auguste Choquette qui avaient alors vainement tenté d'atteindre au magnétisme de Réal Caouette.

On aurait également apprécié que Marcel Huguet fasse mieux percevoir, par des vieux auditeurs ou par des politologues et sociologues tels que Vincent Lemieux, Maurice Pinard, Robert Boily, l'énorme impact qu'eurent à l'époque les exposés dominicaux de Réal Caouette. Si jamais il y eut, au ras du sol, une efficace animation politique, si jamais il y eut canalisation d'un vaste désenchantement populaire, c'est sans doute à Réal Caouette qu'il faut songer. Cela, malheureusement, ne ressort guère.

Pour des motifs difficiles à imaginer, Marcel Huguet a également choisi de faire passer la chronologie dans le hachoir de l'apprenti-sorcier: les perspectives s'en trouvent faussées ou, à tout le moins, confuses. Après une première partie, qui s'étend de 1949 à 1962 et montre le Crédit social à son zénith, on fait brusquement marche arrière en direction de 1917 et du berceau de Réal Caouette. Cette deuxième partie voit mûrir le jeune Réal Caouette et s'épanouir son style politique et ses extraordinaires facultés de persuasion. La transition n'en est que plus brutale: de 1949, on saute en effet, à 1962 et donc d'une solide santé politique à un invraisemblable foillis de rajustements, d'erreurs et de contorsions. Structure dont l'auteur attendait peut-être un effet dramatique, mais qui conduit plutôt à une confusion accrue.

Une frustration s'ajoute, dont on ne saurait pourtant rendre l'auteur coupable: l'affaire des six", qui vit le Crédit social assurer en 1966 la stabilité d'un régime libéral et où se profile l'image du "notaire" Darabancr, demeure, en dépit des efforts de Marcel Huguet, aussi nébuleuse après qu'avant. On se retrouve même pas, à vrai dire, l'écho du tumulte qu'elle causa.

Tout cela ramène l'ouvrage à un niveau moyen: le sujet, fascinant à l'extrême, n'a pas reçu ici son traitement définitif. Marcel HUGUET, Réal Caouette, l'homme et le phénomène. Les Éditions de l'Homme. 1981, 363 pages, \$14,95

L'assurance automobile au Québec quatre ans après Une remise en question s'impose

Quatre ans après sa mise sur pied par le gouvernement du Parti québécois, le régime d'assurance automobile du Québec ne fait toujours pas l'unanimité. Pour Me Alain Lemieux, qui s'est intéressé de près à ce dossier, l'héritage de l'ancien ministre Lise Payette n'a pas donné les fruits promis. Tout le régime d'assurance automobile du Québec devrait être, selon lui, remis en question.

par Me Alain Lemieux

La loi sur l'assurance automobile du Québec célèbre son quatrième anniversaire le 22 décembre 1981. L'occasion s'offre donc de s'interroger sur la nature de cette législation et de vérifier, avec un peu de recul, si l'argument du législateur en faveur de l'étatisation partielle (dommage corporel) était justifié.

Deux écoles s'affrontent quant à la régulation de l'assurance automobile. D'une part, les partisans du libre marché prétendent que l'absorption du secteur de l'assurance automobile était injustifiée malgré les imperfections du marché. La mise sur pied d'un régime d'assurance éliminant le critère de responsabilité, loin de remplir une fonction économique (i.e. réduction des coûts provoqués par les accidents), vise plutôt à l'amélioration du système de compensation. Du même coup, l'apparition d'un assureur unique (monopole d'Etat) impose au consommateur un prix uniforme et l'empêche ainsi de "magasiner" sa police d'assurance.

Corollairement, la tarification du "no-fault" est souvent fois considérée inéquitable; à cause du financement forcé et universel, les automobilistes prudents et responsables ont de bonnes chances de financer les conducteurs irresponsables. Ces subventions croisées représentent un montant supplémentaire absorbé par les automobilistes.

D'autre part, les tenants de la régulation considèrent que les défaillances du marché (i.e. surtout au niveau des compensations) justifient l'intervention de l'Etat pour des motifs aussi divers que la protection du consommateur, de la libre concurrence, de l'intérêt public, etc.

Confronté à ces deux écoles, le législateur décida d'agir. En août 1977, le gouvernement québécois présenta le projet de loi 67, loi sur l'assurance automobile. Faisant fi des recommandations du rapport Gauvin qui avait maintenu sa confiance dans les mécanismes du marché, le gouvernement institua un régime "mixte": étatisation du secteur de l'assurance automobile pour les dommages corporels — libre marché, bien que réglementé (couverture obligatoire minimum) pour les assurances des dommages matériels. La loi instaure au Québec: (A) un régime d'indemnisation universel et sans égard à la responsabilité pour toute personne lésée ayant subi un dommage corporel (B) oblige la détention d'un contrat d'assurance responsabilité garantissant l'indemnisation du dommage matériel (C) constitue un fonds d'indemnisation des victimes d'un dommage matériel lorsque la personne est inconnue, assurée insuffisamment ou assurée par un assureur insolvable.

On peut donc attribuer l'incursion du gouvernement dans ce secteur fébrile de l'assurance à deux grands motifs. Primo, l'orientation socio-démocrate du gouvernement. A plusieurs reprises au cours du débat en deuxième lecture, la ministre Payette expliqua que son gouvernement n'avait pas "le droit de retarder la mise en oeuvre des mesures qui leur (peuple) assureront une plus grande

justice sociale". Cette "justice sociale", la ministre le répéta, c'est le "no-fault" ou la mise en commun des risques routiers. Secundo, des raisons plus techniques tenant des défaillances du marché de l'assurance: fort pourcentage (28%) des blessés non compensés, indemnisation inadéquate, longueur de la période d'attente, administration onéreuse du système, etc. C'est en définitive l'argument des interventionnistes.

Intervention et marché

La loi imposait dès lors un changement radical dans les règles du jeu. D'abord, pour l'individu, puisqu'en éliminant le critère de responsabilité, le législateur prive le citoyen victime d'un dommage de son recours judiciaire contre le responsable, et d'assurer sa personne comme il l'entend. Corollairement, l'individu est confronté avec une nouvelle régie capable d'entendre les réclamations, de réviser ses propres décisions et se voit autorisé l'appel à la Commission des affaires sociales (CAS). D'abord, l'Etat se substitue aux tribunaux et devient juge et partie; ensuite, l'appel pour modification de la compensation est entendu non pas par un tribunal ordinaire mais par la CAS.

Enfin, changement au niveau de la concurrence et de l'efficacité économique. La législation québécoise ne vise pas à supprimer les accidents et les coûts économiques mais touche plutôt le système de compensation. Mais c'est le diagnostic du marché de l'assurance qui étonne le plus. Malgré la présence de défaillances du marché, l'étatisation était-elle justifiée?

Les entreprises ne méritaient pas de voir l'Etat s'occuper de cette part du marché. L'industrie de l'assurance automobile était en bonne santé au Québec et occupait une place importante dans les affaires des compagnies intermédiaires (agents et courtiers). Loin d'affirmer l'existence d'une concurrence parfaite ou d'une structure de prix parfaitement juste pour le consommateur, l'industrie fonctionnait assez bien pour mériter la confiance de l'Etat. Tel ne fut pas le cas.

Où en sommes-nous?

En guise de conclusion, quelques réflexions sur l'état actuel s'imposent. D'abord, les coûts économiques résultant des accidents d'automobiles n'ont pas diminué, aucun système de pénalités ("désincitations") n'ayant été mis en place pour en supprimer les causes. Les accidents d'automobiles demeurent élevés; après avoir connu une augmentation annuelle moyenne de 2,7 pour 100 de 1975 à 1977, ils augmentèrent de 24 pour 100 en 1978, pour connaître une baisse de 4,3 pour 100 en 1979. Plus grave, le nombre de victimes (blessées et tuées), après une baisse en 1975 et 1976, augmenta de 0,9 pour 100 en 1977, de 30,6 pour 100 en 1978, et de 9,3 pour 100 en 1979.

En 1977, on invoqua la lenteur du mécanisme de compensation pour dommages corporels, considérant que 75 pour 100 des victimes n'étaient pas compensées après dix-huit mois. Dans son rapport d'activité 1979-1980, la Régie de l'assurance automobile nous apprend que dans 50 pour 100 des cas, le premier chèque d'indemnisation parvient à la victime dans les 16 jours de la demande (autre le délai de réception de 32 jours à partir de l'accident). La RAAQ ne fournit aucune statistique sur le 50 pour 100 restant, pas plus que le gouvernement n'en donnait en 1977 sur ce qu'il advenait du 75 pour 100 résiduel supposément compensé dans un délai inférieur à 18 mois!

Le dernier rapport 1980-1981 n'est guère plus clair sur le traitement des demandes. On apprend que le paiement (complément de revenu, décès) parvient dans une moyenne de 11 jours suivant réception des documents et que dans 50 pour 100 des cas, les demandes d'indemnisation parviennent à la régie dans les 30 jours de l'accident. On serait donc en droit de s'attendre à plus de précisions de la part de la régie, considérant l'importance que mettait le gouvernement sur la lenteur du processus administré par les assureurs privés.

Autre constatation. Il apparaît plutôt difficile de renverser la première décision de la régie concernant la compensation. Au cours de l'exercice 1980-1981, le Bureau de révision a rendu 1.253 décisions dont 70 pour 100 maintenaient la décision de première instance. Quant au droit d'appel final à la CAS les demandeurs eurent peu de succès; au 28 février 1981, sur 401 demandeurs, 100 jugements furent rendus dont 19 seulement infirmaient la décision de la régie.

Conclusion

Quant à ce régime à meilleur marché qu'on nous promettait, tout reste à vérifier. Le comité Gauvin avait constaté que les primes d'assurance automobile avaient augmenté de 5,9 pour 100 depuis 1961. Le gouvernement se scandalisait du fait que le Québécois payait en moyenne \$400 en primes. Mais de quoi avons-nous hérité? Le financement du régime actuel provient, outre les revenus de placements, de la taxe sur les carburants et des contributions directes (i.e. lors de l'immatriculation et lors de l'émission du permis de conduire).

Dans sa déclaration du 15 octobre 1981, le ministre des Transports annonçait que les détenteurs de permis de conduire auront à débours \$23 à partir de 1983, une hausse de 12 pour 100. Pour justifier cette dernière hausse, le ministre Clair signale que comme les compagnies d'assurance ont augmenté leurs primes d'environ 50 pour 100 pour couvrir les dommages matériels, le nouveau régime a permis au Québécois de faire des "économies substantielles".

Ce que le ministre ne nous dit pas, c'est qu'une bonne partie de l'augmentation de cette assurance obligatoire de base pour dommages matériels a agi comme compensation pour les pertes subies (les experts prévoyaient une augmentation de 25 pour 100 en 1977) lors de l'étatisation. En conséquence, le nouveau régime est-il moins onéreux que l'ancien? Et si tel est le cas, est-on certain qu'il offre un meilleur service, en ce que chaque cotisant est pleinement indemnisé de ses dommages?

Dans cette période de remise en question des engagements de l'Etat et de crise au niveau de la santé des entreprises privées, l'assurance automobile étatique ne doit pas s'imposer comme un choix définitif, et s'il doit le devenir, qu'il soit au moins sévèrement réexaminé.



Le Soleil, Clément Thibault

Les événements en Pologne et les pays de l'Est La Tchécoslovaquie prise au piège

La Tchécoslovaquie socialiste, l'alliée la plus fidèle de l'Union soviétique dans le domaine extérieur et sa discipline fervente en ce qui concerne la politique intérieure, commence également à ressentir durement certaines difficultés économiques. Et les événements récents en Pologne ne sont pas pour l'aider. Bertrand Bollenbach, de l'agence France-Presse, décrit la situation.

par Bertrand Bollenbach

PRAGUE (AFP) — Pendant que son voisin polonais se lançait dans une expérience risquée de libéralisation politique, sociale et économique, la Tchécoslovaquie, au contraire, accentuait son orthodoxie par rapport au modèle soviétique dans tous les domaines.

Sur le plan des relations économiques extérieures, ceci est attesté par le chiffre particulièrement faible de l'endettement de la Tchécoslovaquie à l'égard des pays occidentaux, estimé à environ \$3,5 milliards. Celui-ci est le plus petit de tous les pays socialistes en valeur absolue (à rapprocher notamment des \$25 milliards de dettes de la Pologne) et seul celui de l'URSS lui est inférieur par rapport au nombre d'habitants.

La prudence tchécoslovaque date des événements de 1968 et de l'intervention des troupes du Pacte de Varsovie. Cette expérience malheureuse a, en effet, poussé les nouveaux dirigeants dans la voie d'une "orthodoxie" politique farouche, qui s'est traduite sur le plan extérieur par un alignement total sur Moscou.

Ce régime a été rendu plus acceptable pour la population grâce à une relative prospérité économique, accompagnée d'une amélioration sensible du niveau de vie.

Mais le temps des vaches grasses est maintenant passé et celui de l'effort et des économies est revenu. Prenant en compte l'environnement international difficile (hausse des matières premières et de l'énergie et rétrécissement des marchés) ainsi que les problèmes propres de l'économie tchécoslovaque, les planificateurs ont mis au point des objectifs relativement modestes pour le quinquennat 1981-1985. Ainsi, alors qu'une augmentation de 20 pour 100 du revenu national a été obtenue pendant le quinquennat précédent, l'objectif pour 1985 est seulement de 15 pour 100. Le montant des investissements prévu est également en régression.

En dépit de leur caractère très raisonnable, les cibles prévues ne seront pas atteintes en 1981. Il y a à cela des causes

objectives. L'économie tchécoslovaque est notamment touchée de plein fouet par les problèmes de la Pologne, qui était son deuxième partenaire commercial. Ainsi, les livraisons de charbon polonais sont réduites des deux tiers et de nombreux domaines de coopération sont complètement panes. Par ailleurs, du fait d'inondations, la récolte est inférieure de 15 pour 100 par rapport aux prévisions.

Mais ceci n'a fait que rendre plus sensibles les problèmes de fond de l'économie tchécoslovaque. Ce sont l'incapacité à fournir certains biens correspondant aux désirs des consommateurs ou aux spécifications du marché international, notamment dans le domaine de la traditionnelle spécialité tchécoslovaque, la mécanique lourde, le retard systématique de mise en service des objectifs et l'insuffisante efficacité rendue plus aiguë par la pénurie de main-d'oeuvre et l'accroissement du coût de l'énergie et des matières premières.

Pour pallier ces défauts endémiques, un nouveau système de mesures a été généralisé au début de l'année, comportant des indicateurs et des stimulants matériels encourageant l'efficacité. Mais ces mesures sont très loin d'avoir été couronnées de succès et le quart des entreprises n'avaient pas rempli le plan pour les 9 premiers mois de 1981.

Les officiels tchécoslovaques ne cachent pas que si la situation n'est pas redressée, le niveau de vie de la population ne pourra pas en être affecté. Déjà en octobre, les prix de tous les carburants à base de pétrole ont été accrus en moyenne de plus d'un tiers

(dont 20 pour 100 pour l'essence dans un pays où il y a une automobile pour 8 habitants). Les recettes du budget 1981 devant être inférieures aux prévisions, il est également probable que les autorités se résignent à une augmentation de prix de produits de grande consommation.

Le marché intérieur des biens de consommation commence à refléter cette austerité, même s'il reste un des mieux approvisionnés des pays socialistes. Les ménages pragoïses commencent à redouter un hiver difficile ne serait-ce qu'en prévision de l'augmentation des prix.

La direction politique tchécoslovaque, avec à sa tête M. Gustav Husak, a été remarquablement stable depuis les purges postérieures aux événements de 1968, comme ceci a été confirmé au dernier congrès du parti en avril dernier. Mais ceci n'empêche pas une certaine nervosité, qui semble être attestée par les peines de prison très sévères qui ont frappé depuis le début de l'année les dissidents. Ceux-ci paraissent pourtant en perte de vitesse, leurs rangs ayant été décimés par l'émigration et la répression.

Les événements polonais ne sont certainement pas étrangers à ce durcissement des autorités, l'expérience originale de libéralisation dans ce pays risquait en effet de susciter des vocations chez les voisins. La répression et le pourrissement de la situation en Pologne au cours des derniers jours ne pourront que se traduire par des charges économiques ou même militaires accrues pour les Tchécoslovaques, qui se sentent déjà sur une pente légèrement déclinante.



Gustav Husak

M. Bouey, vous me faites rigoler!

M. Bouey, gouverneur de la Banque du Canada.

Vous me faites bien rigoler M. Bouey. Vous gagniez \$95,000 mais l'inflation vous tient quelque peu à la gorge alors une petite augmentation de 10 pour 100 ça soulage.

Les gains nets de mon mari en 80 ont été de \$9,813; les miens de \$2,293. Nous avons 2 enfants. Sur ces montants, nous avons réussi à mettre \$500 dans notre REEL parce qu'autrement nous aurions payé de l'impôt (\$615 en 79 malgré un salaire moindre) et je préfère recevoir

au lieu de donner quand il s'agit du gouvernement.

Vous aviez besoin de \$9,500 pour équilibrer votre budget familial? Mais que feriez-vous donc avec \$12,106?

Où vous auriez avantage à suivre un cours genre "Comment équilibrer un budget" ou vous vous amusez à "garrocher" votre argent pendant que d'autres s'arrachent le cœur à travailler pour un salaire équivalant votre augmentation!

Dans un cas comme dans l'autre, de la part d'un gouverneur de banque, ça fait bizarre.

Vous demandez aux Canadiens de restreindre leurs dépenses salariales alors qu'ils se font fouetter par l'inflation et étouffer par des taux hypothécaires de "shylocks", et vous acceptez votre 10 pour 100!

L'an prochain, nous voulons acheter une maison et à 17 pour 100, je devrai peut-être travailler à temps plein même si je dois y laisser un peu de ma santé; j'appelle ça avoir du cœur au ventre et ce n'est pas ce qui manque à mon mari, à moi et à bien d'autres qui peuvent vraiment se vanter de travailler à la sueur de leur front. Pouvez-vous en dire autant?

Avant de nous demander quoi que ce soit, faites un examen de conscience si vous croyez en être capable et calculez à qui profite le plus le 10 pour 100 d'augmentation!

L'inflation chatouille votre portefeuille?

Avouez qu'il y a de quoi rire! Mme Micheline Goupil Québec

Le culot de M. Bouey

Monsieur Gerald Bouey
Gouverneur de la Banque du Canada
Ottawa

Mon cher Gerald,
Laissez-moi te dire qu'il faut avoir du culot pour accepter une augmentation de salaire aussi substantielle (\$9,500) après avoir demandé aux Canadiens pas plus tard que la semaine dernière de se serrer la ceinture et ce, pour la nième fois.

Je te souhaite quand même de Joyeuses Fêtes et j'espère que tu auras une bonne pensée pour tous ceux qui sont étouffés par les taux d'intérêt exorbitants.

Gérard-L. Bélanger
St-Alexandre
Cité Kamouraska

Loto-Québec et le sexisme

Monsieur Claude Masson
Editeur adjoint

Dans une lettre que publiait récemment votre journal, Mme Denise Nadeau, de Beauport, reprochait à Loto-Québec de n'utiliser lors de ses tirages télévisés que des hommes comme "maîtres de jeu" et qualifiait la femme "d'esclave", comme préposée aux tirages.

Nous désirons donc, par le biais de vos pages, bien établir les faits, au bénéfice de vos lecteurs, et préciser la politique de notre société.

Notre société considère que le rôle de préposé ou préposée aux tirages est tout aussi important que celui de l'animateur ou de l'animatrice. Tout comme d'ailleurs les rôles du caméraman qui assure une prise d'images impeccable, de l'éclairagiste qui contrôle l'intensité de la lumière, de la script-girl qui assure la continuité, de la maquilleuse, du régisseur de plateau qui dirige les comédiens ou du réalisateur qui compose le scénario de ces émissions. Qu'un seul ou une seule joue mal son rôle et la qualité de l'émission s'en ressentira.

Le rôle dévolu à l'animateur ou à l'animatrice est de présenter le tirage, alors que celui du préposé ou de la préposée est d'en faire la démonstration. Les deux rôles sont, dans notre esprit, complémentaires et essentiels.

Vos lecteurs conviendront, nous osons le croire, que nous sommes loin des rôles de "maître de jeu" et "d'esclave".

Quant à ceux et celles qui tiennent ces rôles, vos lecteurs qui suivent nos tirages auront sans doute remarqué que nous faisons déjà appel à une animatrice pour nos tirages de la Quotidienne, de même qu'à un préposé aux tirages pour ceux de Provincial. On ne saurait donc taxer la société d'agir de façon discriminatoire, dans un sens ou dans l'autre.

De fait, en complément à notre porte-parole officiel, notre société tente de faire appel à des talents multiples, selon les disponibilités. Nous entendons d'ailleurs accentuer encore cette politique qui se reflète, non seulement dans nos émissions de tirages, mais également dans nos messages publicitaires, où apparaissent tous genres de Québécois, sans égard au sexe, à la race, à la couleur ou au rang social.

Je vous remercie, Monsieur l'éditeur adjoint, d'avoir bien voulu me permettre d'établir la politique de notre société dans le domaine de nos tirages, au bénéfice de vos lecteurs, et vous prie d'agréer mes salutations les plus distinguées.

Le directeur,
Michel Labrosse
Services de communication
Loto-Québec

Félicitations à la Chambre de commerce de Québec

Aux gouverneurs de la Jeune Chambre de Québec,

Félicitations pour l'organisation de votre brunch des gouverneurs qui a eu lieu à l'Auberge des Gouverneurs, Haute-Ville, dimanche le 29 novembre. Malgré l'absence de quelques gouverneurs n'ayant pas eu le temps de se faire remplacer, votre brunch fut un succès (délicieux).

L'animateur et les conférenciers invités à la table ronde sur le dernier budget fédéral ont réussi d'une façon succincte et assez explicite à nous éclairer sur les pro-

pos du ministre fédéral des Finances, M. MacEachen.

C'est bien connu, le domaine de la fiscalité préoccupe beaucoup de citoyens comme aussi d'autres faits d'actualité. Il serait donc souhaitable de poursuivre ce brunch-causerie à des périodes régulières et ainsi en faire profiter à plus de citoyens.

La Jeune Chambre de Québec est dans la bonne direction, appuyons-la sagement.

Gilles Simard
Sainte-Foy

L'université Laval n'a pas de coop

Réponse à l'article de MM. Gagné et Gélinas paru dans LE SOLEIL du 8 décembre dernier et intitulé: "L'université Laval exploite les étudiants".

De nos jours, tout le monde s'entend pour dire que la société évolue si rapidement qu'il est parfois difficile de comprendre ou même de connaître tous les intervenants du système dans lequel on vit. Mais de là à associer la Coop étudiante Laval aux services auxiliaires de l'université Laval, nous ne sommes qu'à un pas de l'absurdité.

Lier l'appartenance d'une coop à l'université dénonce donc la méconnaissance exaspérante du système coopératif de la part des auteurs. Aucune entreprise ou institution ne peut se vanter de posséder une coopérative. Par définition, une coopérative n'appartient seulement qu'aux personnes qui en sont membres. Pour

devenir membre, il s'agit de souscrire au moins une part sociale et ainsi avoir droit de parole, de vote, voire même d'être élu(e) en assemblée générale (annuelle) et profiter de tous les autres avantages que cela comporte.

Le but d'une coop n'est jamais lucratif. Ses objectifs sont d'offrir des services et produits aux membres et ce, au plus bas prix possible. Généralement, ce prix est le coût d'acquisition plus un pourcentage qui permet de couvrir les frais de ventes et d'administration. Aucun profit n'est réalisé en système coopératif. C'est ce qui nous fait dire que "Une coop ne fait pas de profit; seulement ses membres en profitent".

Tout ce qui lie celle-ci à l'université est le loyer qu'elle lui verse pour l'utilisation d'un local. Ce sont les membres du conseil d'administration, élus par les étudiants à l'assemblée générale, qui gèrent la coop.

Dû à ses nombreuses heures d'ouverture (7 jours / sem), la coop peut se classer dans la catégorie des dépanneurs. Cet horaire de services ainsi que sa proximité en font un service essentiel et très apprécié des utilisateurs. La coop joue ce rôle de dépanneur pour certains des produits, dont le savon "Irish Spring" cité dans l'article que nous critiquons.

La méthode d'analyse employée démontre le peu de sérieux dont font preuve les auteurs, en ne comparant qu'un seul produit vendu à la coop. Une telle approche pourrait être utilisée pour discréditer n'importe quelle entreprise offrant une multitude de produits car il est presque impossible d'être concurrentiel sur tous les produits en même temps. En reprenant leur méthode avec un produit comme le pain, par exemple, qui à nos yeux l'emporte au point de vue nécessité sur le savon, on découvre ce qui

suit: le prix du pain est celui du marché pour une même marque; à cela il faut retrancher la ristourne de 10 pour 100 actuellement offerte aux membres, ce qui porte le prix du pain à seulement 90 pour 100 du prix du marché à l'extérieur de l'université.

Où étiez-vous, messieurs, le 28 septembre 1981? L'assemblée annuelle aurait bien aimé entendre vos objections et même vos suggestions quant aux orientations de votre coop! (Si vous êtes membres!)

En attendant, vous pouvez toujours soumettre vos commentaires dans la boîte à suggestions placée à la sortie de la coop.

Coopérativement,

Denis Lyster Perron
vice-président

Claude Bolduc
trésorier

pour le conseil d'administration
de la Coop étudiante Laval

De la discrimination dans les cinémas

C'est avec consternation que je remarque que depuis quelque temps l'âge de 18 ans est requis afin d'accéder aux différents cinémas de Québec et ce phénomène est sans cesse grandissant. Il devient presque impossible d'aller au

cinéma; les films pour tous ou pour 14 ans sont souvent plus qu'enfants. J'ai l'impression qu'à certains moments on rit de nous autres en pleine face et je trouve cela très frustrant.

C'est pas des blagues. Sept

salles de cinéma sur 17 nous donnent accès, nous les moins de 18 ans; c'est-à-dire près des tiers des salles à Québec. Pour qui nous prend-on? Bien sûr l'industrie se plaint sans cesse d'une diminution de clientèle; c'est normal, bien sou-

vent, on nous présente le même genre de film à la télévision. De plus, ils sont chez soi.

L'adolescent, lui, a besoin de sortir, voir d'autres horizons mais on ne peut pas dire que le cinéma nous attire vu le peu de films qu'on peut voir.

Je suis étudiante au cégep et dans mon horaire, je suis un cours d'histoire du cinéma. Pour certains travaux, j'ai à voir des films dont quelques-uns sont pour 18 ans. Le problème, c'est que je n'ai que 17 ans. Les films qu'on nous présente au cinéma ne sont pas tous des films pornographiques à ce que je sache? J'ai besoin de voir ces films c'est tout. Je comprends que certains films doivent être pour adultes mais franchement, il y en a d'autres qu'on dédie à l'adulte violemment pour leur trop grande violence. Si vous saviez ce qu'on nous montre à la télévision, vous changeriez peut-être vos règles. De toute façon, bien souvent, les adolescents entrent au cinéma avec de fausses cartes, et ça vous le savez très bien. Qu'arrive-t-il donc lorsque ces fraudeurs sont pris, rien ou presque. On nous donne l'excuse que des inspecteurs pourraient être là.

Avez-vous déjà vu un inspecteur entrer dans une salle et demander la carte avant que le film commence.

Moi, ce que je suggère, c'est une quatrième catégorie, celle des 17 ans, vouée aux films qui ne sont pas d'ordre pornographique. Est-ce trop demander afin de voir autre chose que les éternels films d'amour ou d'aventure.

Brigitte Leclerc, étudiante
Québec



Avertissement des pharmaciens à Mme Bégin

Madame Monique Bégin, ministre
Santé et Bien-être social Canada
Ottawa

L'Ordre des pharmaciens du Québec s'inquiète de l'orientation que prend votre ministère en libéralisant la distribution des médicaments en vente libre par le biais des dénominations G.P.

La prolifération de tels produits ne peut être que très néfaste pour la santé des citoyens du Québec en minimisant le contrôle que doit apporter le pharmacien et l'information qu'il doit donner sur le médicament qu'il soit d'ordonnance ou en vente libre.

Vous n'êtes pas sans ignorer par exemple que le "Contac C" et le "Dristan" contiennent de la phénylèphrine et sont contre-indiqués pour tout patient qui souffre d'hypertension. Ces médicaments pro-

voquent des poussées de pression qui peuvent provoquer l'hospitalisation de ces malades ou pis encore des hémorragies cérébrales fatales.

Alors que l'Ordre des pharmaciens du Québec poursuit ses efforts pour que soit abolie la publicité sur tous médicaments;

alors que l'Ordre des pharmaciens du Québec multiplie ses efforts pour que les médicaments en vente libre soient traités et contrôlés par le pharmacien de la même façon que les médicaments d'ordonnance;

vos ministères, sans considération pour la santé des Québécois, déclare G.P. de tels produits, ce qui multiplie les points de distribution, en augmente la consommation et annule les efforts des pharmaciens.

Une telle politique ne protège en aucune façon la santé des Québécois mais sert plutôt les intérêts de certaines compagnies pharmaceutiques qui n'ont d'autre préoccupation que de garnir leurs goussets.

Votre ministère s'approprie maintenant à ajouter à cette liste de produits déjà trop longue, l'acétaminophène sous prétexte qu'il serait moins toxique que l'aspirine. Madame la ministre, vous trouverez en annexe une étude qui prouve hors de tout doute la toxicité de l'acétaminophène de même que celle de l'aspirine. C'est pourquoi prendre l'aspirine comme médicament étalon pour établir la non-toxicité d'autres produits nous apparaît aberrant, car l'acide acétylsalicylique est cause d'un très grand nombre d'empoisonnements et n'aurait jamais dû recevoir de dénomination G.P. Plutôt que d'accorder une telle dénomination à

l'acétaminophène, il serait beaucoup plus logique de retirer celle de l'aspirine.

Madame la ministre, nous comptons sur votre collaboration et nous demeurons à votre entière disposition si vous désirez nous rencontrer pour discuter plus à fond des dangers que présente pour les citoyens québécois la prolifération des médicaments G.P.

Jean-Claude Marquis, pharmacien
président
Ordre des pharmaciens du Québec

à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions devront être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées. Le Soleil, 390, rue Saint-Vallier est, Québec, G1K 7J6

AUCUN MAGASIN D'ORGUES À QUÉBEC N'A OFFERT DE TELLES AUBAINES.

PRIX SPÉCIAUX SUR ORGUES REPRIS EN ÉCHANGE LORS DE L'ACHAT D'UN ORGUE ÉMINENT

+ 12 MOIS
SANS INTÉRÊT

MAINTENANT, VOICI VOTRE CHANCE
TIREZ-EN PROFIT!

Orgue Hammond sounder	Une valeur de: \$900	PRIX SPÉCIAL: \$684
Orgue Elgam serenade	Une valeur de: \$1 195	PRIX SPÉCIAL: \$795
Orgue Jen A 275 (démonstrateur)	Une valeur de: \$2 195	PRIX SPÉCIAL: \$1 587
Orgue Jen A 310 Leslie (démonstrateur)	Une valeur de: \$2 395	PRIX SPÉCIAL: \$1 897
Orgue Jen A 360 (démonstrateur)	Une valeur de: \$2 695	PRIX SPÉCIAL: \$1 997
Orgue Eminent théâtre 310 3 ans d'usage	Une valeur de: \$3 995	PRIX SPÉCIAL: \$2 395
Orgue Elka (Baldwin) 221 1 an d'usage	Une valeur de: \$3 695	PRIX SPÉCIAL: \$2 495
Orgue Gem Wizard 330 15 mois d'usage	Une valeur de: \$3 495	PRIX SPÉCIAL: \$2 595

2 mois de cours gratuits à l'achat d'un piano ou un orgue en collaboration avec l'Institut de musique de Québec de Place Lebourgneuf.

BIEN D'AUTRES SPÉCIAUX EN MAGASIN

CENTRE D'ORGUES
eminent

FIDÈLE À SA RENOMMÉE DES MEILLEURS
PRIX À QUÉBEC

DE QUÉBEC ENR.

PLACE LEBOURGNEUF

626-0236

LIQUIDATION D'AVANT NOËL

30% à 50%

sur tous les habits de neige.

De nombreux autres spéciaux en magasin et ce jusqu'à épuisement de la marchandise.

Les cartes de crédit sont acceptées moyennant un supplément de 4% du montant de la facture.

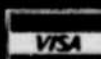


Boutique Marie et Claude
Enr.

Spécialiste en vêtements pour enfants

PLAZA LAVAL (sous-sol)

2750, chemin Sainte-Foy — 653-1556



\$28,000 par an plus l'indexation

Policiers-pompiers de Charny, au bas de l'échelle

par Anne-Marie VOISARD

du bureau du SOLEIL
SAINT-CROIX — Après cinq ans d'expérience, les policiers-pompiers de Charny vont gagner l'an prochain \$28,000, sans compter les sommes dues à cause de l'indexation de leur salaire. Deux ans plus tard, au terme du nouveau contrat de travail, le salaire de base sera porté à \$34,000. Malgré cela, dans toute la région de Québec, c'est à Charny que les policiers-pompiers sont les moins bien payés.

Michel Paquin, président de la Fraternité des policiers-pompiers de Charny, est satisfait du nouveau contrat qui vient d'être signé, mercredi dernier, avec la ville de Charny. "Ça fait le bonheur de tout le monde", dit-il.

L'entente est d'ailleurs intervenue avant la fin de l'ancien contrat. On a commencé à négocier en octobre. Le contrat venait à échéance le 31 décembre. Pourquoi avoir signé si vite? M. Paquin répond que la police est

consciente qu'on vit actuellement dans une période de récession économique. Elle n'a donc pas voulu se montrer trop gourmande. Il y a aussi le fait qu'on veut "assainir les relations entre la ville et son corps de police".

Congédiement, suspensions et menaces de suspensions, arbitrages, il y a longtemps que Charny n'avait pas réussi à s'entendre avec ses policiers-pompiers. Cette année, il a fallu un arbitrage pour déterminer les salaires. La sentence

arbitrale, rendue en août, accordait une hausse de 16,9 pour 100, ce qui portait le salaire de base à \$25,200. Au même moment, à la sûreté municipale de Québec, le salaire de base, pour les policiers comptant cinq ans d'expérience, était de \$27,400, mise à part l'indexation.

Ailleurs dans la police

Les policiers de Québec ont la parité de salaire avec leurs confrères de Montréal. Ceux de Sillery, de Charlesbourg, de Vanier et de

Beauport, dans la région de Québec, reçoivent aussi les mêmes salaires. La rémunération de base de ces policiers sera haussée de 9 pour 100 en 1982. Elle voisinerait les \$30,000. A ce moment, s'ajouteraient les sommes dues à l'indexation. Le contrat des policiers de Québec se termine à la fin de 1982.

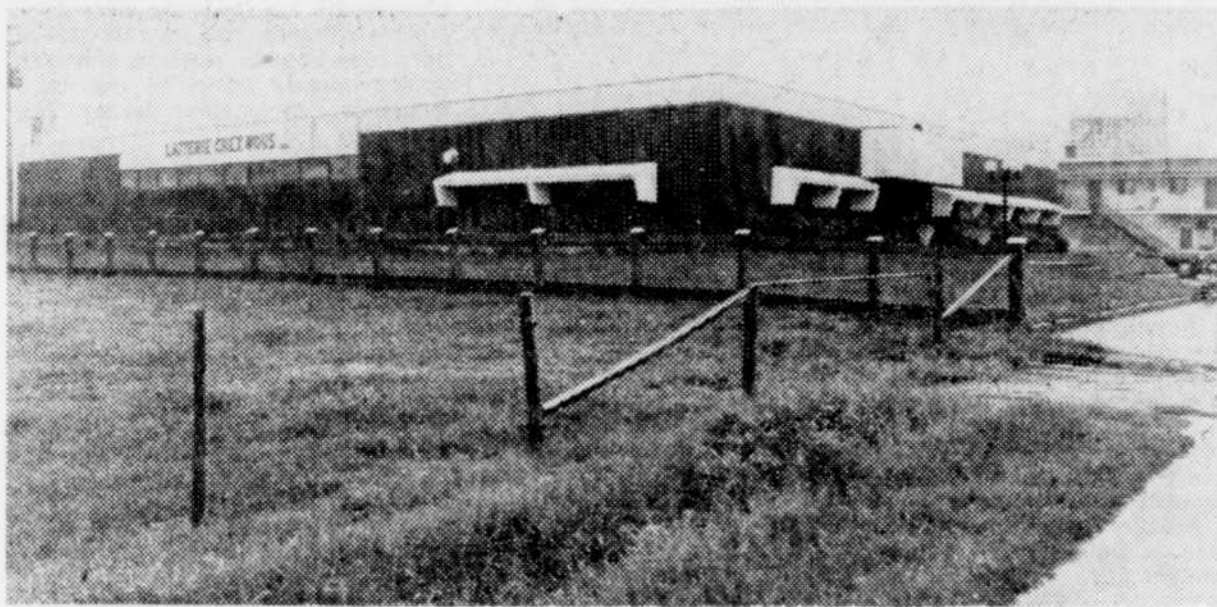
Dans le cas de Charny, l'indexation des salaires au coût de la vie pour chacune des trois années du contrat est un gain de la dernière négociation. Les salaires aug-

menteront de 10 pour 100 la première année, de 9 pour 100 en 1983 et de 8,5 pour 100 en 1984.

A l'exception des clauses monétaires, le nouveau contrat des policiers de Charny représente presque le statu quo par rapport à l'ancienne convention. On note quelques améliorations du côté de l'assurance-vie et de l'assurance-maladie à long terme. Du côté des clauses normatives, rien n'a changé.

Saint-Raymond de Portneuf

Fermeture de la Laiterie Chez Nous



L'avenir de la Laiterie Chez Nous doit se décider aujourd'hui.

Le Soleil, Roland Marcoux

par Isabelle JINCHEREAU (collaboration spéciale)

SAINT-RAYMOND — La Laiterie Chez Nous de Saint-Raymond, distributeurs des produits Purdélia, a fermé ses portes hier, à 15h, mettant à pied 25 de ses 35 employés encore en poste à l'usine de production.

"Cet abandon subit des affaires a pris tout le monde par surprise, y compris la dizaine de travailleurs réaffectés au nouveau point de service de Québec, qui ne savent même pas où aller demain", a indiqué hier soir au SOLEIL le député de Portneuf, M. Michel Pagé, spécifiant que le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Jean Garon, n'était pas au courant de ce fait.

M. Pagé, qui s'est entretenu hier avec les porte-parole des employés de la laiterie, a également révélé qu'une rencontre spéciale avec le ministre Garon aurait lieu aujourd'hui pour faire le point sur cette affaire. Selon lui, cette fermeture s'est faite de façon cavalière, faisant fi des lois du code du

travail prévoyant tout au moins l'envoi d'un préavis aux employés.

Depuis le début des négociations entre les propriétaires de la laiterie, la Coopérative des Maîtres producteurs laitiers et les deux géants

du secteur laitier, soit Ferme Saint-Laurent et la Coopérative fédérée du Québec, en vue de vendre ses actifs des Maîtres producteurs au coût de \$7,7 millions, le député Pagé est intervenu à plusieurs reprises dans le dossier. Il a même été question, au

lendemain de la rupture des pourparlers avec le groupe Unilait, le 3 novembre, d'une relance de l'entreprise.

Selon des informations recueillies par LE SOLEIL, il semble qu'une autre trans-

action serait intervenue avec la Laiterie Laval. Interrogé hier soir à ce sujet, le vice-président du Syndicat national du lait, M. André Baribeau, s'est refusé à tout commentaire, expliquant qu'il serait en mesure d'éclaircir ses cartes aujourd'hui.

Charny augmentera la taxe foncière de 13%

par Anne-Marie VOISARD du bureau du Soleil

SAINT-CROIX — La taxe foncière va augmenter d'au moins 13 pour 100, l'an prochain, à Charny. On ne sait pas encore ce qu'il adviendra des taxes de secteur, déjà très élevées à certains endroits.

Sans apporter de chiffres précis, le rapport sur la situation financière de la ville annonce, en effet, une hausse de la taxe foncière "d'un pourcentage légèrement inférieur à celui du taux d'inflation". Le même rapport situe le taux moyen d'inflation à 12,5 pour 100 en 1981.

Identifiant les causes de cette augmentation des taxes, le maire Geor-

ges Lapierre cite, en tête de liste, "la hausse vertigineuse des taux d'intérêts", suivie de "l'augmentation effarante des produits pétroliers et chimiques" et "du coût de l'énergie électrique qui augmentera de 18 pour 100". Et le maire Lapierre ajoute: "En dernier lieu la construction du complexe sportif et culturel dont le financement annuel a fait augmenter le service de la dette de quelque \$180,000". Au compte de taxes, cette somme représente \$0,18 du \$100 d'évaluation.

Le centre sportif

On sait que le centre sportif, pour lequel on avait signé un contrat de \$1,942,252, coûtera finalement plus de \$2 mil-

lions. Il n'y aura cependant pas d'emprunt supplémentaire. L'emprunt de \$840,000, remboursable en dix ans, suffira, selon les prévisions du maire Lapierre. Pour les excédents, on a l'intention de puiser dans le budget des loisirs.

Dans certains secteurs, les taxes avaient subi l'an dernier une hausse atteignant parfois jusqu'à 235 pour 100. Des propriétaires du secteur des Verts-Bois étaient d'ailleurs venus protester devant le conseil de ville. Pour des maisons évaluées à \$40,000 ou \$45,000, le compte de taxes atteint \$1,400, \$1,500 et même \$1,600 par année. Il faudra attendre le prochain budget de la ville pour

savoir ce qu'il advient de ces taxes de secteur.

Le budget actuel est de \$3,100,085. On s'attend de terminer l'année avec un léger surplus. Au 31 décembre 1980, l'évaluation imposable était de \$86,050,350. Elle a très peu bougé, à cause de la construction domiciliaire "qui est à son plus bas niveau". La dette à long terme était de \$6,778,326, par rapport à des actifs de \$9,242,108. L'écart devait s'accroître en cours d'année.

ENSOLEILLEZ VOS JOURNÉES... ABONNEZ-VOUS!
647-3333

Pour leur Noël...

Habillez-les comme des "petits princes". Notre collection d'importations européennes et d'exclusivités vous propose des vêtements ravissants, pratiques et confortables. Un choix attrayant pour un jour de fête!

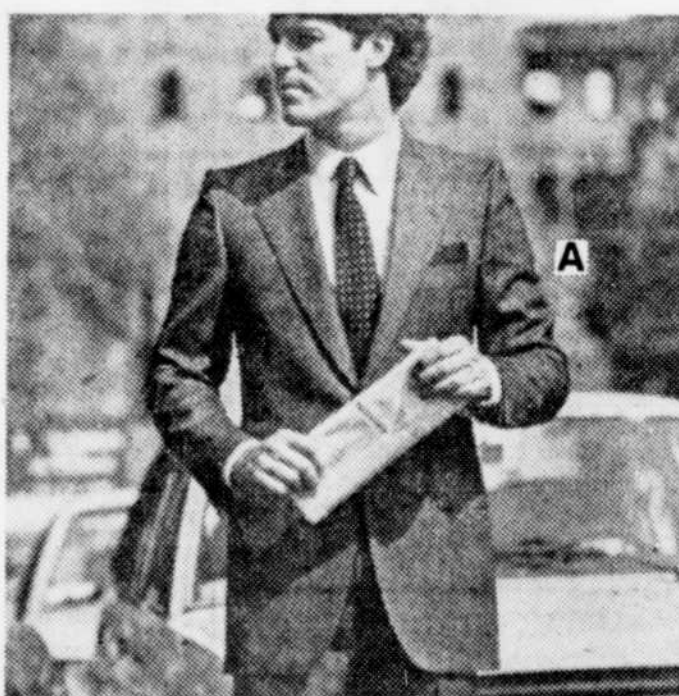


BAM. BIN

658-2218

place XXXX des quatre bourgeois
658-2218

PROMOTION POUR NOËL



• PIERRE CARDIN • HARDY AMIES • AQUASCUTUM • SABRIL

COMPLETS
100% laine ou polyester et laine à votre choix

à partir de **139⁹⁵**



Belle sélection de **MANTEAUX D'HIVER ET COUPE-VENT**

33 1/3%

AU CHÂTEAU DE L'HABIT

QUEBEC
696, rue St-Vallier ouest
(coin Marie-de-l'Incarnation)
STATIONNEMENT GRATUIT EN ARRIÈRE

STE-FOY
Place Laurier,
Mail Est, 2e étage

Rabais sur nos habits de neige et manteaux

20%

sur le plus grand **CHOIX** d'habits de neige de marques très réputées

33 1/3% sur tous les manteaux longs



PLACE STE-FOY

653-9363

Les galeries de la capitale
627-3472

Des réductions allant de

25% à 50%

TOUTE VENTE FINALE

CARTES DE CRÉDIT ACCEPTÉES

ATRIUM (Ancien Jade)

PLACE LAURIER SAINT-FOY

Ouvert tous les soirs jusqu'au 23 décembre inclusivement

A Charlesbourg

La taxe d'affaires augmentera de 12 pour 100

par Marc LESTAGE

Le maire de Charlesbourg, Me Pierre Bernier, a eu un petit mot gentil pour le milieu des affaires de cette ville, hier soir, alors qu'il a annoncé que la taxe d'affaires n'augmentera pas de 49,7 pour 100 "comme on le pensait il y a deux semaines, mais qu'elle représentera environ 12 pour 100 de plus que l'année dernière, une fois le budget de 1982 réaménagé".

Etant donné que le rôle d'évaluation de la valeur locative des commerces de Charlesbourg préparé par la CUQ a augmenté de 33,8 pour 100 cette année pour atteindre \$10,532,330 et que la loi 12 obligeait la municipalité à imposer une taxe d'affaires d'au moins 14,82 pour 100, on prévoyait d'abord collecter \$1,838,920, à ce chapitre en 1982, comparativement à \$1,227,617 en 1981, soit 49,7 pour 100 de plus.

Or, le gouvernement du Québec a déposé à l'Assemblée nationale ces derniers jours un projet de loi qui permettrait théoriquement aux villes d'abaisser le taux de la taxe d'affaires sans faire perdre aux propriétaires de maisons unifamiliales le rabais de 5 pour 100 prévu dans la loi 12 et qui avait été annoncé lors des séances d'informations tenues la semaine dernière à Charlesbourg.

En d'autres termes, le nouveau projet de loi modifie la loi 12 qui

obligeait les villes à maintenir le taux de la taxe d'affaires au maximum (14,82 pour 100) dans les villes où l'on espère accorder une remise de la taxe foncière de 5 pour 100 aux petits propriétaires. Selon la nouvelle réglementation contenue dans le projet de loi 33, les villes auraient maintenant le privilège d'accorder un rabais de 10 pour 100 et de maintenir le taux de la taxe d'affaires à son maximum ou d'accorder seulement un rabais de 5 pour 100 et de réduire proportionnellement le taux de la taxe d'affaires.

Cette modification est le résultat d'un pressant travail de lobbying réalisé par les milieux d'affaires et certaines villes, dit-on.

Le projet, de loi 12 adopté en décembre 1980 avait innové en prévoyant un rabais de 10 pour 100 la première année et de 5 pour 100 la seconde année à l'intention des petits propriétaires, afin de compenser les hausses de taxes attribuables à la révision des rôles d'évaluation.

Cette année, le gouvernement propose ainsi une formule qui maintient le privilège du rabais de 5 pour 100 sans obliger les villes à imposer un taux élevé de taxe d'affaires parce que ces rôles ont également été modifiés

cette année et que leur augmentation provoque déjà une augmentation importante des contributions des milieux d'affaires au financement des villes.

A la suite de ces changements, le maire de Charlesbourg a assuré hier soir les hommes d'affaires lors d'une séance d'information, qu'on tentera "d'effectuer des réajustements afin de

contenir l'augmentation prévue de la taxe d'affaires tout en préservant le rabais déjà annoncé de 5 pour 100 aux petits propriétaires."

Dans l'hypothèse où le projet de loi 33 ne serait pas adopté, le maire a indiqué que "l'on songerait sérieusement à éliminer le rabais aux petits propriétaires afin de limiter

quand même la hausse de la taxe d'affaires". Dans cette hypothèse, ce sont les propriétaires d'édifices à plusieurs logements qui profiteraient des circonstances, étant donné que le taux de la taxe foncière serait diminué globalement au niveau de la ville pour l'ensemble des contribuables, pour compenser la disparition du rabais.

Rejet des offres patronales au Saint-Germain de Charlesbourg

par Pierre PELCHAT

Les employés nouvellement syndiqués du restaurant Saint-Germain de Charlesbourg ont rejeté lundi les dernières offres de leur employeur dans une proportion de 60 pour 100 (26 contre, 17 pour), à la suite de la négociation de leur première convention collective.

Par contre, dans la même journée, les employés d'un autre restaurant Saint-Germain, celui de Sillery, ont accepté par un vote fortement majoritaire (44 pour, 3 contre) le même contrat de travail qui avait

été refusé plus tôt par les syndiqués de Charlesbourg.

Ces deux groupes de travailleurs forment deux syndicats bien distincts au sens de la loi, même si ces employés font tous partie de la section locale 31 de l'Union internationale des employés d'hôtels et de restaurants. On ne peut donc additionner le résultat des deux votes pour imposer une convention collective aux employés du restaurant de Charlesbourg. Le code du travail prévoit aussi que l'acceptation ou le rejet d'une convention collective par un groupe de syn-

diqués doit se faire par un scrutin secret.

Joint hier par LE SOLEIL, le conseiller syndical du "local 31", M. Gilles Dumoulin, a indiqué qu'il entendait rencontrer dans les prochains jours la direction de l'établissement de Charlesbourg afin de reprendre les négociations.

Les dernières propositions de l'employeur accordent des hausses salariales de 24 pour 100 durant les deux premières années de la convention. Avant ce premier contrat de travail, la plupart des employés du restaurant étaient rémunérés au taux du salaire minimum. Pour la troisième année de la convention, toutes les clauses à incidence monétaire seront renégociées.

Les offres de la compagnie prévoient aussi 8 jours fériés payés, trois semaines de vacances après 7 ans d'ancienneté et 4 jours de maladie payables le 15 décembre de chaque année, s'ils n'ont pas été utilisés.

A Sillery, la convention collective devrait être signée le 31 décembre, assurant aux employés une rétroactivité sur les salaires à partir du 30 novembre.

Lévis

D'autre part, les employés du motel Rond-Point à Lévis, également membres du "local 31", viennent d'accepter le contenu de leur première convention collective qui leur accorde des augmentations salariales de 15 pour 100 la première année et de 11 pour 100 durant les 12 mois suivants. Encore là, il s'agit d'employés qui étaient payés selon les normes minimales du travail prévues par le gouvernement québécois.

Pour la troisième année du contrat de travail, les augmentations salariales n'ont pas été déterminées; elles feront l'objet d'une renégociation.

En plus, ce contrat de travail prévoit que les syndiqués bénéficieront de trois semaines de vacances après 5 ans d'ancienneté et 4 semaines après 8 ans de service. Ces employés pourront également bénéficier de 4 jours de congés de maladie par année.

Travaux d'Hydro-Québec à Sillery

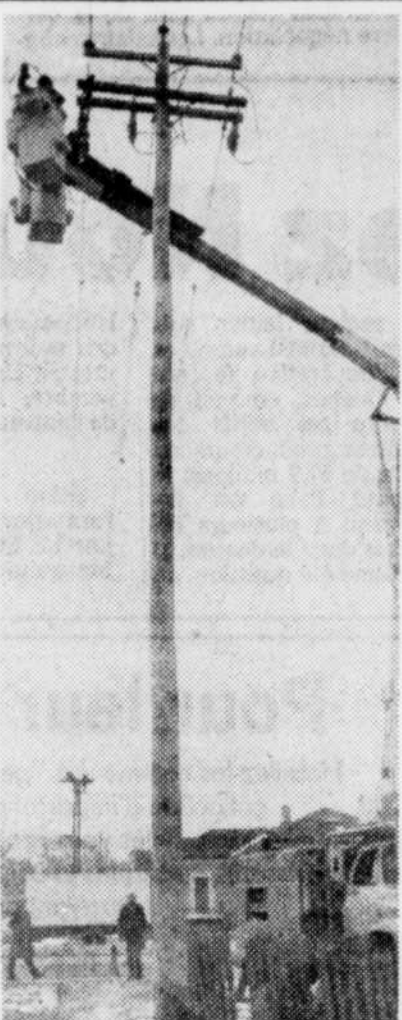
SILLERY — Quelque 500 abonnés d'Hydro-Québec, dans la ville de Sillery, seront privés d'électricité durant une partie de la nuit et de l'avant-midi, dimanche prochain.

Les abonnés touchés habitent le quadrilatère suivant: chemin Saint-Louis, rue Maguire, boul. Saint-Cyrille et chemin Gomin.

Cette coupure temporaire d'électricité est rendue nécessaire par un changement massif des installations de distribution d'Hydro-Québec dans ce secteur, à cause d'une importante augmentation de la demande au cours des dernières années.

Entrepris au coût de \$275,000, ces travaux visent à remplacer les équipements actuels de 12,000 volts par un équipement de distribution à 25,000 en remplaçant, outre les conducteurs, une centaine de transformateurs. On profitera de cette occasion pour remplacer plus de 80 poteaux.

L'approche de la période de pointe et de la surcharge du réseau dans ce secteur rendait urgente la conclusion des travaux de conversion aux 25,000 volts.



Une scène comme on pourra en voir à Sillery, dimanche.

A la régionale Jean-Talon

Décision ce soir sur les projets de grilles rejetés par les profs

par Damien GAGNON

C'est ce soir que le comité exécutif de la Commission scolaire régionale Jean-Talon doit se prononcer sur le projet de grille-horaire et de grille-matières présenté par la direction et rejeté par les enseignants.

Au cours d'une conférence de presse, hier, Mme Ginette Dion, présidente du Syndicat des travailleurs de l'enseignement Chauveau-Charlesbourg a demandé à la commission scolaire de surseoir à son projet parce qu'il comporte des reculs importants tant chez les élèves que chez les enseignants.

Selon les enseignants de la régionale Jean-Talon qui ont rejeté à

l'unanimité le projet, l'élève aurait moins de temps à consacrer à certaines matières, telles la biologie, l'anglais, l'histoire et autres du fait qu'il aurait désormais à son horaire neuf matières au lieu de sept.

L'élève serait davantage traité comme un numéro parce que les enseignants de plusieurs matières devront rencontrer six groupes d'élèves au lieu de quatre groupes.

Les enseignants notent également qu'il y a un risque accru d'échecs chez les étudiants parce que plusieurs anciens programmes d'étude se donneront à raison de quatre périodes par cycle au lieu de six périodes présentement. Ils auront moins de

temps à consacrer à l'étude de ces matières.

Si ce projet est adopté, il faut s'attendre à une diminution d'une vingtaine d'enseignants et cela sans compter le fait qu'une autre diminution d'enseignants est prévisible à cause de la baisse de la clientèle, a précisé Mme Dion.

De plus, dit-elle, cette grille-horaire et cette grille-matières feraient en sorte que plus de temps serait consacré à certaines matières au détriment d'autres, occasionnant ainsi des déplacements d'enseignants entre les différents champs de spécialités et les enseignants de la régionale Jean-Talon auraient en moyenne un cours de plus à donner par semaine.

AU POTAGER CÔTÉ, C'EST L'ÉTÉ TOUTE L'ANNÉE

Vous y trouverez un choix inouï de fruits et légumes d'une appétissante fraîcheur, importés de différentes parties du globe.

Nous vous offrons aussi: miel, café et fromages variés.



LES PRIMEURS DU JARDIN REHAUSSERONT LA SAVEUR DE VOS PLATS. ASSUREZ-VOUS D'OFFRIR CE QU'IL Y A DE MIEUX POUR VOS FESTIVITÉS.

POMMES JAUNES	48¢	la lb
AVOCATS	48¢	ch.
PLAQUEMINES	48¢	ch.
CRESSON	48¢	ch.
PAPAYES HAWAII	1.08	ch.

Expiration: 24 décembre.

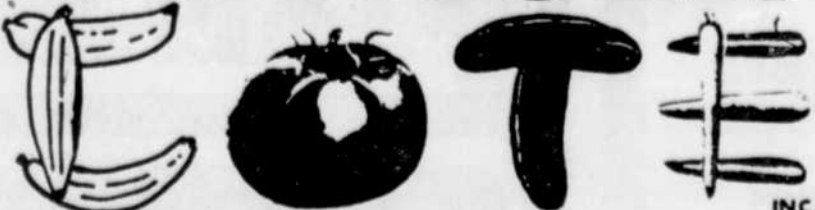
Si vous ne trouvez pas chez nous ce que vous cherchez, c'est qu'il est probablement introuvable à Québec.



CORBEILLE DE FRUITS à partir de 15⁰⁰

Neuville
356, route 138
876-2066
Heures d'ouverture:
mardi 12h à 17h
mercredi 9h à 17h
jeudi 9h à 21h
vendredi 9h à 21h
samedi 9h à 17h

POTAGER



4216, boul. Hamel
(entre Henri IV et Duplessis)
871-1717

Tous les jours,
9h à 21h
samedi et
dimanche,
9h à 18h.

Fermé le 25 déc., ouvert le 26 déc. de 13h à 18h. Fermé les 1er et 2 janvier.



A Québec

La Croix-Rouge de Québec organise une collecte de sang, sous le patronage des restaurants McDonald's jeudi le 17 décembre à l'édifice de la Croix-Rouge, de 8h30 à 20h00.

300 donneurs sont attendus. La responsable de cette collecte est mademoiselle Line Renaud, relationniste pour les restaurants McDonald's.



CENTRALE D'ARTISANAT DU QUEBEC

LA CENTRALE D'ARTISANAT DU QUEBEC

est un organisme à but non lucratif

Son but est la diffusion de l'artisanat d'art
DEPUIS 31 ANS, elle présente aux amateurs un VASTE CHOIX de produits de **GRANDE QUALITE**; et, à l'occasion des Fêtes, elle offre à ses clients un

RABAIS DE 20% sur tout son inventaire régulier

La Centrale et son personnel souhaitent à tous des Fêtes joyeuses

QUEBEC
Place Laurier, Ste-Foy
(418) 651-6408
MONTREAL
1450, rue St-Denis
(514) 849-9415
Complexe Desjardins
(514) 843-8253

Ouvert jusqu'au 23 décembre, de 9h30 à 21h; les 24 et 31 décembre, de 9h30 à 17h; les 26 décembre et 2 janvier, de 13h à 17h30, Place Laurier; de 13h à 18h, Complexe Desjardins; le 1450 sera fermé.



Dans le secteur des Ursulines, M. Morneau propose l'aménagement d'un parc touristique, en bordure de la rue Saint-Jacques, et la construction d'un sentier longeant la rivière, sur un demi-kilomètre, jusqu'aux chutes du boulevard Bastien.

A Neufchâtel

Projet d'aménagement des rives de la Saint-Charles

par Marc LESTAGE

"Maman ne le sait pas, mais quand j'étais jeune, je suis souvent allé jouer en bordure de la Saint-Charles, où la rivière s'engouffrait en torrents entre des rives escarpées... j'étais fasciné."

C'est à mi-voix que François Morneau a raconté cette anecdote au SOLEIL, lors d'une entrevue qu'il nous accordait à la résidence de ses parents.

François Morneau est aujourd'hui un étudiant de 24 ans qui termine un bac pluridisciplinaire en "géographie, aménagement, foresterie et environnement", à l'université Laval et qui achève la préparation d'un mémoire dans lequel il trace le potentiel touristique et récréatif des berges de la rivière Saint-Charles, à Neufchâtel, et propose différents aménagements.

Le travail

Le mémoire que s'apprête à déposer François Morneau s'intéresse aux deux rives de la rivière Saint-Charles, entre le parc Chauveau, au sud, jusqu'à la limite de Loretteville, en amont des chutes Kabir-Kouba, sur le boulevard Bastien, l'artère principale du Villages-des-Hurons.

L'étudiant a présenté récemment le résultat de ses travaux devant les membres de la Société Kabir-Kouba, un organisme voué à la protection de la rivière et préoccupé de mettre ce potentiel touristique en valeur.

Les relevés effectués depuis un an dans ce secteur ont permis à François de dresser 10 cartes interprétatives qui font état du relief, de la nature des sols, de la végétation, de la faune et autres caractéristiques du milieu "dont il faudra absolument tenir compte avant de procéder à tout nouvel aménagement", selon le conférencier.

Le résultat

En conclusion, l'auteur de ce travail d'inventaire et d'analyse propose un plan d'aménagement pour chacune des trois zones importantes de cette section de rivière, soit le parc Chauveau, le secteur Saint-Jacques et le secteur des Ursulines.

Pour le moment, le public n'est familier qu'avec le secteur du parc Chauveau, un immense terrain appartenant à la ville de Québec, où l'on retrouve déjà un arène, des terrains de balle, une piscine, et de nombreux sentiers qui donnent accès aux deux côtés de la rivière grâce à un pont à structure métallique.

C'est dans ce secteur où ont eu lieu les principaux événements du Festival de pêche en ville, le printemps dernier. Cette activité a "exercé une pression trop forte" sur l'environnement, note l'étudiant.

De fait, le fort achalandage de cette période a eu pour effet de "décapier le sol dans l'éboulis du parc et de détruire le couvert végétal en bordure de la rivière, ce qui active le phénomène d'érosion des rives".

L'auteur ne conteste pas cependant que "c'est dans ce parc qu'il faudra continuer à concentrer les équipements lourds de loisirs (tennis et autres...) bien qu'il est urgent, selon lui, d'aménager des escaliers pour donner accès à la rivière tout en protégeant les escarpements de la rive".

La rivière

En ce qui concerne le tronçon de rivière situé entre le parc Chauveau et le boisé des Ursulines, à Loretteville, l'aménagiste suggère qu'on y crée seulement un circuit pour piéton dont le tracé est déjà ébauché sur la rive. Deux ponts seront nécessaires éventuellement pour permettre la communication entre les rives. En ce qui concerne le cyclisme, M. Morneau recommande qu'on favorise l'utilisation d'un parcours situé "à l'extérieur de la vallée" et qui emprunterait certaines rues déjà pavées qui longent la rivière.

Les Ursulines

Finalement, dans le secteur de Loretteville, dans la zone dite "du boisé des Dames Ursulines", M. Morneau considère qu'il serait "irresponsable" d'aménager un réseau important de circulation, parce que "la flore du secteur n'y résisterait pas".

Il suggère plutôt qu'on limite l'aménagement à la rive nord, près des rues de la Falaise et du boulevard Bastien. Le parc appartenant à Loretteville pourrait avantageusement être transformé en "parc touristique" pour recevoir les nombreux visiteurs qui circulent dans le secteur en été et qui cherchent en vain une place de stationnement.

Un parc avec tables à pique-nique, belvédères donnant sur la rivière et un parcours pédestre d'un demi-kilomètre entre le boulevard de la Falaise et le pied des chutes Kabir-Kouba seraient suffisants.

Autre chicane à Val-Bélair

par Marc LESTAGE

Le maire de Val-Bélair, M. Yvan Dubé, et ses conseillers sont à nouveau à couteau tiré au sujet du paiement d'un compte de dépenses de \$116,20 que le maire a produit, après avoir participé au congrès de l'Union des municipalités du Québec, à Jonquière, récemment.

De fait, les conseillers ont adopté une longue résolution dans laquelle il reproche au maire d'avoir participé à ce congrès pour "défier le conseil et jeter du discrédit sur les membres du conseil de ville". Les conseillers ont finalement accepté dans la même résolution de payer les dépenses du maire en partie, sur présentation de pièces justificatives et conformément à une résolution datant de 1979 et qui prévoit une grille de tarifs pour les déplacements des élus lors de congrès...

Le maire lui prétend qu'il a droit à la réclamation de \$116,20 qu'il a produite et il a décidé de désavouer la résolution du conseil et d'inscrire à nouveau ce sujet à l'ordre du jour d'une assemblée spéciale qui devait avoir lieu lundi soir dernier.

Or, les conseillers ont boycotté cette séance qui n'a pas eu lieu faute de quorum, puisque le maire était seul. Etant donné que l'on devait le même soir tenir une assemblée spéciale pour adopter le programme d'investissement trien-

nal de la ville, cette autre assemblée a également été annulée faute de quorum...

Il a été impossible hier pour LE SOLEIL de faire confirmer par l'un ou l'autre des conseillers si le "boycottage" de lundi soir dernier sera systématiquement au cours des prochaines semaines. Dans cette hypothèse, il faudrait s'attendre à ce que le budget municipal de l'exercice 1982 ne soit pas adopté non plus le 21 décembre au soir, laissant la ville sans ressources pour entreprendre la nouvelle année, au 31 décembre.

Le passé

On se souvient que l'été dernier, le maire Dubé avait eu maille à partir avec ses conseillers à propos d'un autre compte de dépenses.

Cette fois, on lui reprochait d'avoir "payé le lunch" à un groupe de personnes de Val-Bélair qui ont participé à l'enregistrement de la mission Soirée canadienne, à Sherbrooke. L'affaire s'est finalement classée lorsqu'un procureur a prétendu que la réclamation du maire était légale.

La paix...

Par la suite, on avait assisté à une période relativement calme au conseil municipal et aucune escarmouche ne s'est produite lors des séances du conseil jusqu'au mois dernier.

Depuis lors, toutefois, les élus ne ratent aucune occasion pour argumenter et les procès-verbaux en font foi. Ainsi, lors de la der-

nière séance, le maire est intervenu à cinq reprises pour exprimer officiellement son désaccord à certaines résolutions. Il s'est opposé en vain par exemple à ce que la ville rembourse comme le souhaitaient les conseillers une contre-évaluation dressée contre le greffier, Me René Giroux Blanchet; il s'est opposé sans succès à ce que la ville appuie une collecte patronnée par la Société Saint-Vincent-de-Paul pour venir en aide à une famille sinistrée, suggérant que l'on attende de connaître les noms des membres du comité de secours; et il s'est opposé sans succès à une modification au règlement de nuisances, aussi longtemps qu'on n'aura obtenu l'avis du directeur du service concerné. Par contre, le conseil-

ler Claude Gendreau a offert de démissionner du comité des relations de travail de la ville si le syndicat refusait de porter le nombre des représentants des parties à quatre de part et d'autre, ce qui permettrait de "faire une place au maire sur le comité".

Enfin, les conseillers ont refusé que le maire fasse des démarches pour connaître le coût des services d'inspection des livres comptables de la municipalité auprès des bureaux de comptables professionnels et ils ont préféré confier ce mandat au gérant de la ville, M. Thellend.

Pêcheries St-Laurent INC.

CHAIR DE HOMARD 4.99 lb
Congelée, 5 oz.

PETONCLES 5.99 lb

GROSSES CREVETTES 8.49 lb
pelées et déveinées

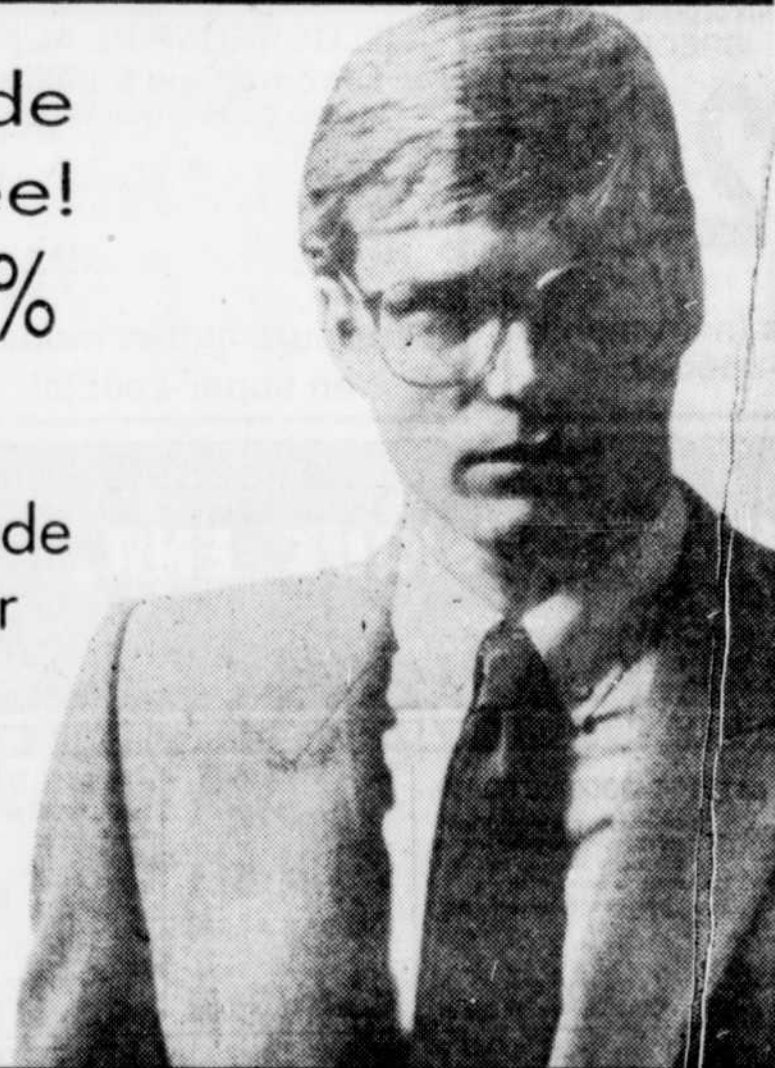
Variété complète des produits de la mer.

201, 3e Avenue (coin 2e Rue) 525-4577

Super-solde fin d'année!
10 à 50%
de rabais sur vêtements mode automne-hiver

Bernard Denault
pour hommes

Place Ste-Foy
659-3416-17



CADEAUX
pour chasseurs et pêcheurs

Nous vous offrons un grand choix

- d'articles de chasse et pêche
- de trappage
- tir à l'arc
- livres spécialisés
- vêtements de plein air - etc.

4 SUPER-SPECIAUX POUR NOEL

MOULINET MITCHELL
Modèles 300 et 301A
SPECIAL 32.95

FUSIL B&KALL 1J18
1 coup, calibre 12 (Quantité, 15 en stock)
54.95

COUTEAU PLIANT
avec étui en cuir
12.95

BOUSSOLE SILVA
Type 7 NL
7.95

Grande vente DE VETEMENTS ET BOTTES DE PLEIN AIR
50%

Boutique Chasse & Pêche
de Québec Inc.

COMMANDES POSTALES ET TELEPHONIQUES ACCEPTEES

Tél.: 871-1216
1221, boul. Duplessis, C.P. 433, Ancienne-Lorette, Qué. G2E 4W6 (près du boul. Hamel)

SUPER SOLDE DE LAMPES

15% de rabais

VOUS ÊTES OFFERT SUR TOUTES LES LAMPES
DE TABLE EN MAGASIN SEULEMENT
CETTE SEMAINE.

boiteau luminaire / *Embellit la lumière*

1295 BOUL. CHAREST O., QUÉBEC, 683-2271 - LES GALERIES CHAGNON, LIÈVIS, 837-5135



justice

par Marcel COLLARD

Duyen Vo-Thanh, une jeune femme de 32 ans, a bénéficié d'une ordonnance de probation d'un an, hier, après avoir reconnu sa culpabilité à une accusation d'avoir causé intentionnellement des lésions corporelles, à son époux, M. Hung Phong Lieu, le 26 juillet 1980, à Québec.

Après le drame, elle avait été accusée de tentative de meurtre, mais en raison des circonstances atténuantes, le ministère public, représenté par Me Jean-François Duchaine, a accepté un aveu de culpabilité à une accusation réduite, hier matin, devant le juge Yvon Siros.

Le procureur de la défense, Me Richard Corriveau, a dit au juge que sa cliente, une Vietnamienne d'origine arrivée au Canada en 1972, souffrait d'une dépression. Elle constata que pendant que son mari jouissait d'un certain confort avec une autre femme, elle vivait dans un logement inadéquat. Au matin du 26 juillet, elle asséna deux coups de machette à la tête de son mari. Ce dernier se réveilla et put parer un autre coup en levant une jambe. Il ne fut pas blessé grièvement.

Me Duchaine a ajouté que la jeune femme avait rapporté aux policiers son intention de tuer son mari qui la trompait et ensuite se suicider.

Le juge Siros a reconnu que l'accident malheureux était survenu à la suite d'une explosion et à un concours de circonstances.

Cause analogue

Ginette Lacerte-Savard, âgée de 25 ans, de la rue de la Canadière, connaît son sort le 19 mars, à la suite de son aveu de culpabilité à l'accusation d'avoir causé des lésions corporelles à son concubin, le 22 avril 1981. Elle avait été accusée d'abord de tentative de meurtre.

Les circonstances de cet autre attentat avec un couteau ont été décrites au juge Louis Fortin, hier après-midi, par Me Claude Gagnon, procureur de la poursuite. Me Gagnon a relaté que la jeune femme croyait que son concubin tentait de faire des avances à une autre femme, au cours d'une beuverie. Selon l'avocat, elle ne représentait aucun danger pour la société, sauf si elle se retrouve en présence de Jean-Guy Lachance, son ancien concubin et que l'alcool se met de la partie. Avant le drame, les policiers de Québec avaient été appelés à l'appartement du couple, à la suite de

Accusation de tentative de meurtre réduite

nombreuses plaintes de désordre. M. Lachance avait été accusé de voies de fait et il lui était interdit de communiquer ou de voir Mme Lacerte-Savard. Cependant, les deux personnes se revoyaient quand même et dans ces circonstances, a précisé Me Gagnon, ce sont les enfants qui connaissent des difficultés.

Le juge a déclaré qu'il prendrait les moyens voulus d'empêcher les deux personnes de se revoir. "Si l'amour fleurit, c'est tant mieux, sinon je verrai...", a-t-il dit.

De son côté, Me Maurice Boudreau a invoqué toutes les circonstances atténuantes, notant que le comportement de sa cliente s'était amélioré, pour solliciter la clémence du juge.

Deux voleurs envoyés au pénitencier

Pierre Ouellet, âgé de 32 ans, de la rue Gamelin, à Québec, et Roger Gagnon, de la rue Beaudry, à Montréal, ont été condamnés à des peines de huit et neuf ans de pénitencier, par le juge Yvon Siros.

Ils ont reconnu avoir commis deux vols à main armée, le 11 novembre, et un autre le 13 novembre, à Québec. Ils ont été arrêtés à la suite du dernier vol, commis dans un magasin Casino. Des témoins les avaient suivis et ils se réfugièrent sur un terrain boisé où ils furent débusqués grâce à l'intervention du chien appartenant à la Sûreté du Québec.

Les deux hommes avaient de lourds dossiers judiciaires et le juge, en se rendant à la recommandation des avocats relativement à la sentence, a laissé entendre que le ministère public aurait pu porter une accusation de criminel d'habitude.

Ne pas confondre

M. Gilles Couture, de la rue des Châtelets, à Sainte-Foy, un agent de gestion du personnel au ministère des Transports, nous prie de préciser qu'il n'est pas le fonctionnaire du même nom qui fit l'objet d'une nouvelle dans la chronique judiciaire, la semaine dernière. Cet autre fonctionnaire, du même ministère et dont il avait été question, a été exempté par la cour provinciale du remboursement d'un prêt étudiant que réclamait le ministère de l'Éducation. La cour avait conclu que le recours était prescrit par la loi, après cinq ans.

JOYEUSES
FÊTES
EN MUSIQUE

EN RAPPEL
DES
SUPER-SPECIAUX
IRRÉSISTIBLES
jusqu'au 24 décembre

REDUCTIONS
DE
30%-40%-50%

MISES DE COTE
acceptées pour
les Fêtes

ENCHANTERESSE

Voici
la
flûte
traversière
de tes
rêves...

MODELE ELITE 302

- A plateaux fermés
- Plaquée argent
- Juste sur tout le registre
- Un instrument superbe pour l'étudiant sérieux
- Fabriquée aux États-Unis
- Etui inclus

Prix courant: \$430

SUPER SPECIAL \$249

MODELE LINTON 3F

- A plateaux ouverts
- Plaquée argent
- Tonalité riche et projection sonore facile
- Un instrument pour les grandes performances
- Fabriquée aux États-Unis
- Etui inclus

Prix courant: \$540

SUPER SPECIAL \$359

Plusieurs autres modèles en super-spécial.

UNE SUGGESTION DE CADEAU
TRES PERTINENTE POUR
L'AMATEUR DE MUSIQUE

Saxo-
phone
ténor
CONN
16 M
DIRECTOR

- Instrument de renommée internationale
- Reconnu pour ses qualités acoustiques supérieures
- Recherché pour la chaleur de son timbre
- Gravé Haynes-Schwefel
- Quantité: 1 seulement

Plusieurs autres autres modèles en super-spécial à partir de

Prix courant
1 100 \$
SEULEMENT \$659
ETUI INCLUS

\$549

UN JOYEUX NOËL
TOUT EN MUSIQUE
POUR LUI - POUR ELLE

Trompette
en SI b
ELITE
ACADEMIQUE

- Réputée pour être le meilleur instrument sur le marché, dans sa catégorie
- Pistons chromés, durs aux tolérances très sévères
- Justesse impeccable
- Laque or
- Fabriquée aux E.-U.
- Qualité professionnelle
- Etui inclus

Prix courant: \$430

SPECIAL \$249

Plusieurs autres instruments à vent en super-spécial.

LES PLUS MERVEILLEUX CADEAUX
POUR LES JEUNES
A L'OCCASION DES FÊTES

GLOCKENSPIEL SOPRANO

Diatonique Satellite
Modèle CS-10 d/p avec maillets
• Fabriquée au Québec
• 13 lames peintes de couleur aluminium et parfaitement accordées
• Lames marquées en français: do ré mi etc. Sans la valise

Prix courant: \$63

\$34,50

GLOCKENSPIEL ALTO
Diatonique Satellite

Modèle CA-20 d/p avec maillets
• 16 lames peintes
• Fabriquée au Québec
• Sans la valise

Prix courant: \$69

\$49,50

GLOCKENSPIEL ALTO
Chromatique Satellite

Modèle CA-20/p avec maillets
• 22 lames
• Fabriquée au Québec
• Sans la valise

Prix courant: \$114

\$79,50

Plusieurs autres modèles en super-spécial.

RABAIS
EXCEPTIONNELS

sur
commandes
spéciales

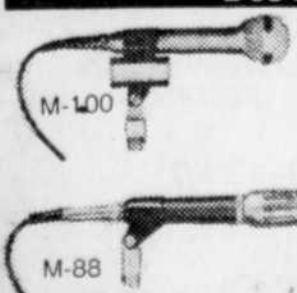
Des rabais exceptionnels sont consentis sur les achats faits par catalogue pour des instruments importés express pour vous et livrables au début de l'année 1982, dans les marques suivantes:

- KING
- VITO
- LEBLANC
- HOLTON
- ELITE
- LINTON
- ARTLEY
- CONN
- DEG

CAMILLE BERGERON MUSIQUE ENR.

864, rue Saint-Joseph est, Québec
A l'extérieur du Mail Centre-ville, côté est, près de l'autoroute Dufferin. (418) 524-0210
Importateur et distributeur en gros et détail d'instruments de musique

Des instruments bien pratiques à l'occasion des Fêtes



MICROPHONES
REDUCTION DE 40%

Modèle illustré
Meazzi M-100
professionnel
Basse impédance

\$119,40

Autres modèles:
• M-88 **\$89,40**
• M-14 **\$109,00**
• Fiesta **\$29,40**



PETIT AMPLIFICATEUR TRANSISTORISE
"POCKET-PORTATIF"

Très pratique pour le travail en studio: les exercices sur la guitare, l'amplification de la voix ou les enregistrements sur lecteurs de cassettes.
• Dimensions: 4 x 10 x 5 po. • Puissance: 10 watts (5 watts RMS) • 1 haut-parleur de 6 pouces • 1 entrée à haute impédance avec double d'auto-alimentation
• Commandes de volume et de tonalité • Fonctionnement: 110 watts • Batterie de 42 po. fournie

\$88
Prix courant \$169

Tout autre amplificateur ou appareil de sonorisation pour orchestre, réduction de **50%**



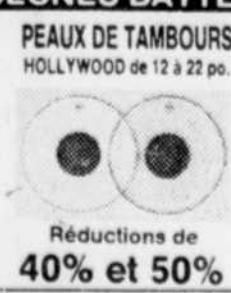
BATTERIE WOODING POP 56

Complément: • 5 tambours en Viroplac • 3 supports de cymbales • 1 triépié de caisse claire • 1 pédale de quinte
Cymbales vendues séparément.

\$629
Quantité: 1 seulement

REDUCTION DE 50%

Tout autre instrument ou accessoire de percussion pour batteur, REDUCTION DE 50%



PEAUX DE TAMBOURS
HOLLYWOOD de 12 à 22 po.

• 12 po. • 14 po. • 16 po. • 18 po. • 20 po. • 22 po.
Réductions de **40% et 50%**



CYMBALES HOLLYWOOD
de 12 à 24 po. Qualité professionnelle

Réduction de **50%**



Les quatre fers en l'air

La route reliant Québec et Chicoutimi devient dangereuse, dès qu'il tombe un peu de neige, et les embardées sont très fréquentes. Celle-ci s'est produite tôt hier matin, à environ un mille de l'Étape. Le dernier bulletin de l'état des routes émis par le ministère des Transports, hier soir, signalait que la 138 (Tadoussac-Sept-Îles) et la 132 (Gaspé-Matapédia) sont enneigées, pendant que partout ailleurs dans l'Est elles sont dégagées et la visibilité est bonne.

collaboration spéciale, Denis Châteauevert

Remerciements adressés à deux constables spéciaux

Le directeur du service de police de Québec, M. Robert Vézina, a adressé une lettre de remerciements à MM. Claude Perreault et Jacques Parent, deux constables spéciaux du ministère des Travaux publics, à la suite de l'arrestation d'un jeune vo-

leur, le 1er décembre, vers 23h, dans la 6e Rue. Les deux hommes, qui venaient de terminer leur quart de travail au palais de justice de Québec, ont poursuivi l'individu qui venait de voler le sac à main d'une passante et l'ont retenu jusqu'à l'arrivée des po-

liciers.

Après avoir exprimé sa reconnaissance, M. Vézina écrit: "Inutile de vous dire que si les honnêtes gens agissaient comme vous l'avez fait, le taux de criminalité serait grandement à la baisse. Vous avez dé-

montré un sens de responsabilité sociale dont vous pouvez être fiers".

À la suite de cette arrestation, les deux hommes qui n'étaient pas en devoir, ont permis d'éclaircir deux autres vols survenus dans la soirée du 30 novembre.

Rory Shayne rate son évvasion

MONTREAL (PC) — Le voleur de banque Rory Shayne a brandi un revolver devant deux gardiens du palais de justice, de Montréal, hier, mais sa tentative d'évasion a échoué peu après.

Auteur d'une attaque de banque menée à l'aide d'un hélicoptère piraté, en 1979, Shayne était en cour en vue de voir fixer une date relativement à des accusations découlant d'une autre affaire, aussi en 1979, soit une prise d'otages à l'Institut Laval, une prison fédérale à sécurité maximum, à Laval.

D'après un porte-parole des services de sécurité des cellules au palais, M. André Lancôt, deux gardes désarmés encadraient Shayne, qui avait les pieds entravés par des fers, tandis alors que le bagnard attendait à la porte de la salle d'audiences.

Quand les gardes se sont levés pour l'escorter en cour, Shayne a sorti un très petit calibre .22 et leur ordonna de le libérer.

Mais ces gardes n'ayant pas la clé, Shayne les a poussés à l'intérieur du prétoire et, brandissant le pistolet, demanda qu'on le libère.

Le forcené a alors pointé son arme dans toutes les directions et a même semblé appuyer

sur la détente quelques fois, a raconté M. Lancôt, mais aucun coup n'est parti.

Lorsque ces policiers sont entrés dans le tribunal, Shayne a tourné l'arme vers eux et les

deux gardiens non armés en ont profité pour le maîtriser. L'épisode a duré en tout 15 minutes.

VOUS POUVEZ ÊTRE MINCE

en quelques semaines seulement



Êtes-vous prêt à relever le défi? Marchez tout droit vers le succès dès cette semaine en perdant tout le poids que vous désirez UNE FOIS POUR TOUTES de façon raisonnable et sans danger pour votre santé. Dites adieu aux régimes éphémères, aux pilules et aux exercices ardu. Notre "PROGRAMME PERSONNALISÉ" vient en aide à des milliers de Canadiens tous les jours. N'attendez plus! Renseignez-vous dès aujourd'hui sur la manière dont vous pourrez perdre 10, 20, 40 ou même 60 livres rapidement, facilement et sans danger, en l'espace de quelques semaines seulement. **Commencez cette semaine!**

Mettez votre féminité en valeur avec...

WonderBra®



Sans bretelles. 4500*

Entièrement extensible et sans bretelles, il tient bien en place... toute la journée. Armatures souples et confortables et bande élastique adhérente à l'intérieur de toute sûreté. Bonnets sans coutures et opaques, garnis de dentelle. Fermeture au dos à 2 rangées et 3 positions. Culottes 505, 510, 515 coordonnées aussi offertes. Couleurs: Blanc, Chair, Noir*. Tailles: B 70-80/32-36, C 70-80/32-36.



Naturel. P1400*

Raffiné et en vogue, il maintient et ajuste à la perfection. Une somptueuse broderie rehausse les bonnets à trois découpes, largement échancrés. Bretelles extensibles réglables. Fermeture au dos à une rangée à 3 positions. Jupou 540 coordonné aussi offert. Couleurs: blanc, chair. Tailles: A 70-80/32-36, B 70-80/32-36, C 70-80/32-36. Composition du tissu: bonnets 100% nylon. Côtés: 85% nylon Antron®, 15% Lycra® Spandex. Garnitures non comprises.

Slip-bikini. P9500*

Ravissante Culotte Dernier-Cri. Une somptueuse broderie rehausse le devant de ce vêtement. Entrejambe doublé de coton. Couleurs: blanc, chair. Tailles: P-M-G. Composition du tissu: Slip-bikini: 100% nylon Antron® III. Entrejambe: 100% coton. Garnitures non comprises.

Mlle Uniforme

GALERIES DE LA CAPITALE

1121, RUE ST-JEAN, QUÉBEC
692-2466

Niveau 1, entrée Cooprix

PLACE STE-FOY
651-6914

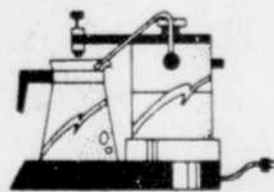
GALERIES CHARLESBOURG
626-0263

627-5848

Cette année, vous trouverez vos cadeaux dans la cuisine!

LE STIMULANT

Des cafetières classiques ou excentriques, des théières de verre ou de porcelaine, des services à fondue, des épices et des cafés importés en vrac... Tout pour ajouter un grain d'exotisme à votre quotidien.



L'INTROUVABLE

Ce tire-bouchon qui n'en a pas l'air est pourtant le summum de l'efficacité. Des trouvailles comme celle-ci, vous en trouverez par centaines chez CUISINOVE.

LE FONCTIONNEL

Fiables et beaux, les accessoires et appareils électriques SEB plaisent à la vue et au toucher. Autocuiseur, moulin à café, grille-pain, «tranche-tout» et bien d'autres. Des cadeaux à offrir ou à recevoir!



LE CROUSTILLANT

La belle friteuse SEB ne fait pas que des frites. Elle va vous aider à préparer — en toute sécurité — tout ce qui s'appelle «panné». Une exclusivité de CUISINOVE.

LE PRATICO-PRATIQUE

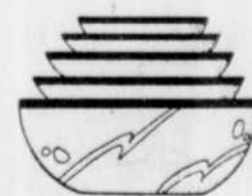
Un four micro-ondes Sharp prend peu d'espace en échange des immenses services qu'il vous rend. Le cadeau des cadeaux.



L'INOXYDABLE

Ce jeu de 5 bols à mélanger multi-format et tout-usage constitue une véritable batterie de cuisine au prix d'un seul chaudron conventionnel. A voir et à avoir!

Inoxydables aussi, les batteries de marque réputée Lagostina: des objets précieux qui traverseront les temps et les modes.



L'ÉPATANT

Sortis des cuisines des grands restaurants, voici des petits moules à pâte épâtants. Pour confectionner entrées, amuse-gueule, bouchées-surprises et desserts qui épateront!



Chez CUISINOVE, nous l'avons. Le cadeau original, le pratique, le durable, l'utile et l'agréable, nous l'avons. Car nous avons tout ce qui peut se trouver dans une cuisine, du four micro-ondes au tire-bouchon rigolo. Pour tous les goûts. Pour tous les genres. Pour toutes les bourses.

MAIL SAINT-ROCH, voisin de Laliberté
GALERIES DE LA CAPITALE, face à Laura Secord

cuisinove



Dépenses coupées de \$12 millions à Laval

par J.-Claude RIVARD

Avec hésitation et réalisant bien les dangers encourus par l'enseignement et la recherche, le conseil de l'université Laval est finalement parvenu à adopter des guides budgétaires qui sabreront pour \$12 millions dans les dépenses de 1982-1983.

De même l'exécutif de l'université a été mandaté pour préparer les budgets des deux prochaines années, de telle façon qu'en 1983-1984 on atteigne l'équilibre budgétaire.

En ce faisant, le conseil de l'université Laval préparait sa réponse au ministère québécois de l'Éducation, lequel a enjoint aux universités québécoises de "lui faire savoir, d'ici le 31 décembre, de quelle façon elles entendent résorber, au cours des trois prochaines années, les déficits auxquels elles sont actuellement confrontées".

Dans le cas de l'université Laval, sans les mesures qui viennent d'être prises, soit des compressions an-

nuelles de \$12 millions, en dollars constants, le déficit accumulé voiserait les \$25 millions, en 1984-1985. Comme on ne désire aucunement être soumis à la tutelle du Conseil du trésor, il n'y a pas d'autre alternative que de se soumettre à la volonté du ministère de l'Éducation, quitte, entre-temps, à négocier et à trouver de nouvelles sources de revenus, a rappelé le vice-recteur à l'exécutif, Me André Dufour.

"Ce sont des mesures qui font très mal", a pour sa part commenté le recteur Jean-Guy Paquet en lançant un appel à l'appui de toutes et chacune des unités de l'université, de tous et chacun des employés. Il compte particulièrement sur eux pour que l'on fasse clairement savoir au gouvernement que si on se soumet, ce n'est pas pour approuver son attitude à l'égard de l'enseignement supérieur. "Il y a des choses inacceptables qui doivent être dénoncées", a dit le recteur.

Les grandes lignes

Quatre heures de discussions en comité plénier n'ont pas réussi à calmer les craintes et les appréhensions des membres du conseil, face à une "hypothèse de répartition des coupures budgétaires pour le budget 1982-1983". On y trouve notamment une compression de 66,67 pour 100 (\$900.000) au budget spécial de recherche, de 21,68 pour 100 (\$545.000) au budget d'acquisition de volumes et périodiques de la bibliothèque, de 42,29 pour 100 (\$74.000) au chapitre des techniques audio-visuelles et de 19,42 pour 100 (\$719.000) au niveau de l'administration.

De façon plus concrète, signalons que certains critères qui serviront de guides dans l'établissement des paramètres du budget 1982-1983, d'aucuns se rapportant au fonctionnement. Ainsi, on entend réduire les dépenses de fonctionnement établies sur la norme par crédits / étu-

dants; il y aura réduction des budgets spéciaux de fonctionnement de l'École de médecine dentaire, des internes et résidents de la faculté de médecine.

Tout en respectant ses engagements relatifs à la qualité de l'enseignement, l'université Laval se voit obligée de réviser sa banque de cours de même que les exigences relatives à certains programmes; d'établir un moratoire sur la création de nouveaux cours; d'augmenter la taille des groupes dans les salles de cours; de réviser même l'alternance de certains cours.

Au niveau administratif, on entend réduire le nombre des administrateurs en créant un pourcentage d'administrateurs par unités, en limitant les postes d'adjoints et en fusionnant des services, des unités administratives, d'enseignement et de recherche. Au surplus, il y aura non-indexation des suppléments aux administrateurs et directeurs de programme.

En ce qui concerne le personnel, l'université Laval entend bien respecter les conventions collectives et la sécurité d'emploi. On ne comblera pas, sauf exception, les postes libérés. On réduira au minimum les budgets consacrés à la rémunération du personnel régulier et auxiliaire. On touche ici, directement, aux charges de cours.

Les services universitaires réduiront ce qu'ils offrent de façon à réduire au maximum le niveau de

leurs dépenses. Quant aux services soumis à la règle de l'autofinancement, comme c'est le cas pour le secteur alimentaire, le stationnement et le PEPS, aucun déficit ne sera autorisé; ils devront accroître leurs revenus et effectuer des virements au budget de fonctionnement.

L'université Laval entend, par ailleurs, récupérer au maximum des services en personnel et en fournitures, soit rendus à l'extérieur du campus, soit sur le campus pour tout ce qui est en sus du strict nécessaire.

D'autres coupures pourraient suivre

par J.-C. RIVARD

La brusque coupure de \$12 millions qui s'annonce pour 1982-1983 et qui vient s'ajouter aux \$10 millions que l'université Laval tente actuellement de sauver en compressant les dépenses de l'année, n'est qu'un début.

Il faudra encore réduire de \$12 millions en 1983-1984 et d'autant en 1984-1985: on ne peut s'en sortir.

Le vice-recteur à l'exécutif, Me André Dufour, n'est pas indifférent à l'aspect presque tragique de la situation. Pourtant, il conserve une note d'optimisme, convaincu que des négociations seront peut-être possibles avec le ministère de l'Éducation et que l'on pourra aussi trouver remède aux problèmes du moment.

Ainsi, il continue d'espérer que le gouvernement donnera suite à sa promesse verbale d'indexer les subventions des prochaines années.

Il continue d'espérer que les subventions accordées pour les salaires soient indexées au taux de la "formule Parizeau" comme elles le sont dans les collèges (11 pour 100 au lieu de 4 pour 100).

Les coupures imposées au budget de la bibliothèque pourraient avoir des résultats catastrophiques, admet Me Dufour. Mais il se demande s'il ne serait pas opportun de faire vérifier si les achats de volumes peuvent être considérés comme des immobilisations et si l'on ne devrait pas davantage penser à l'élaboration d'une formule de prêts entre bibliothèques, etc.

Selon Me Dufour, la hausse de

traitement récemment touchée par les professeurs de l'université Laval, était justifiée selon la "formule Parizeau" et leur permettait d'effectuer un certain rattrapage salarial, face à leurs collègues de la métropole. Mais il n'éloigne pas la possibilité que l'on doive réduire les salaires payés, en 1982 et en 1983, lors du renouvellement des conventions collectives actuellement en vigueur, de façon à tenir compte des contingences économiques actuelles. Devant cette éventualité, l'université devrait être prête à supporter d'éventuels conflits de travail, signale-t-il.

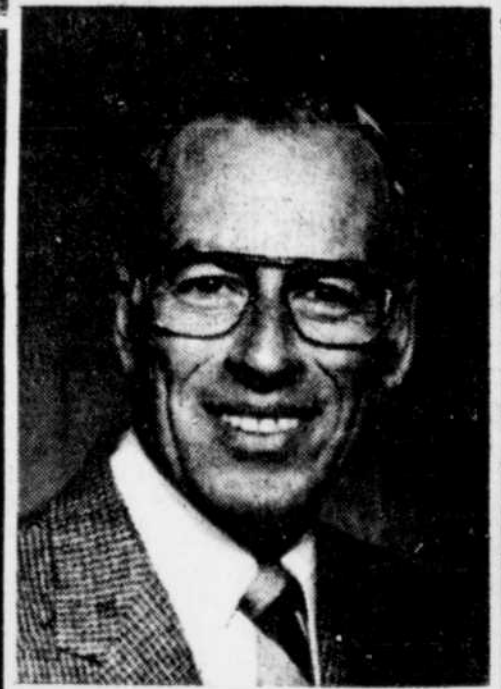
Il faudra alors peut-être aussi songer à intervenir dans le régime des congés sabbatiques qui coûtent actuellement \$6 millions par année ainsi que dans le secteur des frais afférents (dépenses de voyages, frais de scolarité, etc.) relatifs à ces congés.

Le vice-recteur Dufour signalait donc, ainsi, qu'avec les années qui viennent, il faudra faire preuve de beaucoup d'imagination et d'initiative pour couper les dépenses.

En comité plénier, on a parlé, d'utiliser au maximum le personnel enseignant de l'université et d'en obtenir un rendement optimal, compte tenu "des dispositions" de la convention collective. C'est une avenue à explorer, dit-il.

On a aussi parlé de tailler à même les suppléments de revenus des administrateurs. C'est aussi un domaine à explorer mais, en tenant bien compte du fait que sans de tels suppléments, des administrateurs pourraient être difficiles à recruter, affirme-t-il.

PREMIER NÖEL...



Un premier Noël avec vous, voilà une grande occasion de fêter.

En plus de nos meilleurs vœux de bonheur pour un joyeux temps des Fêtes, nous vous offrons une REMISE-CADEAU de \$100 à \$500 et plus à l'achat de la fourrure que vous désirez pour Noël.

Venez célébrer avec nous. Quoi de mieux pour passer le plus heureux des Noël... en fourrure.

Le Salon de fourrures
ROLAND FORGUES LTÉE

461, ST-JOSEPH EST

QUEBEC, MAIL CENTRE-VILLE 529-0077



Le président du syndicat des employés du transport adapté du Québec-Métro, M. Jacques Verret (debout au centre) photographié en compagnie de Marie-Paule Nadeau, Carole Vachon et Nelson Turcotte, trois usagers du système.

Grève des employés du transport adapté

par Pierre PELCHAT

Les personnes handicapées de la région de Québec sont depuis hier matin privées de service de transport à la suite du débrayage illégal pour une durée illimitée des quelques 30 chauffeurs et employés de bureau de ce qu'on pourrait appeler une filiale de la Commission de transport de la communauté urbaine de Québec (CTCUQ), le Transport adapté du Québec-Métro Inc.

Au cours d'une conférence de presse, les dirigeants syndicaux des employés du Transport adapté du Québec-Métro ont vertement dénoncé la direction de la CTCUQ qui ne respecterait pas les ententes signées plus tôt cette année afin de favoriser le rapprochement entre ce service de transport pour personnes handicapées et la CTCUQ.

Selon le président du syndicat, Jacques Verret, les employés n'ont pas eu d'autres choix que de recourir à la grève en raison "de la mauvaise foi" de leur employeur dans ses rapports avec le syndicat pour faire appliquer le contrat de travail. C'est unanimement que les syndiqués ont voté en faveur d'un débrayage illimité lors d'une assemblée tenue dimanche.

M. Verret a particulièrement dénoncé le geste de leur employeur de demander une action en nullité sur une des trois ententes survenues en début d'année après l'interruption pendant quelques jours du service de transport.

L'entente qui est contestée par la partie patronale précise la façon d'appliquer les horaires de travail et les changements s'il y a lieu. Or, selon le syndicat, les nouveaux horaires qui doivent entrer en vigueur au début de 1982 ne tiennent pas compte de clauses de la convention collective qui lient les deux parties.

On s'oppose notamment aux horaires temporaires et aux horaires "brisés" qui allongent la période de

disponibilité des chauffeurs, ce qui serait contraire aux dispositions de l'accord intervenu en début d'année.

"On veut faire l'amélioration du service par une dégradation des horaires de travail", a expliqué M. Verret. Les camions du Transport adapté du Québec-Métro qui relevaient autrefois du centre François-Chartron assurent le transport d'environ 200 personnes handicapées par jour. Selon M. Verret, ce service de transport n'est pas suffisant puisqu'on doit refuser quelque 60 demandes de transport par jour les fins de semaines.

Interrogé à savoir si la grève des chauffeurs ne viendrait pas pénaliser uniquement les personnes handicapées, M. Verret a rétorqué que le syndicat "avait fait son bout" pour tenter de trouver une solution aux différends et qu'il était prêt à des compromis. "C'est maintenant à eux autres (la CTCUQ) à faire leur bout de chemin", a-t-il dit.

Il a été impossible de joindre hier le président de la CTCUQ, M. Léonce Bouchard, afin de connaître ses commentaires à la suite du débrayage des chauffeurs du Transport adapté du Québec-Métro.

Il semble cependant que des mesures de représailles pourraient être prises assez rapidement puisque dès hier matin, le directeur administratif de la "filiale" de la CTCUQ M. Michel Wilson, faisait parvenir un télégramme au président du syndicat le sommant de rentrer au travail avant midi hier.

"À défaut que le syndicat, ses officiers et les employés de rentrer immédiatement au travail et d'assurer le fonctionnement normal du service d'ici midi, ce 15 décembre 1981, des mesures appropriées seront prises pour que la situation soit corrigée et que les dommages et intérêts subis par la corporation soient corrigés", peut-on lire dans le télégramme.

Conflit à Samuel-de-Champlain

Reynald Poirier est certain d'avoir bien agi

par Damien GAGNON

"Je travaille pour les étudiants, avec les étudiants, en un mot je suis de leur côté."

Après 24 ans, je ne suis pas écoeuré d'enseigner. J'ai toujours cru et je crois encore que l'éducation des jeunes requiert que l'on soit à leur écoute, qu'on les aide à s'exprimer, à s'organiser."

Reynald Poirier estime qu'il n'a fait que son devoir d'enseignant en aidant les jeunes de la polyvalente Samuel-de-Champlain, à Giffard, à se donner un conseil provisoire d'étudiants.

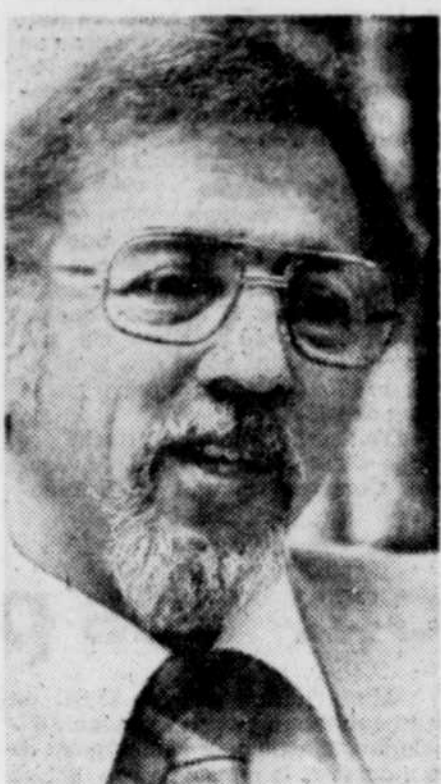
Il ne regrette pas non plus de les avoir soutenus dans la signature d'une pétition à l'intention de la direction de l'école et d'avoir participé à la distribution de tracts.

A son avis, les étudiants ont raison de s'élever contre la vie intenable qui leur est faite à l'école.

La direction de la polyvalente Samuel-de-Champlain ne pense évidemment pas comme lui et elle a décidé de prendre des mesures disciplinaires après avoir fermé l'école pendant trois jours dans le but de désamorcer ce qu'elle a appelé un mouvement de révolte.

La Commission scolaire régionale Orléans a relevé M. Poirier de ses fonctions en vue de résilier son contrat d'engagement. Elle l'accuse de négligence à remplir ses devoirs, d'inconduite et d'insubordination.

Fervent syndicaliste, M. Poirier, qui a occupé plusieurs fonctions au sein de son syndicat, est à l'emploi de la régionale Orléans depuis 1965. Il enseigne à la polyvalente Samuel-de-Champlain depuis 1973.



Le Soleil, Jacques Deschênes

Reynald Poirier: "J'aime travailler avec les jeunes"

Deux courants de pensée

En éducation, dit-il, deux courants de pensée s'affrontent. Il y a ceux qu'il qualifie de la ligne dure. Ils veulent résoudre les problèmes par des mesures disciplinaires. M. Poirier appelle ça du terrorisme pédagogique.

Sans être en mesure d'avancer un chiffre, il précise que depuis le début de l'année, plusieurs étudiants de la polyvalente ont été suspendus pour différentes raisons. Pour s'être battu avec un compagnon, Andréa Larin a été suspendu récemment et il devra changer d'école en janvier.

Puis, il y a les autres, ceux qui proposent des mesures pédagogiques. Il lui apparaît important si l'on a vraiment le désir de comprendre les jeunes de prendre le temps de les écouter. L'école, dit-il, ne peut-être un lieu de formation si les opinions contraires à celles de la direction ne peuvent circuler.

Selon M. Poirier, la situation est rendue plus difficile cette année en raison des coupures de budget dans l'éducation dont il fait état dans le communiqué qu'il a distribué à l'école. Ces compressions budgétaires se traduisent par des coupures de postes d'enseignants, de professionnels non enseignants, de personnel de soutien, de matériel d'enseignement et de services aux étudiants.

Il soutient que les étudiants comme les enseignants subissent les mêmes préjudices face aux compressions budgétaires et qu'en les dénonçant il prend les intérêts des deux groupes.

Samuel-de-Champlain n'est évidemment pas la seule école où il y a des problèmes, mais il fait remarquer que dans cette polyvalente les jeunes n'ont aucun moyen de s'exprimer. Ils n'ont pas droit d'afficher, de tenir des assemblées générales. Il n'y a pas de journal étudiant, ni de conseil des étudiants.

Il souligne que le guide d'application de la charte des droits et libertés de la personne pour les jeunes en milieu scolaire précise que c'est un droit des étudiants de se grouper en associations et de se donner des moyens d'exprimer leur opinion. Ce guide reconnaît même le droit des

étudiants de faire signer des pétitions. Les enseignants, dit-il, sont d'accord avec le fond du problème que j'ai soulevé mais ils ne sont pas d'accord avec les moyens utilisés. C'est l'explication qu'il donne de la position des enseignants qui lui ont demandé de donner sa démission comme délégué syndical.

Il admet qu'il aurait dû les consulter en assemblée générale avant de lancer son communiqué dans lequel il prend position en faveur des revendications des étudiants.

Il est convaincu que l'action qu'il a menée est positive. A son avis, l'avenir le démontrera.



Gysel Costin

coiffeuse-styliste bilingue
vient de se joindre à notre
équipe d'experts.

Madame Costin,
antérieurement chez
Jacques Després, vous
invite à venir profiter
de ses 15 années
d'expérience en coiffure.

A cette occasion, de nombreux
spéciaux vous sont offerts.

3440, des Quatre-Bourgeois,
Ste-Foy

Centre d'achat Corriveau
de la Période

653-7355

Handwritten signature: H. Poirier



25% de RABAIS

Bijouteries CORRIVEAU

1223, 4e Avenue, Limoilou
1140, rue St-Jean, Québec

Objectif
VIVITAR
28mm F2.8
Monture Pentax K
74\$

LES STUDIOS
GOSSSELIN
Division photographie

**VENTE
AVANT NOËL . PROFITEZ-EN!**

**ENSEMBLES
DE SKI 25%**

**UN LOT DE
PANTALONS et
MANTEAUX
D'HIVER 33 1/3%**

De la
naissance
à 16 ans.

La direction et le personnel
offrent leurs meilleurs
vœux à toute leur clientèle
à l'occasion des Fêtes.

Le Pavillon
d'or
des enfants

PLACE STE-FOY
QUEBEC 10
653-8153



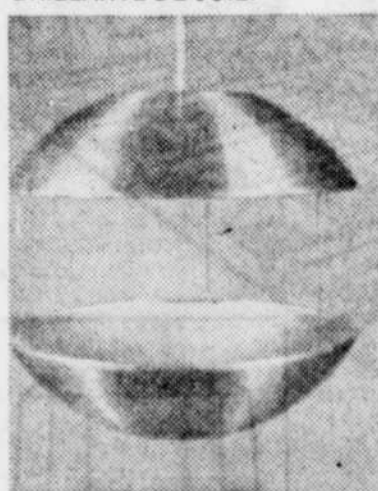
GAILURON FAIT PEAU NEUVE



GAILURON



À NOS REMERCIEMENTS, NOUS JOIGNONS DES VŒUX POUR UN
HEUREUX TEMPS DES FÊTES ET UNE NOUVELLE ANNÉE
BRILLANTE DE JOIE!



**SPÉCIAL
JARDINIÈRE**
Diamètre: 13 pouces

Couleur:
blanc
(ampoule en sus) **\$44.95**
disponible en aluminium: \$50.95

Le meilleur endroit
pour un cadeau lumi-
neux à Noël...

Ouvert tous les soirs jusqu'à 21h.,
jusqu'au 24 déc.

**Mathieu
Luminaire INC.**
780, RUE COMMERCIALE
SAINT-JEAN-CHRYSOSTOME
839-0359 - 839-6025
Prix en vigueur jusqu'à épuisement des quantités.

La fusion des deux villes pourrait bien être retardée

par Jean Didier FESSOU

QUÉBEC — Du grand art que l'affrontement entre le maire de Baie-Comeau, M. Henry Leonard, et le député-ministre de Saguenay, M. Lucien Lessard, lors des travaux de la commission parlementaire sur le projet de loi 37 qui imposera la fusion des villes de Baie-Comeau et de Hauterive à compter du 1er janvier.

Au fait, cette fusion aura-t-elle lieu comme prévu? Non, a répondu l'Opposition libérale qui a formellement promis d'user de toutes les tactiques que permet la procédure pour empêcher l'adoption de ce projet de loi d'ici la fin des travaux parlementaires.

Au point que, selon les informations qu'obtenait LE SOLEIL, cette nuit, le contentieux du ministère des Affaires municipales étudiait les implications du report éventuel de ce projet de loi à la reprise des travaux parlementaires vers la fin du mois de février.

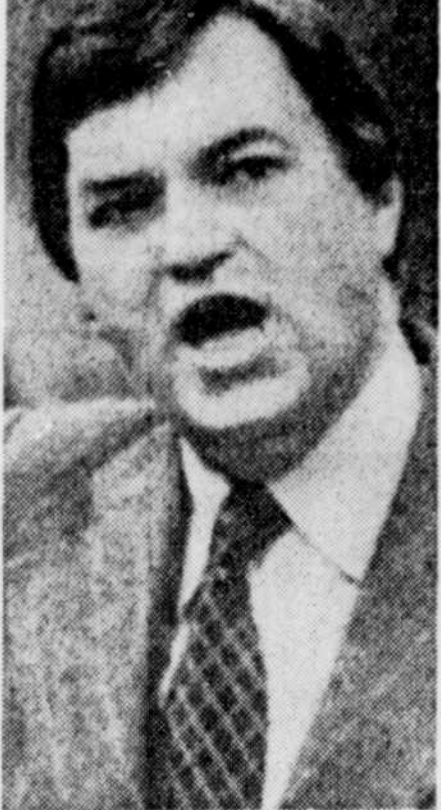
Une aventure

C'était toute une aventure pour ces 250 citoyens de Baie-Comeau qui décidaient, hier, d'affrêter cinq autobus et de se rendre à l'Assemblée nationale. D'abord pour manifester devant l'édifice, ensuite pour assister aux travaux de la commission parlementaire des affaires municipales présidée par le député de Vimont, M. Jean-Guy Rodrigue.

En ce qui concerne spécifiquement le projet de loi 37, ces travaux ne devaient pas commencer avant 16h et se poursuivre jusqu'à très tard dans la nuit. Et peu habitués aux règles en usage dans de telles circonstances, ces citoyens qui venaient de parcourir 300 milles sur les routes

enneigées durent se faire rappeler plusieurs fois à l'ordre parce qu'ils applaudissaient un peu trop bruyamment le maire Leonard ou tentaient de huer le député-ministre Lessard.

Enfin quand ils décidèrent, vers minuit, de retourner chez eux le mauvais sort s'acharna. Les véhicules étaient en panne...



Le ministre André Ouellet a refusé hier de préciser les détails de l'aide financière qu'il a promise aux victimes de la mousse. Selon M. Joe Clark, le chef de l'Opposition, l'aide financière sera minime et tout à fait inadéquate, en plus d'être attribuée à un petit nombre de familles.

ment le maire Leonard ou tentaient de huer le député-ministre Lessard.

Enfin quand ils décidèrent, vers minuit, de retourner chez eux le mauvais sort s'acharna. Les véhicules étaient en panne...

Une constante

Huit mémoires furent déposés et débattus longuement grâce à la complicité de l'Opposition libérale qui usa de toutes les procédures permises. C'étaient les mémoires des villes de Baie-Comeau et de Hauterive, des deux Chambres de commerce, des deux comités de citoyens, du Conseil régional de développement et du commissariat industriel régional.

Du contenu des mémoires et des propos échangés, une constante s'est finalement imposée: personne ne s'op-

pose à la fusion des deux villes à condition que le gouvernement du Québec y mette le prix, c'est-à-dire un fort montant d'argent dans la corbeille de la mariée, Hauterive en l'occurrence. Quant aux gens de Baie-Comeau ils ont réclamé avec force que le gouvernement permette la tenue d'un référendum avant d'imposer toute fusion.

Ce qui devait d'ailleurs déclencher une très vive polémique entre M. Henry Leonard et M. Lucien Lessard. Polémique exacerbée par le fait que le ministre des Affaires municipales, M. Jacques Leonard, qui a déposé le projet de loi 37, ne semblait pas vraiment connaître le dossier de la fusion des deux villes.

A un point tel que les rédacteurs de son ministère ont commis deux

erreurs dans la rédaction du projet de loi. L'une concerne le fonds de roulement que la ville de Baie-Comeau ne possède pas. L'autre concerne l'abolition des cours municipales des deux villes alors que ni Baie-Comeau, ni Hauterive n'en possèdent.

La guerre des chiffres

Et bien entendu c'est à une véritable guerre des chiffres que les parties impliquées se sont engagées. De cette guerre, il apparaît que le gouvernement du Québec n'a pas d'argent à mettre autre que le montant de \$750,000 environ prévu par le projet de loi.

D'ailleurs, en soirée, l'attaché politique du ministre Lessard, M. Jacques Comeau, émettait un commu-

niqué de presse pour déplorer que "les avantages de la fusion sont actuellement réduits au plus commun dénominateur, l'argent".

Pour M. Lucien Lessard, cette façon de procéder équivaut à ne voir que la paille qui masque tout le champ. Alors que, selon lui, la fusion est l'unique moyen de mettre fin aux incessantes querelles intestines entre les deux villes qui nuisent à leur développement. Et malgré l'opposition des libéraux, M. Lucien Lessard réaffirme sa ferme intention de permettre l'adoption du projet de loi qui forcera la fusion des deux villes.

Rappelons que lundi soir il s'est formellement engagé à ne pas imposer la guillotine pour forcer son adoption malgré le filibuster de l'Opposition libérale.

Dans l'Amiante

30 proprios intenteront des poursuites

par Fortunat MARCOUX

du bureau du Soleil

THETFORD-MINES — Dans la région de l'Amiante, une trentaine de propriétaires qui ont fait isoler leurs maisons à la mousse d'urée formaldéhyde, s'appêtent à entamer des procédures judiciaires.

Une première cause vient d'être inscrite en cour supérieure. Par l'entremise de l'aide juridique, Mme Eulalie Bourque-Quirion, et sa fille Suzanne, domiciliée au 468 de la 11e Rue ouest, à Thetford, réclament des dommages-intérêts s'élevant à \$39,736 de

la firme en faillite "Isolations Thériault Inc." qui a exécuté les travaux, du fabricant du produit "Lorcon Inc.", de Dorval, et du gouvernement québécois par le biais du Bureau d'économie d'énergie.

Des procédures similaires vont être prises incessamment par les mêmes requérantes en cour fédérale contre Sa Majesté la reine (gouvernement) et la Société centrale d'hypothèques et de logement.

Les demandereses reprochent aux gouvernements d'avoir permis et encouragé l'utilisation d'un produit dangereux et nocif pour la santé.

Mme Quirion réclame \$1,891 en remboursement pour les travaux d'isolation, \$30,000 pour l'enlèvement de la mousse et la remise en bon état de la maison, et \$200 en frais de médicaments.

Sa fille demande \$5,000 pour souffrances et perte de jouissance de la vie, \$2,645 en perte de

salaire et \$200 pour des médicaments.

Dans la région de Thetford, 550 maisons ont été isolées à la mousse d'urée. La majorité des propriétaires ne sont pas admissibles au service gratuit d'aide juridique. La poursuite de la famille Quirion servira de cause type dans ce dossier.

Les municipalités ne pourraient modifier l'évaluation foncière

THETFORD-MINES — Les municipalités n'ont pas le pouvoir de modifier l'évaluation foncière des maisons isolées à la mousse d'urée formaldéhyde.

C'est ce qu'a précisé le maire de Thetford-Mines, M. Maurice Côté, en réponse au comité régional des victimes de la mousse d'urée qui réclamait la dévaluation de leurs propriétés et le gel des taxes jusqu'à la fin des travaux de réfection.

Selon le premier magistrat, le seul recours que les victimes de la mousse peuvent utiliser, est de contester l'évaluation devant un tribunal d'ar-

bitrage.

Dans la région de Thetford, 550 maisons ont été isolées à la mousse d'urée formaldéhyde. Ce produit est dangereux pour les yeux et les voies respiratoires et provoque le plus souvent des saignements de nez, des maux de tête, des toux, et des insomnies.

La démarche du comité des victimes de la mousse auprès des autorités municipales s'explique par le fait que les maisons sont devenues inhabitables et invendables à moins que le propriétaire n'accepte de subir une importante perte.

L'élégance des Fêtes

a un prix d'aubaine



Escarpin à cambrion ouvert ou fourreau à brides en croix en suède Lamy. Fabriqués au Canada en gris ou bourgogne dans les pointures de 5-1/2 à 10, sauf 9-1/2.

La vente se termine le samedi 19 décembre

A Escarpin

Prix normal Kinney \$39.99

Maintenant **32⁰⁰** seulement

B Fourreau

Prix normal Kinney \$29.99

Maintenant **25⁰⁰** seulement

C Sacs à main assortis

Prix normal Kinney \$33.00

Maintenant **27⁰⁰** seulement

Chaussures Kinney
Mode et beauté pour tous

Les Galeries Ste-Anne
667-6001

Les Galeries Chagnon
837-1339

Bientôt!



VILLAGE NORMAND

Sois Bien dans ta Peau

Faites le plein de soleil, de santé et d'entrain par la photothérapie, l'héliothérapie et le **bronzage clinique**.

Voici quelques avantages que vous pouvez en tirer pour vous-même, pour votre santé et votre mieux-être:

1. Multiplication des globules sanguins rouges et augmentation du passage de l'oxygène.
2. Action préventive contre l'infarctus du myocarde.
3. Transformation du cholestérol organique en vitamine D, en hormones ovariennes, testiculaires et surrénales. Renforcement des glandes génitales.
4. Active le surplus d'énergie et augmente la PRODUCTIVITÉ.
5. Améliore l'immunité contre les rhumes et la grippe.
6. Destruction du gaz carbonique et fixation du carbone dans l'organisme. Élimination des purines et des acides aminés.
7. Elaboration des vitamines et des ferments. Fixation de l'iode. Régulation du taux de sucre dans le sang.
8. Stimule la production de calcium et améliore le fonctionnement du système nerveux volontaire.
9. Prenez un air de santé, de succès, d'optimisme et de joie de vivre!

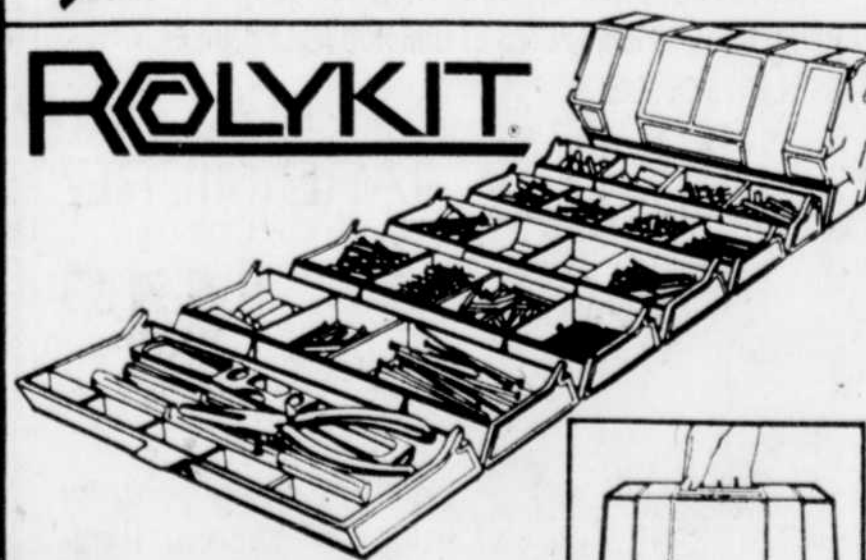
Studio Soleil Laurier

Village Normand - 3e étage
Place Laurier, Ste-Foy

Zellers

En vente du jeudi au samedi, 17 au 19 décembre

ROLYKIT



24⁹⁷ ch.

Ord. 29.99

Un cadeau fort pratique - la trousse portative de rangement "Rolykit"

L'étui robuste, en polystyrène à haute densité se déroule pour mettre à jour des compartiments ajustables qui embrasse l'un dans l'autre. Cette trousse est tellement pratique que tout le monde en voudra une pour ranger la quincaillerie, les jouets, les articles de premiers soins et les menus articles de couture.

Zellers

PLACE FLEUR DE LYS
550, boul. Hamel
Québec

CARREFOUR BEAUPORT
3333, rue Clémentine
Beaufort, Qué.

Crédit accepté

Conseil du statut de la femme

L'ouverture de postes à temps partiel contestée

par Pierre PELCHAT

L'affichage de cinq postes à temps partiel pour occuper des emplois dans les bureaux régionaux du Conseil du statut de la femme (CSF) a soulevé la colère du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec (SFPQ).

Le SFPQ a accusé le Conseil du statut de la femme de ne pas respecter ses propres déclarations de principe en ce qui concerne les emplois à temps partiel. Dans un communiqué, l'organisation syndicale rappelle que le CSF avait déjà affirmé, dans sa politique d'ensemble de la condition féminine soumise aux autorités

politiques en 1978, que le travail à temps partiel contribuait à maintenir une attitude sexiste face à la répartition du travail.

On rappelle également certains passages du document du CSF où on pouvait lire "qu'il n'est pas dans l'intérêt des femmes de favoriser l'extension du travail à temps partiel, tel qu'il existe actuellement. De plus, l'extension de cette catégorie d'emploi masque l'envergure du chômage, fait obstacle à la syndicalisation, favorise les licenciements arbitraires et l'exploitation d'une main-d'oeuvre à rabais composée surtout de femmes".

Pour le président du SFPQ, M. Jean-Louis Harguindeguy, il s'agit également d'une manœuvre gouvernementale dans le cadre de son plan de compressions budgétaires.

Il a d'autre part souligné que les cinq postes offerts uniquement au personnel déjà à l'emploi de la fonction publique québécoise ne prévoyaient qu'une semaine de travail de 14 heures alors que, pour bénéficier éventuellement de prestations d'assurance-chômage, un employé doit travailler au moins 15 heures par semaine.

Il a de plus noté qu'un fonctionnaire qui tra-

vaille moins de 20 heures par semaine n'est pas protégé par la convention collective du SFPQ. Le communiqué syndical était également signé par la vice-présidente responsable de l'égalité en emploi, Mme Danielle-Maude Gosselin.

M. Harguindeguy a par ailleurs indiqué que le ministère de la Fonction publique doit incessamment faire connaître sa politique face au travail à temps partiel.

Réaction du CSF

A la suite de la prise de position du SFPQ, un porte-parole du CSF, Mme Jeannine Deshaies, a fait valoir que si

le Conseil du statut de la femme avait accepté d'offrir des postes à temps partiel, ce n'était que dans le but de pouvoir offrir plus de services dans les régions.

"En région, a-t-elle dit, nos animatrices sont débordées de travail." Avec les compressions budgétaires, elle a soutenu qu'il était pratiquement impossible d'avoir de nouveaux postes.

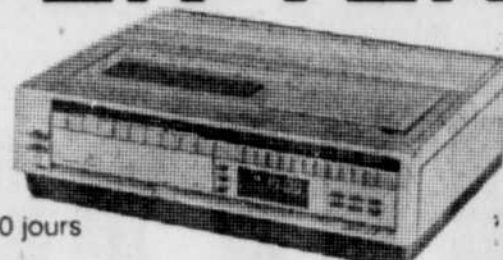
Quoi qu'il en soit, Mme Deshaies a indiqué que le Conseil du statut de la femme allait reconsidérer toute la question.

Le concours s'est terminé vendredi dernier et il semble qu'aucune personne n'ait posé sa candidature.

VIDEO



HITACHI SUPER-VENTE



- Modèle 1982
- Programmable pour 10 jours
- Recherche visuelle
- Compteur électronique
- Cadran
- Autres spéciaux sur cassettes vidéo, caméras et vidéo portatif
- Location et vente de films préenregistrés.

Prix rég. \$1460.

PRIX P. PLANTE

\$1,149⁹⁵

seulement

Mise de côté



AUDIO P. PLANTE INC.

11, boul. St-Cyrille ouest — 529-3145
(entre Salaberry et Cartier)

STEREO

AKAI

SUPER-VENTE

TABLE
TOURNANTE
AP-D33C

\$179⁹⁵

Cartouche incluse

ENSEMBLE
COMPLET
à partir de

\$669⁹⁵

Meubles inclus

Autres spéciaux:

Magnétophones, haut-parleurs et amplificateurs.

Mise de côté

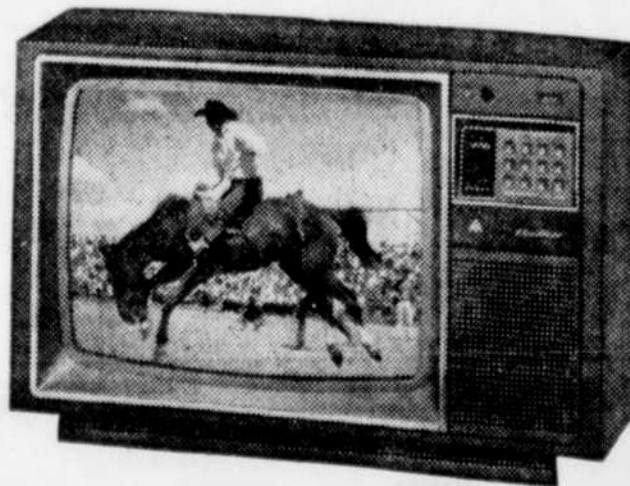


AUDIO P. PLANTE INC.

11, boul. St-Cyrille ouest — 529-3145
(entre Salaberry et Cartier)

TELEVISEUR

Quasar[®] SUPER-VENTE



- Nouveau modèle
- Commande à distance
- 105 canaux
- Câblodistributeur inclus
- Ecran teinté
- Oeil magique, Etc.

SPECIAL sur place

Mise de côté



AUDIO P. PLANTE INC.

11, boul. St-Cyrille ouest — 529-3145
(entre Salaberry et Cartier)

LIQUIDATION — ABANDON DES AFFAIRES — LIQUIDATION

FABRICVILLE

Distributeurs de tissus et tentures

50% à 70% DE RABAIS

LIQUIDATION ABANDON DES AFFAIRES

Valeur **\$200,000**

- TISSUS 50-70% de rabais
- TENTURES 50-70% de rabais
- PATRONS 50% de rabais
butterick, simplicity, style, McCalls, Vogue
- REMBOURRAGE 50-70% de rabais
- ARTICLES DE MERCERIE 50% de rabais

NOTRE INVENTAIRE COMPLET

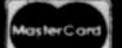
50% à 70% de rabais

**TOUT DOIT ETRE VENDU!
HATEZ-VOUS PENDANT QU'IL EN RESTE!
TOUT DOIT ETRE VENDU!**

1505, D'ESTIMAUVILLE, GIFFARD
TEL.: 663-8201

En face des Galeries Ste-Anne...

Aucun
chèque
personnel
accepté



LIQUIDATION — ABANDON DES AFFAIRES — LIQUIDATION

LIQUIDATION — ABANDON DES AFFAIRES — LIQUIDATION

Achat d'Asbestos Corporation

Actionnaires minoritaires laissés pour compte

par J.-Jacques SAMSON

La Société nationale de l'amiante (SNA), une créature du gouvernement du Québec, ne se reconnaît aucune obligation ni morale, ni

légale, ni juridique envers les actionnaires minoritaires d'Asbestos Corporation après avoir pris le contrôle de cette filiale de la société Ge-

neral Dynamics of Canada et n'entend donc pas prendre d'engagement envers ces actionnaires pour leur permettre de compenser la chute des cotes des ac-

tions, en bourse, d'Asbestos Corporation. C'est l'indication qu'a donnée, hier, à l'Assemblée nationale le ministre de l'Énergie et des Ressources, M. Yves

Duhaime, au député libéral Reed Scowen. Parallèlement, le ministre a soutenu qu'il n'était pas question pour la SNA de maintenir artificiellement un

niveau élevé d'emploi dans la région de Thetford-Mines en laissant augmenter l'inventaire de l'Asbestos et ainsi créer deux catégories de travailleurs: ceux de l'E-

tat et ceux des entreprises privées de l'industrie de l'amiante. "La seule chose très claire que j'ai dite quand je suis allé à Thetford-Mines, c'est ceci: que le

siège social de la compagnie Asbestos serait ramené à Thetford-Mines dans les premiers jours de 1982."

Le ministre a par la suite clairement indiqué

que pas plus que les actionnaires minoritaires d'Asbestos Corporation les travailleurs ne devaient s'attendre à un traitement de faveur.

Le conseil d'administration de la SNA pourra étudier la possibilité d'embaucher les travailleurs de janvier 1982 à juillet 1982 pour qu'ils puissent être en vacances en été par la suite, plutôt que de les faire retourner au travail seulement en juillet, août, septembre, octobre, etc. La SNA acceptera de discuter durant quelle portion de l'année le travail pourra se faire. C'est tout. "Il n'est pas question, a enchaîné le ministre, d'augmenter artificiellement les inventaires et augmenter en même temps, l'utilisation de la marge bancaire pour le simple plaisir de maintenir artificiellement des emplois, que ce soit à Thetford-Mines ou ailleurs. Je pense que ce n'est pas une pratique qui a été retenue par aucune des sociétés d'État de notre gouvernement."

Les actionnaires

La SNA a offert \$42 l'action aux actionnaires majoritaires, General Dynamics of Canada, pour prendre le contrôle de l'Asbestos Corporation.

Le prix est maintenant de \$17 l'action entre les mains des actionnaires minoritaires, a indiqué le député libéral Reed Scowen. La Caisse de dépôt et de placement du Québec perd la première \$7 millions dans une période d'à peine deux mois.

M. Duhaime a refusé de se laisser émouvoir. "Si la transaction avait porté sur les actions d'Asbestos Corporation, je pense que le gouvernement aurait fait également l'offre aux actionnaires minoritaires, mais la transaction n'a pas porté sur les actions majoritaires d'Asbestos Corporation. Nous avons pris le contrôle de General Dynamics of Canada, c'est une autre question", a répondu le ministre. (...) Ce que je dis pour les actionnaires minoritaires, je pense que dans le langage financier tout le monde va comprendre: "Sometimes you loose, and sometimes you win".

Exxolite condamnée à \$500 d'amende

Le juge Narcisse Proulx a condamné à \$500 la compagnie Exxolite du 57 Marie-de-l'Incarnation à Québec, en vertu d'infractions commises à la loi sur la publicité trompeuse. Une enquête menée par Consommation et Corporations Canada avait envoyé Exxolite devant les tribunaux.

Annonçant à grands renforts de publicité, une promotion spéciale sur des appareils de radio AM et FM, ce commerce a été trouvé coupable d'avoir donné des indications trompeuses quant au prix régulier auquel se vendent ces appareils. Autrement dit, pour faire valoir un prix dit "coupé", "spécial", le prix régulier de vente avait été exagérément gonflé.

LES USAGERS DE FOURNAISES À L'HUILE COMBATTENT LA MONTÉE DU PRIX DU COMBUSTIBLE

Êtes-vous découragé par l'O.P.E.P. et par la montée du prix de l'huile à chauffage domestique? Beaucoup de propriétaires combattent l'inflation du coût de l'huile à chauffage et de l'entretien en ajoutant au réservoir de leur fournaise le Traitement pour carburant diesel de Wynn's. Ce traitement nettoie les brûleurs, améliorant le rendement du combustible. Dans ce traitement, des inhibiteurs de rouille, arrêtent la rouille et la corrosion dans le système d'alimentation, ce qui réduit vos frais d'entretien. Pour atteindre vous-mêmes ces résultats, ajoutez dès aujourd'hui au réservoir de votre fournaise le Traitement pour carburant diesel de Wynn's.

en vente chez
CANADIAN TIRE
HANDY ANDY

Super-solde

Tous les articles ne sont pas disponibles dans tous les magasins.

Jouets et jeux électroniques

10% à 50% de rabais

Merry-Go-Copter

Des heures de distraction

Notre prix cour. \$12.99
Maintenant **\$9**

Ensemble de supermarché

Notre prix cour. \$12.99
Maintenant **\$9**

Poupée Jordache

Notre prix cour. \$9.99
Maintenant **\$8**

Voitures télécommandées

Comprenant modèles Homme-araignée et Batmobile.

Notre prix cour. \$12.88
Maintenant ch. **\$10**

Yoda de la Guerre des étoiles

De Kenner

Notre prix cour. \$12.77
Maintenant **777**

Batterie des Muppet 18". De Grand Toys.

Notre prix cour. \$24.99
Maintenant **\$19**

Bicyclette d'exercice Fold-A-Ciser. A notre rayon du sport. Fabrication canadienne.

Notre prix cour. \$82.77
Maintenant **\$73**

Ensemble de patrouille

Circuit de courses A.F.X. D'Aurora

Notre prix cour. \$49.99
Maintenant **\$44**

Corvette 255

Commande électronique. De Grand Toys.

Notre prix cour. \$44.99
Maintenant **\$39**

10% de rabais

Ordin. vidéo Odyssey II.

Notre prix cour. \$299.97
Maintenant **\$269**

30% de rabais

Machine à boules élect. Wildfire.

Notre prix cour. \$42.77
Maintenant **\$30**

Magnétocassette Bristol

\$15

Garage de stationnement 5 niveaux

\$9

Choix de jouets en plastique comprenant Trans Am, Rabbit et Bronco.

Ch. **\$8**

Whirl-A-Ball

Notre prix cour. \$9.99
Maintenant **\$7**

ENCORE DES AUBAINES

Personnages de Fisher Price

Notre prix cour. \$2.99
Maintenant ch. **\$2**

Granny Ware pour la cuisine

Notre prix cour. \$4.99
Maintenant **\$3**

Jouets My Doll's

Notre prix cour. \$9.99
Maintenant ch. **\$6**

Peluche Avec yeux en feutre

Notre prix cour. \$6.99.
Maintenant **\$4**

Luge Sno Duck

Notre prix cour. \$9.00
Maintenant **\$7**

Sno Surfer MX100

Notre prix cour. \$9.50
Maintenant **\$7**

Ours à remonter avec tambour ou ours à remonter avec trompette.

Notre prix cour. \$7.99 Ch. **\$7**

Pontiac Trans Am télécommandée

Notre prix cour. \$34.99
Maintenant **\$29**

Pick-up grimpeur télécommandé

Notre prix cour. \$34.99
Maintenant **\$29**

Mustang télécommandée

Notre prix cour. \$34.99
Maintenant **\$29**

Remorqueur télécommandé, 18 roues

Notre prix cour. \$44.99
Maintenant **\$39**

Ensemble de téléphones d'autrefois (jouet)

Notre prix cour. \$14.99
Maintenant **\$13**

Ensemble de course Hulk et Spider Matchbox

Notre prix cour. \$34.99
Maintenant **\$25**

Ensemble RPS Turbo 4 000 Matchbox

\$30

Ensemble d'outils à piles, 24 pces

\$8

Notre politique de remboursement, c'est toujours bien!

Heures d'ouverture:
Du 16 au 23 décembre,
9h30 à 21 heures; le 24
décembre, jusqu'à 17h30;
le 26 décembre, de 13 à
17 heures.

Si vous n'êtes pas entièrement satisfait de votre achat, nous vous garantissons qu'il sera remplacé, réparé, selon les termes de la garantie, ou même remboursé, avec le sourire.

Tous les prix sont en vigueur jusqu'à la fermeture le jeudi 24 décembre 1981, jusqu'à épuisement des stocks. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités.

towers
C'est toujours bien!

Ste-Foy Place Laurier (extrémité ouest) Ste-Foy



Québec annonce deux programmes d'emplois

(PC) Le gouvernement annoncera d'ici très peu de temps deux programmes faisant partie des engagements pris par le Parti québécois au cours de la dernière campagne électorale: le bon d'emploi et le chantier jeunesse.

C'est ce qu'a annoncé hier M. Robert Dean, adjoint parlementaire du ministre du Travail, de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, en déposant en deuxième lecture le projet de loi 30, modifiant la loi de l'aide sociale.

M. Dean, qui remplaçait le ministre Pierre Marois, en repos, a averti la Chambre que trois amendements mineurs avaient été apportés au projet de loi, depuis sa première lecture.

Le projet de loi prévoit entre autres pour avril 1982, une indexation trimestrielle des prestations d'aide sociale, de façon à permettre au gouvernement à réagir très vite aux augmentations du coût de la vie, a dit M. Dean.

Les prestations d'aide sociale, a rappelé le député, représentent le minimum vital pour 550.000 citoyens de la province. Quatre-vingts pour 100 des nouveaux arrivants sur l'aide sociale sont aptes et disponibles au travail.

Cette situation est due à la situation économique difficile et aux restrictions du gouvernement fédéral en matière d'assurance chômage, a-t-il dit.

Le gouvernement, en remplissant ses deux promesses électorales, veut montrer sa volonté de retourner sur le marché du travail le plus grand nombre possible de bénéficiaires d'aide sociale.

Le projet de loi 30 vise donc essentiellement une saine gestion des deniers publics, a dit M. Dean.

Le projet de loi prévoit aussi:

- la récupération par le gouvernement des montants d'aide sociale versés à un bénéficiaire en vue de combler un besoin résultant de retenues faites dans le cadre d'autres programmes de sécurité sociale;

- au gouvernement de fixer les conditions d'admission à l'aide sociale en raison de besoins

Amendes à cinq contrôleurs aériens

MONTREAL (PC) — Cinq contrôleurs aériens montréalais ont été condamnés à un total de \$1.850 d'amendes pour avoir transgressé, le 8 mars dernier, à Dorval, une injonction vieille d'environ un an leur interdisant tout arrêt de travail.

Le juge Georges Addy, de la cour fédérale, a condamné les prévenus à verser des sommes variant de \$100 à \$750 chacun, selon la gravité des infractions qui leur étaient reprochées.

La cour a par ailleurs décidé de ne pas procéder contre 42 autres contrôleurs qui avaient été mis en accusation.

spéciaux;

- la désignation par le ministre d'enquêteurs pour l'application de la loi sur l'aide sociale;

- la confidentialité des renseignements personnels obtenus dans le cadre de l'application de la loi, mais permet au

ministre de communiquer, à certaines conditions précises, certains renseignements à d'autres ministères ou

organismes.

— L'addition d'un montant de \$10 millions au budget du programme expérimental

de création d'emplois communautaires (PE-CEC). De plus, le budget supplémentaire consacre un montant de \$2

millions pour le programme d'intégration des jeunes à l'emploi (PIJE), le programme d'aide au travail (PAT)

et le programme de retour au travail (PRET). Enfin, il modifie les règles touchant le paiement d'allocations dans

le cas d'un enfant handicapé.

Le Parti libéral a averti qu'il s'opposera au projet de loi.

Les Fêtes débutent à nos 2 MAGASINS

LES VÊTEMENTS

St. Lawrence INC.
95 EST. RUE ST-VALLIER et
LES GALERIES DE LA CAPITALE

20%
de réduction sur tous nos
PALETOTS D'HIVER

Tweed ou lainage, avec ou sans col de fourrure, plusieurs avec épaulettes et ceinture. Coupe régulière ou cintrée.

à partir de **89⁹⁵** ET PLUS



VESTON SPORT

Élegants vestons en tweed 100% laine ou imitation de suède de première qualité.

à partir de

89⁹⁵ ET PLUS

ET OBTENEZ

GRATUITEMENT UN PANTALON

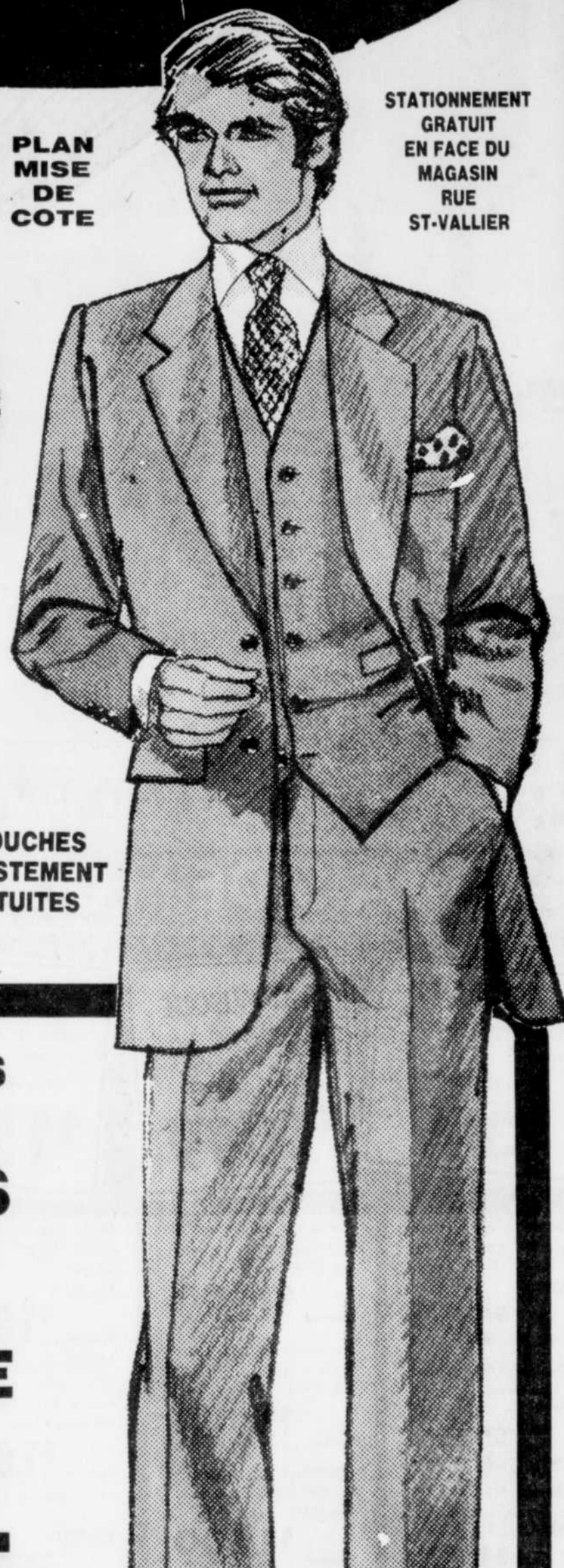
100% polyester



PLAN MISE DE COTE

STATIONNEMENT GRATUIT EN FACE DU MAGASIN RUE ST-VALLIER

RETOUCHES D'AJUSTEMENT GRATUITES



Tout est compris dans le prix

- SOULIERS
- CHEMISE
- CRAVATE
- CEINTURE
- BAS

avec l'achat d'un

COMPLET

3 pièces de haute qualité

Très vaste choix de complets polyester et laine ou worsted 100% laine, de grandeurs assorties et de teintes différentes.

à partir de

159⁹⁵ ET PLUS

le
LA PLACE D'AFFAIRES À QUÉBEC
LOCATION
(418) 692-1874

MENU SPÉCIAL pour le Jour de Noël et le Jour de l'An
Vos hôtes: Giorgio et Giovanni
RESTAURANT JARDIN D'ITALIE
924, rue St-Jean
Réservations: 692-0373
2 heures de stationnement gratuit à la Place d'Affaires

LA PLUS GRANDE VENTE DE FOURRURE DE L'ANNÉE

laliberté

AU COEUR DU MAIL ST-ROCH



**LA VENTE
QUE VOUS ATTENDIEZ!..**

RABAIS DE \$100 à \$1000 SUR PLUS DE 900 FOURRURES

Grandeurs désassorties dans certains modèles et certaines couleurs • Corrections d'ajustage gratuites • Garantie d'un an avec police d'assurance • Entreposage gratuit la première année

MOUTON

Manteaux en Mouton Italien teint.

Prix rég. \$499

\$349

RAT MUSQUE

Manteaux en Rat musqué naturel.

Prix rég. \$1599

\$1099

LOUP

Manteaux en Loup Américain naturel.

Prix rég. \$1999

\$1599

VISON

Manteaux en Vison naturel, peaux allongées.

Prix rég. \$2399

\$1899

CASTOR

Manteaux en Castor rasé lustré.

Prix rég. \$2399

\$1699

CASTOR

POUR ELLE
Manteaux en Castor à long poil naturel, peaux allongées.

Prix rég. \$1699

\$1299

POUR LUI
Paletots en Castor à long poil naturel, peaux allongées.

Prix rég. \$1899

\$1599

CHAT SAUVAGE

POUR ELLE
Manteaux en Chat sauvage, peaux entières.

Prix rég. \$1199

\$1199

POUR LUI
Paletots en Chat sauvage, peaux entières.

Prix rég. \$1299

\$1299

Manteaux en Lapin Français, naturel ou teint.

Rég. \$399

\$299

Spécial
Manteaux en Agneau rasé teint brun.

Rég. \$599

\$399

Spécial
Manteaux en têtes de Renard roux naturel.

Rég. \$899

\$599

Spécial
Manteaux en têtes de Chat sauvage.

Rég. \$899

\$599

Spécial
Manteaux en Mouton de perse teint noir.

Rég. \$1299

\$999

Spécial
Manteaux en Opossum Australien teint.

Rég. \$1599

\$999

Spécial
Manteaux en Renard bleu lustré.

Rég. \$1299

\$1099

Spécial
Manteaux en Borégo teint noir.

Rég. \$1299

\$1099

Manteaux en Marmotte teinte pékan.

Rég. \$1999

\$1299

Spécial
Manteaux en queues de Vison naturel.

Rég. \$1799

\$1299

Spécial
Manteaux en jeune Renard roux naturel.

Rég. \$1699

\$1499

Spécial
Manteaux en dos de Rat musqué naturel.

Rég. \$1899

\$1499

Spécial
Manteaux en Rat musqué, teint loutre ou roux.

Rég. \$1899

\$1499

Spécial
Manteaux en Chat sauvage, lustré ou teint roux, peaux allongées.

Rég. \$1999

\$1599

Spécial
Manteaux en Nutria teint argenté.

Rég. \$1899

\$1599

Spécial
Manteaux en Vison naturel, peaux chevronnées.

Rég. \$2199

\$1899

Manteaux en Loup Américain naturel, peaux allongées.

Rég. \$2199

\$1899

Spécial
Manteaux en Renard des prairies naturel, peaux allongées.

Rég. jusqu'à \$2699

\$1899

Spécial
Manteaux en Putois naturel.

Rég. \$2499

\$1999

Spécial
Manteaux en Loutre rasée et lustrée.

Rég. \$2499

\$1999

Spécial
Manteaux en Mouton de perse teint charcoale ou gris naturel.

Rég. \$2899

\$2099

Spécial
Manteaux en Chat sauvage lustré, peaux allongées.

Rég. \$2599

\$2199

Spécial
Manteaux en Phoque d'Alaska teint Matara.

Rég. \$2599

\$2299

Spécial
Manteaux en Peludos naturel.

Rég. \$3999

\$2999

Manteaux en Vison naturel, peaux allongées.

Rég. \$2799

\$2299

Spécial
Manteaux en Chat sauvage, peaux allongées.

Rég. jusqu'à \$3199

\$2399

Spécial
Manteaux en Loup Américain naturel, peaux allongées.

Rég. \$2799

\$2399

Spécial
Manteaux en Renard roux naturel, peaux allongées.

Rég. \$2999

\$2399

Spécial
Manteaux en Chat-Lynx naturel.

Rég. \$3199

\$2799

Spécial
Manteaux en Loup du Montana naturel, peaux allongées.

Rég. \$3199

\$2799

Spécial
Manteaux en Renard de magellan naturel.

Rég. \$3399

\$2999

Spécial
Manteaux en Peludos naturel.

Rég. \$3999

\$2999

Manteaux en Vison "gris acier" naturel.

Rég. \$4799

\$3799

Spécial
Manteaux en Lynx canadien naturel.

Rég. \$5499

\$4499

Spécial
Manteaux en véritable Ocelot naturel.

Rég. \$6999

\$5999

Spécial
Un manteau en Mouton Swakara teint brun.

Rég. \$3499

\$2799

Spécial
Un manteau en Loutre du Labrador à long poil naturel.

Rég. \$4499

\$3499

Spécial
Un manteau en Phoque d'Alaska teint matara.

Rég. \$3499

\$2899

Spécial
Un manteau en Vison "black glama" naturel, mâles et femelles allongées.

Rég. \$6999

\$4999

Spécial
Un manteau en Vison "black glama" naturel, mâles et femelles allongées.

Rég. \$5199

\$4299

Un manteau en Martre de Roche naturelle, peaux allongées.

Rég. \$6099

\$5399

Spécial
Un manteau en Martre de Russie teint, peaux allongées.

Rég. \$6099

\$5399

Spécial
Un manteau en Renard argenté naturel.

Rég. \$6499

\$5799

Spécial
Un manteau en Pékan naturel, peaux allongées.

Rég. \$6999

\$5999

Spécial
Jaquettes de Lapin Français roux naturel ou teint beige.

Rég. \$249

\$199

Spécial
Jaquettes de Lapin gris naturel ou teint.

Rég. \$299

\$249

Spécial
Jaquettes de Mouton Italien teint.

Rég. \$349

\$249

Spécial
Jaquettes de Renard roux naturel.

Rég. \$1199

\$899

Jaquettes de Renard bleu lustré.

Rég. \$899

\$599

Spécial
Jaquettes de Chat sauvage lustré.

Rég. \$999

\$799

Spécial
Jaquettes de Mouton Espagnol blanc tacheté.

Rég. \$449

\$349

Spécial
Jaquettes de Vison naturel, peaux allongées.

Rég. \$1499

\$1299

Spécial
Paletots de Borégo teint ornés.

Rég. \$1099

\$599

Spécial
Paletots de Mouton rasé teint brun ornés.

Rég. \$899

\$699

Spécial
Paletots de Chat sauvage modèles trois-quarts.

Rég. \$1299

\$1099

Spécial
Paletots de Marmotte lustrée.

Rég. \$1999

\$1199

Paletot de Rat musqué orné de Chat sauvage.

Rég. \$1999

\$1299

Spécial
Paletot de Chat sauvage, peaux entières.

Rég. \$1599

\$999

Spécial
Paletots de Castor rasé et lustré.

Rég. \$2499

\$1499

Spécial
Paletot de Loup Américain naturel.

Rég. \$2899

\$1999

Spécial
Paletot de Loup Américain naturel.

Rég. \$3099

\$2299

Spécial
Paletot de Vison naturel, peaux entières.

Rég. \$2999

\$2299

Spécial
Paletot de Vison naturel, peaux allongées.

Rég. \$3999

\$2999

Spécial
Paletots de Chat sauvage modèles trois-quarts.

Rég. \$1299

\$2399

Spécial
Paletots de Loutre naturelle à long poil.

Rég. \$3299

\$2899